



2012

RAPPORT ANNUEL

COMPAGNIE DU
BOIS SAUVAGE

SOMMAIRE

1.	Lettre aux actionnaires	2
2.	Chiffres clés au 31 décembre	4
3.	Index du rapport de gestion combiné	6
4.	Histoire et origines du Groupe	7
5.	Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	9
	5.1. Code de référence	9
	5.2. Dérogation au Code de référence	9
	5.3. Conflit d'intérêt	9
	5.4. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration	11
	5.4.1. Organes de gestion et pouvoirs	11
	5.4.2. Nominations statutaires	13
	5.4.3. Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion	13
	5.5. Rapport de rémunération	15
	5.6. Système de contrôle interne et de gestion des risques	18
	5.7. Structure de l'actionnariat	22
	5.7.1. Information aux actionnaires	22
	5.7.2. Structure de l'actionnariat	22
	5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal	23
6.	Organigramme du Groupe	24
7.	Activités de l'exercice	25
8.	Déclaration des personnes responsables	36
9.	Politique d'affectation du résultat et répartition bénéficiaire	37
10.	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	39
11.	Méthodes de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque en date du 31 décembre 2012	40
12.	Perspectives 2013	42
13.	Calendrier financier	42
14.	Mécénat	43
15.	Etats financiers consolidés et statutaires	45

La Compagnie du Bois Sauvage est une société à caractère patrimonial, cotée sur NYSE Euronext Bruxelles, dont l'actionnaire principal est familial et stable.

Sa volonté est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle a pour objectif de se réserver les moyens nécessaires aux développements des sociétés du Groupe.

Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment au choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.

1. LETTRE AUX ACTIONNAIRES

L'année 2012 a vu se maintenir les incertitudes centrées sur la dette des Etats de la zone « euro ». Celles-ci ont directement impacté la performance des marchés financiers et ont forcé de nombreux gouvernements à adopter de nouvelles mesures de rigueur pour ramener les finances publiques à l'équilibre.

Le « Résultat opérationnel avant cessions et variations de juste valeur » est conforme aux prévisions à EUR 34,6 millions. Il est en légère diminution d'EUR 1 million par rapport à 2011, démontrant à nouveau la bonne tenue et la qualité des actifs du Groupe. Il tient compte en 2012 de :

- l'augmentation de 11,8% du chiffre d'affaires du Groupe Neuhaus et du maintien d'une excellente rentabilité opérationnelle
- la poursuite de la diminution des charges financières du Groupe qui sont d'EUR 6,9 millions en 2012 contre EUR 7,7 millions en 2011
- un statu quo des résultats des sociétés mises en équivalence à EUR 5,9 millions en 2012
- la diminution des dividendes d'EUR 10,2 millions en 2012 par rapport à EUR 11,8 millions en 2011. Celle-ci résultant principalement de l'absence de dividende de Satair suite à la cession de cette participation en juillet 2011 (dividende d'EUR 1,7 million en 2011).

Le résultat net part du Groupe d'EUR 16,4 millions tient compte de variations de juste valeur d'EUR 5,5 millions et d'une charge d'impôt d'EUR 9,6 millions.

Le résultat net global part du Groupe est d'EUR 31,6 millions. Ce montant correspond au résultat net part du Groupe corrigé principalement par les variations de juste valeur des participations en Umicore (EUR +18,4 millions) et en Berenberg Bank (EUR -1,9 million) ainsi que des transferts en résultat d'EUR 2 millions suite à des dépréciations, cessions et changement de méthode de comptabilisation.

Après avoir remboursé l'ensemble de son endettement bancaire en 2011 et l'emprunt obligataire 2005/2012 d'un montant d'EUR 35,9 millions venu à échéance en octobre 2012, la Société affiche un endettement net consolidé d'EUR 55,2 millions au 31 décembre 2012.

Après paiement du dividende 2011 (EUR 11 millions) et de la réduction de capital d'EUR 25 par titre (EUR 39,4 millions), les fonds propres du Groupe s'établissent à EUR 350,1 millions.

La Compagnie propose de poursuivre sa politique de croissance du dividende et de le porter à EUR 7,20 brut par titre.

Durant l'année 2012, la Compagnie a principalement :

- investi un montant complémentaire d'USD 0,7 million dans l'immobilier américain Partnership Gotham City Residential Partner I (USA - New York)
- investi un montant complémentaire d'EUR 0,6 million dans le fonds de capital à risque Matignon Technologie II (France);
- souscrit à l'augmentation de capital de Noël Group à concurrence d'USD 0,3 million.
- cédé sa participation en Cofinimmo (1,9%)
- vendu ses positions en Total (cession de 100.000 titres), en Solvay (cession de 45.000 titres) et en Ageas (cession de 150.000 titres) et réduit sa participation en Ter Beke (cession de 9.296 titres)
- vendu un appartement aux USA et une surface commerciale en Belgique.
- restructuré ses instruments de couverture pour en réduire le nominal et l'échéance.

Le prêt d'EUR 2,5 millions D.I.Group,NV a fait l'objet d'une prolongation partielle des échéances. Les intérêts et capitaux ont été remboursés conformément à cette nouvelle convention.

Conformément à son engagement du 20 septembre 2011 de céder les actions Recticel excédant le seuil de 30%, dans un délai de douze mois à compter de la date de l'acquisition, Compagnie du Bois Sauvage a vendu dans le marché les actions Recticel excédentaires, ramenant la participation qu'elle détient en Recticel avec des personnes liées (Guy Paquot, Fingaren s.c.a. et Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.) à 29,98%.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2010 pour le rachat d'actions propres, la Compagnie du Bois Sauvage a procédé en 2012 au rachat de 2.275 actions propres et annulé 6.654 actions propres. Le nombre d'actions en circulation est passé de 1.582.000 à 1.575.346.

A ce jour, Compagnie du Bois Sauvage ne détient plus d'actions propres et a temporairement suspendu son programme de rachat. Cette autorisation venant à échéance, le renouvellement de celle-ci pour une période de trois ans sera demandé à l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013.

Les mesures visant à l'amélioration de l'information des actionnaires ont été poursuivies : la Charte de Corporate Governance a été mise à jour et est disponible sur le site internet, les contacts avec les analystes et les investisseurs ont été poursuivis, la valeur intrinsèque est publiée semestriellement et la composition détaillée du portefeuille est reprise en pages 25, 26, 32 et 35 du présent rapport.

Le nombre moyen journalier de titres traités en 2012 a été de 562.

La Société a été inculpée le 11 septembre 2009 du chef de délit d'initié et de faux et usage de faux dans le cadre de la cession d'une partie de son portefeuille d'actions Fortis le 3 octobre 2008. La Société conteste avoir commis les infractions sur lesquelles porte l'inculpation. Il est prévu qu'une audience intermédiaire se tienne en septembre 2013. Les audiences du Tribunal correctionnel et les plaidoiries ont été fixées en septembre et octobre 2014.

A la suite de la diminution des actifs à gérer, la Compagnie du Bois Sauvage a décidé le 31 août 2012 d'adapter sa gouvernance et en conséquence de supprimer la fonction d'Administrateur délégué et le Comité de direction en recentrant la charge de ces fonctions en son sein et auprès de mandataires ayant reçus des pouvoirs spéciaux.

La Compagnie du Bois Sauvage remercie ses actionnaires pour la confiance et le soutien témoignés durant l'exercice. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs du groupe pour leur professionnalisme ainsi que leur franc engagement.

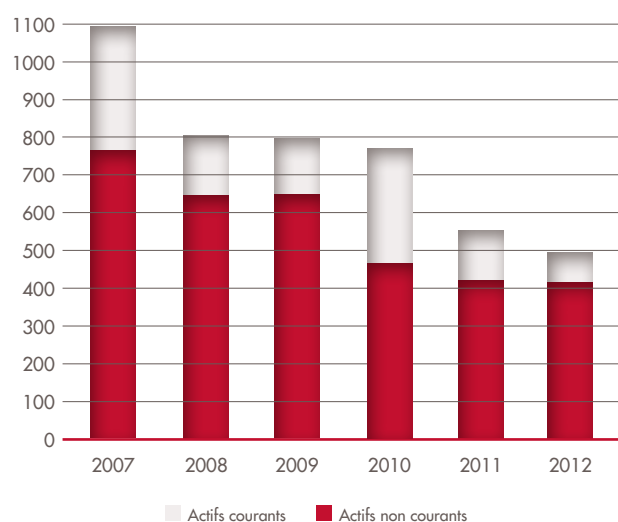
Le Président

Frédéric Van Gansberghe
ECOSTAKE, s.a.

2. CHIFFRES-CLÉS AU 31 DÉCEMBRE

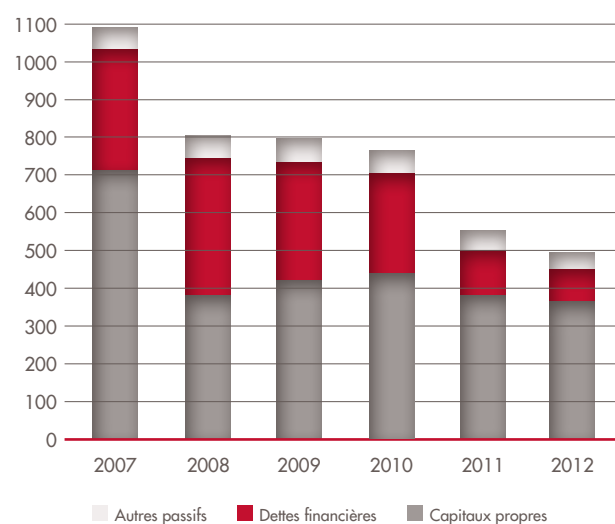
ACTIF – ÉVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en € millions)



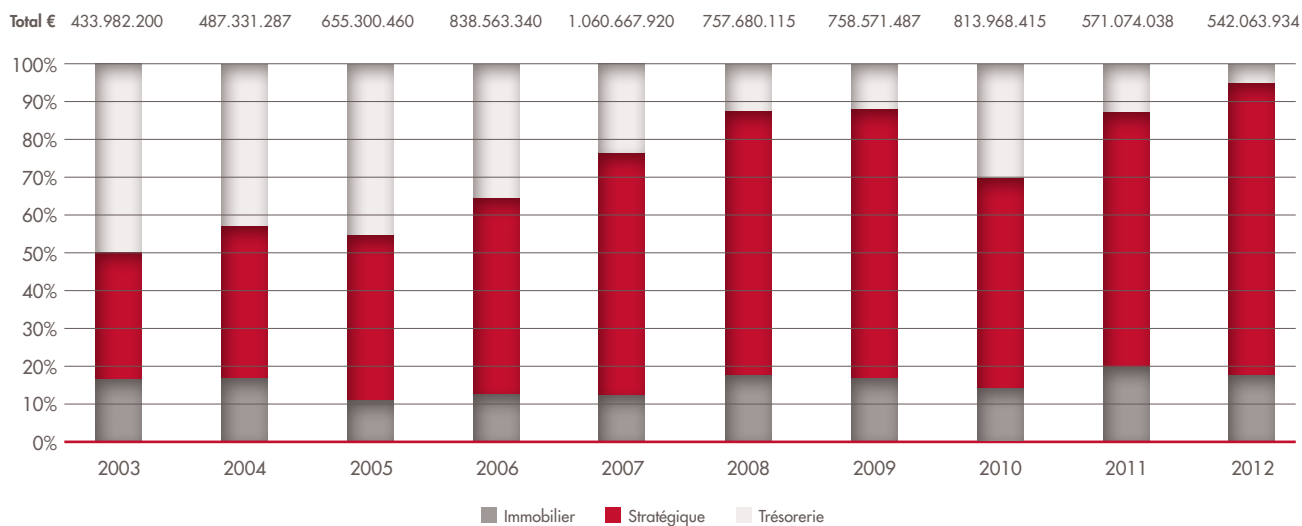
PASSIF – ÉVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en € millions)



ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ

Valeur intrinsèque au 31 décembre ⁽¹⁾



(1) Voir page 40 : Méthodes de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque.

EUR 1.000	2012	2011	2010	2009
Fonds propres Groupe	350.104	369.199	416.002	373.372
Valeur intrinsèque « in the money » ^{(1) (4) (6)}	452.996	443.395	528.388	421.182
Résultat net consolidé (part du Groupe)	16.392	31.090	108.593	6.062
Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice	300.891	258.262	317.230	264.082

	2012	2011	2010	2009
Résultat net consolidé par action (part du groupe) (EUR)				
De base ⁽³⁾	10,40	19,67	69,49	3,88
Dilué ⁽³⁾	10,38	19,66	67,55	3,88
Nombres d'actions				
En circulation	1.575.346	1.582.000 ⁽²⁾	1.562.710 ⁽²⁾	1.562.710
In the money	1.581.896	1.585.150	1.620.972	1.562.710
Fully diluted	1.721.846	1.861.000	1.893.422	1.891.855
Valeur intrinsèque par action à la clôture (EUR)				
In the money ^{(4) (6)}	286,36	279,72	325,97	269,52
Fully diluted ^{(4) (6)}	282,66	275,56	319,19	268,33
Dividende brut par action	7,20	7,00	6,80	6,60

	2012	2011	2010	2009
Volume journalier moyen traité	562	551	446	463
Capitaux journaliers moyens (EUR) ⁽⁴⁾	101.543	102.733	81.861	76.141
Cours (EUR)				
Clôture	191.00	163,25	203,00	168,99
Le plus haut ⁽⁵⁾	195.00	206,43	205,72	189,00
Le plus bas ⁽⁵⁾	160.01	163,25	162,00	140,00

(1) La méthode de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque est explicitée en page 40.

(2) Dont 4.379 actions propres détenues par Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2011 et 8.063 au 31 décembre 2010 (voir aussi la note 15).

(3) Voir calcul et définitions dans la note 25 en page 92.

(4) Voir définitions de « in the money » et de « fully diluted » en page 41.

(5) Les statistiques 2011 et 2012 sont adaptées suite à la réduction de capital d'EUR 26 et d'EUR 25 par titre.

(6) La valeur intrinsèque tient compte de la réduction de capital d'EUR 40,6 millions (EUR 26 par titre) au 31 décembre 2011 et d'EUR 39,4 millions (EUR 25 par titre) au 31 décembre 2012.

3. INDEX DU RAPPORT DE GESTION COMBINÉ

Contenu du rapport de gestion combiné	page
■ Evolution des affaires, résultats et situation de la Société	2
■ Principaux risques et incertitudes	19
■ Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	42
■ Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	19
■ Recherche et développement	N/A
■ Existence de succursales de la Société	N/A
■ Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	20
■ Déclaration de Gouvernance d'entreprise	9
■ Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit	12
■ Rapport de rémunération	15
■ Structure de l'actionnariat	22
■ Etat du capital	77
■ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	39

4. HISTOIRE ET ORIGINES DU GROUPE

L'appellation «Bois Sauvage» vient du lieu où est installé, à Bruxelles, le siège social de la Société. Le lieu-dit «Bois Sauvage», déformation du patronyme néerlandais «Wilde Wouter», se situait il y a bien longtemps entre la Cathédrale Saints Michel et Gudule et la première enceinte de la Ville de Bruxelles.

De cette enceinte du 13^{ème} siècle, il ne subsiste que quelques pans de murs et notamment les arcades du Bois Sauvage rénovées par les soins de la Société sous les conseils de la Commission Royale des Monuments et Sites.

La réhabilitation du site du Bois Sauvage a valu à la Société en 1992 le Prix du Quartier des Arts. Dix ans après, en 2002, ce prix prestigieux fut une nouvelle fois décerné à la Société à l'occasion de la rénovation du site du Treurenberg.

Compagnie du Bois Sauvage est le résultat du regroupement de dix-neuf sociétés aux origines et activités diverses tels les Fours Lecocq, la Compagnie Financière Nagelmackers, les Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, Entrema ou Somikin (société minière de Kindu) dont les origines

étaient parfois centenaires. Certaines étaient de taille trop petite pour jouer un rôle économique déterminant, d'autres avaient pour objet une activité irrévocablement révolue, d'autres enfin étaient en liquidation et vouées à disparaître.

Leur regroupement, qui n'a fait qu'entériner une situation de fait, est en parfaite conformité avec la stratégie de stabilité et la vocation de dynamisation économique et financière de la Société.

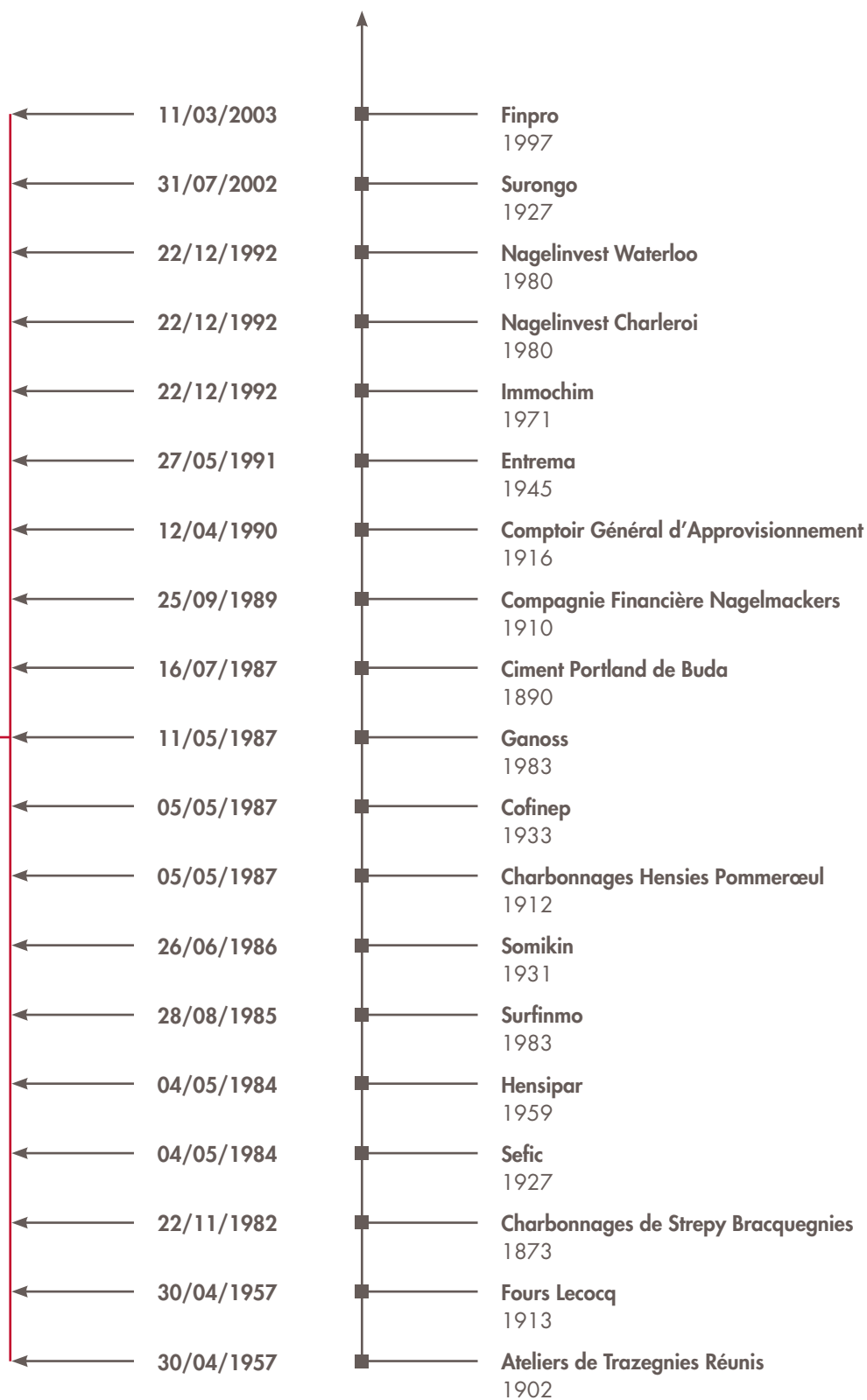
La fusion par absorption de la société mère Surongo en juillet 2002 a constitué une étape importante dans l'évolution du groupe, en simplifiant celui-ci. Aujourd'hui il se compose de Entreprises et Chemins de Fer en Chine, actionnaire principal, et de la société opérationnelle, Compagnie du Bois Sauvage.

Guy Paquot contrôle la société Fingaren s.c.a., qui contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine, s.a.. Ensemble, ils possèdent 48,55% de Compagnie du Bois Sauvage au 4 mars 2013. Pour 51,45% du capital, la Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires. Voir aussi la structure de l'actionnariat page 22 et 104.

4. HISTOIRE ET ORIGINES DU GROUPE



02/12/1994



5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.1. Code de référence

La Charte de Corporate Governance de Compagnie du Bois Sauvage, approuvée le 19 décembre 2005 par le Conseil d'administration, a été modifiée pour la dernière fois le 3 décembre 2012. Elle est disponible sur le site internet : www.bois-sauvage.be.

Cette Charte est conforme au Code belge de Corporate Governance 2009 à l'exception des éléments explicités au point 5.2. ci-dessous.

5.2. Dérogation au Code de référence

Jusqu'au 31 août 2012 les dérogations au Code belge de Corporate Governance 2009 se résument comme suit :

- **Point 5.2./17** Vu la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne indépendante n'est actuellement mise en place. Le Comité d'audit évalue au moins annuellement la nécessité d'en créer une.
- **Point 5.2/28 (Fonctionnement du Comité d'Audit) :** Le Conseil d'administration a estimé que deux réunions par an (au lieu de quatre recommandées par le Code de Corporate Governance) sont suffisantes pour permettre au Comité d'audit de fonctionner correctement. Une ou plusieurs réunions supplémentaires peuvent être organisées en fonction des nécessités.
- **Points 5.3/5 et 5.4/7 (Comité de Nomination et de Rémunération) :** Le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire que l'Administrateur délégué participe formellement aux réunions du Comité de nomination et de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres membres du management exécutif. Le Comité de nomination et de rémunération peut consulter l'Administrateur délégué à tout moment.
- **Point 7.17-18 (Contrat de dirigeants exécutifs) :** La convention d'entreprise de l'Administrateur délégué comporte une clause prévoyant qu'en cas de départ à l'initiative de la Société et sans manquement grave imputable à l'Administrateur délégué, celui-ci aura droit à une indemnité forfaitaire qui, sur base de sa rémunération fixe et variable actuelle, correspond approximativement à deux années de celle-ci, voire trois en cas de changement de contrôle, alors que le Code belge de Corporate Governance recommande un maximum de dix-huit mois.

Le 31 août 2012, le Conseil d'administration a décidé de mettre fin à la structure de management exécutif existante (fonction d'Administrateur délégué et Comité de direction) au profit de la structure expliquée au point 5.6.1 ci-après en page 18. En conséquence, à partir de cette date, les dispositions suivantes au Code belge de Corporate Governance 2009 ne sont plus applicables :

- Points 1.5 à 1.6, (Structure claire de gouvernance d'entreprise) et 7.14 (Rémunération du management exécutif).
- Points 5.3 à 5 et 5.4/7 (Comité de Nomination et de Rémunération).

Par ailleurs, les dérogations au Code belge de Corporate Governance 2009 se résument comme suit :

- **Point 5.2./17** Vu la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne indépendante n'est actuellement mise en place. Le Comité d'audit évalue au moins annuellement la nécessité d'en créer une.
- **Point 5.2./28 (Fonctionnement du Comité d'Audit) :** Le Conseil d'administration a estimé que deux réunions par an (au lieu de quatre recommandées par le Code de Corporate Governance) sont suffisantes pour permettre au Comité d'audit de fonctionner correctement. Une ou plusieurs réunions supplémentaires peuvent être organisées en fonction des nécessités.

5.3. Conflits d'intérêt

Une décision prise par le Conseil d'administration du 3 décembre 2012 a requis l'application de l'article 523 du Code des Sociétés. L'extrait ci-après du procès-verbal de cette réunion reprend en son point **8.1 la décision relative à la convention de services conclue avec Pierre-Yves de Laminne de Bex :**

« Avant que le point ne soit abordé, Pierre-Yves de Laminne de Bex expose avoir un conflit d'intérêts au sens de l'article 523 du Code des Sociétés et qu'il en avisera le Commissaire. Etant le cocontractant projeté de la société, les raisons de cette déclaration sont évidentes.

Pierre-Yves de Laminne de Bex quitte la réunion.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration relève qu'en raison de la suppression du Comité de direction et de la fonction d'Administrateur-délégué, et en raison de la fin de la convention de service avec la SPRL LPB le 31 décembre 2012, la coordination de l'équipe doit être assurée dans les matières administrative et financière durant une phase transitoire d'un an. Il est donc de l'intérêt social de la société de charger une personne de confiance d'assurer cette mission. Pierre-Yves de Laminne de Bex s'est proposé à reprendre celle-ci à raison d'une occupation de trois demi-jours par semaine à partir du 1er septembre 2012. Le Comité de nomination et de rémunération a émis un avis positif à ce sujet. La rémunération projetée, à charge du compte de résultat, est d'EUR 75.000 par an et semble raisonnable, conforme aux conditions de marché. Toutes rémunérations perçues par Pierre-Yves de Laminne de Bex liées aux mandats exercés dans les participations étant reversées à la Compagnie.

Le Conseil adopte en conséquence la résolution et mandate le CNR pour l'établissement et la signature d'une convention de service à cet effet.

Pierre-Yves de Laminne de Bex rejoint la séance. »

Une décision prise par le Conseil d'administration du 28 décembre 2012 a requis l'application de l'article 523 du Code des Sociétés. L'extrait ci-après du procès-verbal de cette réunion reprend en son point 1. **Participation Serendip : Proposition de modifier la convention d'actionnaires Serendip-CBS – Proposition de modifier son Art 8.5.**

Lors de la convocation à ce Conseil d'Administration, Frédéric Van Gansberghe a déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens de l'art.523 du Code des sociétés. Il ne participe dès lors pas à cette réunion du 28 Décembre 2012. Cette situation est justifiée par le fait que le point à l'ordre du jour est relatif à une modification d'une convention existante entre la Compagnie du Bois Sauvage, d'une part, et Mr Van Gansberghe, d'autre part. Cette modification faisant l'objet d'une négociation, Mr Van Gansberghe se trouve en conflit d'intérêts.

L'historique du traitement comptable de la participation dans Serendip est d'abord rappelé et notamment les discussions et décisions au sein des Comité d'audit du 29 Août 2012 et Conseil d'administration du 31 Août 2012 sur cette thématique. Lors de ce dernier Conseil, la mise en équivalence au 1er janvier 2012 de la participation en

Serendip avait été approuvée. Cette mise en équivalence découle des règles IFRS et du critère d'influence notable résultant principalement de l'article 8.5 de la convention d'actionnaire de juin 1999.

A la demande du Président, Pierre-Yves de Laminne explique les difficultés liées à la mise en équivalence depuis le 1er janvier 2012 de la participation et le souhait de l'actionnaire principal de Galactic désireux de garder une stricte confidentialité sur ses chiffres.

Lecture et analyse des articles 8.4 et 8.5 de la convention d'actionnaires sont faites.

Après discussion et afin de concilier les objectifs et positions de Serendip / Galactic et de Compagnie du Bois Sauvage, le Conseil décide unanimement, après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité d'audit et de l'avis du Commissaire de la Compagnie :

1. d'amender l'article 8.5 de la convention d'actionnaires. La phrase « L'accord de l'administrateur B sera requis pour l'adoption des décisions suivantes » est remplacée par « L'Administrateur B sera tenu informé préalablement à la prise de décisions relatives aux dispositions suivantes... ».

L'article 8.5 devient dès lors :

« L'Administrateur B sera tenu informé préalablement à la prise de décision relatives aux dispositions suivantes:

- Les investissements non prévus par le budget annuel et qui dépassent 10 millions de francs belges ou les investissements prévus par le budget annuel mais qui excèdent le montant initialement fixé à concurrence d'au moins 5 millions de francs belges,
- La cession ou la fermeture d'une branche d'activité,
- La prise de participation dans une autre société,
- La conclusion d'emprunts et l'octroi de garanties et de sûretés qui ne ressortissent pas de la gestion journalière de la Société
- Toute transaction qui ne ressort pas de la gestion journalière avec des sociétés dans lesquelles FVG a des participations directes ou indirectes. »

2. de supprimer, dans l'article 8.4 de la convention, la première partie de la phrase : « Sous réserve des exceptions visées ci-après ».

L'article 8.4 devient dès lors : « Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

Le Conseil acte en conséquence l'adaptation, à dater du 1er juillet 2012, de la règle de valorisation de la participation Serendip dans la consolidation de Compagnie du Bois Sauvage suivant les critères IFRS destinés aux participations « disponibles à la vente » (AFS). Il mandate Pierre-Yves de Laminne afin de confirmer ce point avec le Commissaire de la Compagnie.

Conformément à l'Art. 523 du Code des sociétés, les commissaires de la Société ont été informés de ces deux cas de conflits d'intérêt.

5.4. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration

5.4.1. Organes de gestions et pouvoirs

La composition du Conseil d'administration, la qualification et la date d'échéance du mandat de ses membres ainsi que la fonction principale exercée par les administrateurs non exécutifs sont reprises en pages 13 et 14 du présent rapport.

Le Conseil est composé d'un administrateur exécutif, d'administrateurs représentant l'actionnaire principal et d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration est actuellement composé de 7 membres. Parmi ces 7 membres dont 3 sont indépendants et 3 représentent l'actionnaire principal, 6 sont des administrateurs non exécutifs.

Les principales règles régissant la nomination ainsi que la limite d'âge au sein du Conseil sont les suivantes :

- Les administrateurs non exécutifs sont majoritaires au sein du Conseil
- Les administrateurs effectuent un mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable deux fois pour les administrateurs indépendants.
- Les administrateurs exécutifs et les administrateurs représentant l'actionnaire principal ne connaissent pas de limite du nombre de réélections dans la durée de leurs fonctions
- Tout mandat se termine au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'anniversaire des 70 ans de l'administrateur
- La composition du Conseil d'administration est basée sur la mixité des genres, la diversité et la complémentarité de compétences, des expériences et des connaissances.

Durant l'année 2012, le Conseil s'est réuni à 10 reprises. Il a débattu notamment :

- des résultats sociaux et consolidés
- de la suppression de la fonction de l'Administrateur délégué et du Comité de direction
- du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités
- du désendettement par désinvestissements et de la réduction de la taille du Groupe
- de la stratégie de la Compagnie
- du budget des années suivantes
- de l'analyse des actifs immobiliers et mobiliers
- des règles de consolidation
- de la politique et pratique de « Corporate Governance » et procédé à l'examen des nouvelles législations
- de l'organisation de la Société
- du dossier d'inculpation suite à la vente de titres Fortis en octobre 2008
- de la réduction du capital social de la Société
- du rachat d'actions propres, de l'annulation de celles-ci et de la suspension du programme.

Les travaux du Conseil sont organisés et documentés pour lui permettre de suivre et de contrôler les opérations accomplies dans le cadre de la gestion journalière ainsi que les résultats, les risques et la valeur de la société.

Comités spécialisés

Deux Comités spécialisés sont en place :

Le Comité d'audit

Il s'est réuni à 5 reprises en 2012 et a notamment débattu des points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2012
- mise à jour des règles d'évaluation
- méthodologie retenue pour le calcul de la valeur intrinsèque du Groupe
- examen des litiges en cours
- examen des risques et du contrôle interne liés à l'activité suivant le référentiel COSO (voir page 18)
- examen des communiqués annuel et semestriel
- examen des règles pour la gestion des liquidités
- examen des positions des IRS en portefeuille.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La composition du Comité d'audit a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 3 décembre 2012. Valérie Paquot a été nommée membre du Comité d'audit en remplacement de Pierre-Yves de Laminne de Bex, démissionnaire suite à sa nouvelle fonction d'administrateur exécutif.

Les membres du Comité d'audit disposent, par leurs expériences professionnelles, des compétences nécessaires, tant individuellement que collectivement, pour garantir un fonctionnement efficace du Comité. Plus particulièrement, le Président du Comité d'audit, François Blondel, diplômé en droit et en Sciences Economiques Pures, a exercé une série de fonctions à responsabilités notamment dans les domaines financiers, au sein du groupe Petrofina. Il a également été administrateur délégué de la société IBt, (groupe coté sur Euronext). L'expérience accumulée dans ces fonctions lui permet de garantir le fonctionnement efficace du Comité. Il est indépendant au sens de l'article 526ter du Code des Sociétés.

Le Comité de nomination et de rémunération

Il s'est réuni à 11 reprises en 2012, sous la présidence de Patrick Van Craen. Le Comité s'est penché sur :

- la suppression de la fonction d'Administrateur délégué et du Comité de direction
- la Gouvernance d'entreprise à mettre en place
- la rémunération des membres du Conseil d'administration
- les échéances des mandats d'administrateurs
- la composition des Comités d'audit et de nomination et rémunération
- la revue des mandats d'administrateur dans les filiales et participations du Groupe.

Actuellement, un administrateur sur les sept que compte le Conseil d'administration est de sexe féminin. Le Comité de nomination et de rémunération est attentif à renforcer à l'avenir la mixité du Conseil d'administration. Une attention particulière sera portée à ce point lors des prochaines propositions de nomination.

Le Comité de nomination et rémunération a été modifié pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 31 août 2011. Il est présidé par Patrick Van Craen qui est secondé par Frédéric Van Gansberghe et François Blondel.

Les participations à ces Comités ont été rémunérées par l'attribution d'un jeton de présence.

Le rôle et le fonctionnement du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération sont décrits dans le point 5 de la Charte de Corporate Governance de la Société, disponible sur son site internet : www.bois-sauvage.be

Comité de direction

Durant l'année 2012, le Comité de direction s'est réuni à 13 reprises avant sa suppression le 31 août 2012.

Jusqu'au 31 août 2012, Vincent Doumier, Administrateur délégué, a agi en qualité de Président du Comité de direction. Les membres du Comité sont repris en page 14 de ce rapport.

Les décisions du Comité de direction ont été prises à la majorité des membres présents.

Jusqu'au 31 août 2012, le Conseil d'administration a délégué au Comité de direction les pouvoirs d'administration de la Société, sauf :

- la politique générale et la stratégie de la Société
- l'arrêt des comptes
- toute matière réservée par la loi ou les statuts au Conseil d'administration
- l'établissement du budget annuel
- toute décision d'investissement dont le montant excède EUR 1 million
- toute décision d'investissement, même d'un montant inférieur à celui cité ci-dessus, si elle ne s'inscrit pas dans le plan de politique générale ou du budget annuel.

La société désigne généralement un représentant au sein des filiales et des participations, afin de suivre leur développement. Les principaux mandats d'administrateurs exercés au 31 décembre 2012 par un employé ou par un administrateur de la Compagnie au sein des participations sont les suivants :

Société**Mandat exercé par ⁽¹⁾**

Berenberg Bank (Joh.Berenberg,Gossler & Co. KG)	P.-Y de Laminne de Bex
Ceran-Institut des Langues et de la Communication (ILC), SA	F. Blondel & B. Deckers
Codic International, S.A.	F. Blondel
Man-to-tree, SA	F. Van Gansberghe,
Nanocyl, SA	F. Blondel
Neuhaus, NV et Neuhaus Holding, NV	F. Van Gansberghe
Noël Group, LLC	V. Paquot
Recticel, NV	P. Van Craen & F. Blondel
Serendip, SA	F. Jourdain
Trade Credit Re Insurance Company, SA	B. Deckers

⁽¹⁾ ou représentant de Compagnie du Bois Sauvage, ses filiales et autres

5.4.2. Nominations statutaires

Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex vient à échéance le jour de l'Assemblée Générale du 24 avril 2013. Le Conseil d'administration vous propose de renommer Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex, en tant qu'administrateur représentant l'actionnaire principal pour une période de 4 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Le mandat du Commissaire S.C. s.f.d. S.C.R.L Deloitte Reviseurs d'Entreprises représentée par Monsieur Eric Nys et Madame Corine Magnin vient à échéance cette année. Le Comité d'Audit vous propose de renouveler le mandat de commissaire de Deloitte Reviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, pour un terme de trois ans venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016. Ses émoluments annuels seront fixés à EUR 20.000 HTVA et il sera représenté par Monsieur Michel Denayer et Madame Corine Magnin.

5.4.3. Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion

Conseil d'Administration

European Company of Stake ⁽³⁾ rep. par F. Van Gansberghe	Allée de la Recherche 4 B-1070 Bruxelles	Président	2015
François BLONDEL ⁽²⁾	Avenue des Cormorans 15 B-1150 Bruxelles	Administrateur	2015
Pierre-Yves de LAMINNE de BEX ⁽³⁾⁽⁴⁾	Bld des Invalides, 173 B-1160 Bruxelles	Administrateur exécutif	2013
Vincent DOUMIER ⁽¹⁾	Avenue des Statuaires 127 B-1180 Bruxelles	Administrateur	2014
Frédéric JOURDAIN ⁽²⁾	Molenstraat 2 B-1600 Sint Laureins-Berchem	Administrateur	2015
Valérie PAQUOT ⁽³⁾	Route des Ecluses 34/17 CH-1997 Haute-Nendaz	Administrateur	2016
Patrick VAN CRAEN ⁽²⁾	Chemin du Silex 1 B-1170 Bruxelles	Administrateur	2014

⁽¹⁾ Administrateur délégué jusqu'au 31 août 2012

⁽²⁾ Indépendant

⁽³⁾ Représentant ou ayant un lien avec l'actionnaire principal

⁽⁴⁾ Exécutif à partir du 31 août 2012

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Comité d'audit	François Blondel	Président
	Pierre-Yves de Laminne de Bex	Membre jusqu'au 31/8/2012
	Valérie Paquot	Membre avec effet le 1/9/2012
	Frédéric Jourdain	Membre
Comité de nomination et rémunération	Patrick Van Craen	Président
	François Blondel	Membre
	Frédéric Van Gansberghe	Membre
Comité de direction jusqu'au 31 août 2012	Vincent Doumier	Président
	Laurent Puissant Baeyens ⁽¹⁾	Membre

Le Président du Conseil d'administration et le Secrétaire Général ont été invités à chaque réunion du Comité de direction.

⁽¹⁾ Représentant de LPB sprl

Secrétariat général	Bruno Spilliaert
Commissaire	S.C. s.f.d. S.C.R.L. Deloitte Reviseurs d'Entreprises représentée par Monsieur Eric Nys et Madame Corine Magnin Berkenlaan 8b B-1831 Diegem

Fonction principale exercée par les administrateurs indépendants, en dehors de Compagnie du Bois Sauvage s.a.

François BLONDEL	Administrateur de sociétés
Frédéric JOURDAIN	
Patrick VAN CRAEN	Membre du Comité de direction de CFE

Président honoraire

Chevalier Guy Paquot

Administrateurs honoraires

Baron Karel Boone

Robert Demilie

Baron Donald Fallon

Monique Neven

Marc Noël

Jean-Louis Raemdonck van Megrode

Baronne Solange Schwennicke

Baron Gui de Vaucleroy

5.5. Rapport de rémunération

5.5.1. Procédure adoptée pour l'élaboration de la politique de rémunération

5.5.1.1. La politique de rémunération des administrateurs est revue chaque année au sein du Comité de nomination et de rémunération avant d'être discutée en Conseil d'administration. En cas de révision, elle est soumise pour approbation à l'Assemblée Générale qui suit.

5.5.1.2. La politique de rémunération du Comité de direction applicable jusqu'au 31 août 2012 a été revue par le Comité de nomination et de rémunération avant d'être soumise au Conseil d'administration. Le niveau de rémunération a été analysé en tenant compte des caractéristiques propres du Groupe. Il a tenu notamment compte des rémunérations existantes au sein d'entreprises comparables. Le Groupe a participé annuellement à des enquêtes sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises et a eu accès aux résultats de celles-ci comme support des analyses du Comité de nomination et de rémunération.

5.5.2. Politique de rémunération

5.5.2.1. Administrateurs exécutifs et non exécutifs

La rémunération brute des administrateurs se divise comme suit :

1. Une partie fixe d'EUR 5.000 brut par personne et par an payée pendant l'année durant laquelle le mandat a été exercé.
2. Des tantièmes correspondant à 2/95ème du bénéfice distribué annuellement par la Compagnie. La répartition entre les administrateurs s'opère selon un règlement interne qui tient compte des missions spécifiques effectuées par certains d'entre eux.
3. Les rémunérations pour les prestations des administrateurs membres du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération sont payées pendant l'année durant laquelle le mandat est exercé.

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013 de remplacer, le point 3 de l'article 24 alinéa 2 des statuts de la société par « du solde, il est réparti au minimum 96 % aux parts sociales et 4 % maximum au

Conseil d'administration, qui se le répartira au titre de tantièmes selon un règlement interne ». Cette modification est faite aux fins de rémunérer les membres du Conseil d'administration en charge de missions spécifiques propres à leur qualité d'administrateur et notamment celles de la représentation des mandats exercés au nom de la Compagnie auprès des participations détenues par celle-ci.

Pour les deux ans à venir, il n'y a actuellement pas d'autre modification de la politique de rémunération que celle mentionnée ci-dessus.

Les rémunérations en actions sont abordées globalement dans la section 5.5.2.3. ci-dessous.

5.5.2.2. Comité de direction (applicable jusqu'au 31 août 2012)

La rémunération brute totale de l'Administrateur délégué, Président du Comité de direction, se divise en 4 parties :

1. Une partie fixe annuelle
2. Une partie variable
3. Une partie en assurance pension selon le principe de contribution annuelle définie
4. D'autres revenus consistant en voiture de fonction, frais de représentation, assurances.

La rémunération des autres membres du Comité de direction est constituée d'un montant fixe indexable, versé par avances mensuelles. Le Membre du Comité de direction pourra, sur base d'une décision du Conseil d'administration, se voir attribuer une rémunération variable dont le montant maximum s'élèvera à deux tiers de la rémunération fixe. Cette partie variable de la rémunération de tous les membres du Comité de direction est déterminée selon les critères suivants : une partie sur base de l'évolution de la valeur intrinsèque de la Société ; une deuxième partie sur base de l'évolution du dividende et une dernière partie sur base de critères qualitatifs. La durée d'appréciation des critères sera d'un an. En application de l'article 520ter C.Soc., cette durée d'appréciation sera proposée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013.

5.5.2.3. Plan de paiements fondés sur des actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2006 a approuvé la mise en place d'un plan de stock-options d'une durée de cinq ans en faveur des membres du Comité de

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

direction et des employés et cocontractants permanents de la Société.

Le plan d'attribution de stock-options est venu à son terme en 2010. Il visait la motivation à long terme du personnel par l'intermédiaire d'un plan d'options portant sur un total de 15.000 actions Compagnie du Bois Sauvage sur 5 ans. Ces options ont été attribuées pour la première fois aux bénéficiaires le 6 juin 2006 et donnent chacune le droit d'acquérir une action Compagnie du Bois Sauvage. Sauf cas particuliers (décès, incapacité, retraite et, sous certaines conditions, licenciement), ces droits ne peuvent être exercés que cinq ans après l'attribution, et ne seront définitivement acquis par les bénéficiaires qu'à raison d'un quart par an et par attribution. Le détail de ce plan d'options se trouve en page 17 et dans la note 27. La ratification de la prolongation pour une période de 5 ans des plans d'options 2006-2011, 2007-2012 et 2008-2013 a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2010 (voir aussi la note 27).

Une dérogation aux différents plans approuvés par l'Assemblée Générale depuis 2006 sera soumise à l'as-

blée générale d'avril 2013 en vue de permettre aux bénéficiaires d'exercer à leurs échéances respectives toutes les options acceptées par eux malgré leur départ de la Société suite aux différentes mesures prises depuis début 2010 et plus récemment dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la Compagnie du Bois Sauvage.

5.5.3. Rémunération et émoluments

Pour l'exercice 2012, l'ensemble des rémunérations attribuées aux administrateurs et membres du Comité de direction est détaillé dans les tableaux ci-dessous. Les montants qui y figurent correspondent au coût total pour l'entreprise, i.e. incluant les cotisations sociales, taxes et impôts, le cas échéant applicables.

Les indemnités de rupture de contrat liées à la suppression du Comité de direction et de la fonction d'administrateur délégué s'élèvent à EUR 963.495.

5.5.3.1. Rémunération brute payée en 2012 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise).

Conseil d'administration				Comité d'audit (2012)	Comité de nomination et de rémunération (2012)	Total
€	Présence (2012)	Fixe (2012)	Tantièmes (relatif à 2011)			
Administrateur actif en 2012						
Frédéric Van Gansberghe ⁽⁴⁾	9/10	5.000	29.020		1.000	35.020
François Blondel	10/10	5.000	13.542	25.000	1.000	44.542
P.-Y. de Laminne de Bex ⁽³⁾	10/10	5.000	23.216	4.000		32.216
Vincent Doumier ⁽²⁾	10/10	5.000	23.216			28.216
Frédéric Jourdain	9/10	3.407	0	4.000		7.407
Valérie Paquot	8/10	5.000	23.216			28.216
Patrick Van Craen	9/10	5.000	23.216		1.250	29.466
Mandats échus en 2011						
Michel Delloye			19.346			19.346
Jean-Claude Daoust			9.673			9.673
Guy Paquot ⁽¹⁾			11.608			11.608
Luc Vansteenkiste			7.739			7.739
Luc Willame			7.739			7.739
Total		33.407	191.531	33.000	3.250	261.188

⁽¹⁾ Versée à Monsieur Guy Paquot et/ou à Fingaren S.C.A.

⁽²⁾ Administrateur délégué jusqu'au 31 août 2012

⁽³⁾ Administrateur exécutif à partir du 31 août 2012

⁽⁴⁾ Versée à Monsieur Frédéric Van Gansberghe et/ou à ECOSTAKE, s.a.

En tant que Président du Conseil d'administration Monsieur Frédéric Van Gansberghe a perçu, en 2012, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 4.500 de frais de représentation. Pour l'exercice de sa mission spécifique, il lui sera versé, en 2013, EUR 25.000 sur les tantièmes de l'exercice 2012.

En tant qu'administrateur exécutif Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex a perçu en 2012, en plus de ses émoluments d'administrateurs repris ci-dessus, un honoraire contractuel d'un montant d'EUR 25.000.

5.5.3.2. Rémunérations brutes allouées au sein du Groupe en 2012 au Comité de direction

Au cours de l'année écoulée, ce Comité était composé de 2 personnes jusqu'au 31 août 2012, date de sa suppression.

Une partie de la rémunération fixe et tantième de l'Administrateur délégué lui est payée en tant qu'administrateur et est reprise dans le tableau ad hoc ci-dessus (coût total entreprise, TVA incluse si applicable). Monsieur Vincent Doumier était sous statut d'indépendant jusqu'au 31-12-2012. L'autre membre a agi en tant que représentant de Société.

€	Fixe	Variable	Rémunération		Total
			Pension	Autres	
Vincent Doumier	229.045	122.800 ⁽²⁾	114.628 126.815 ⁽³⁾	9.286 668.572 ⁽³⁾	475.759 ⁽¹⁾ 795.387
Autre membre ⁽⁴⁾	112.075	53.892 ⁽²⁾	0	168.108 ⁽⁵⁾	165.967 168.108
Total	341.120	176.692	241.443	845.966	1.605.221

⁽¹⁾ Non inclus les rémunérations en tant qu'administrateur reprises dans le tableau qui y est relatif (voir ci-dessus).

⁽²⁾ Partie variable relative aux exercices 2011 et 2012, ce dernier payé anticipativement suite à la rupture du contrat.

⁽³⁾ Une indemnité contractuelle de rupture de contrat correspondant à 2 ans de rémunérations provisionnée en 2012 et payée en 2013.

⁽⁴⁾ Rémunération en tant que membre du Comité de direction octroyées jusqu'au 31 août 2012.

⁽⁵⁾ Une indemnité contractuelle de rupture de contrat d'un an de rémunération.

5.5.3.3. Droits de souscriptions sur actions attribués au Comité de direction en 2012

Il n'y a pas eu d'octroi de droit de souscription sur actions à l'administrateur délégué et aux autres membres du Comité de direction en 2012.

Il n'y a pas eu de droit de souscription sur actions échu ou exerçable en 2012 relatif aux options détenues par l'administrateur délégué et par les autres membres du Comité de direction.

5.5.4. Evaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs individuels

Sous la direction de son Président, le Conseil d'administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et son fonctionnement.

Cette évaluation poursuit quatre objectifs :

- juger le fonctionnement du Conseil d'administration et le suivi apporté à la gestion quotidienne de la Société

- vérifier si les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate
- apprécier la contribution effective de chaque administrateur par sa présence aux réunions du Conseil d'administration et des Comités et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions
- vérifier si la composition actuelle du Conseil d'administration correspond à celle qui est souhaitable pour la Société.

Les administrateurs non exécutifs procèdent à l'évaluation régulière (au moins une fois par an) de leur interaction avec les mandataires chargés de pouvoirs spéciaux dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société. A cet effet, ils se réunissent au moins une fois par an sans la présence de l'administrateur exécutif.

Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'administration pour tenir compte des changements de circonstances. Dans le cas d'une réélection, il est procédé à une évaluation de la contribution de l'administrateur et de son efficacité sur la base d'une procédure pré-établie et transparente.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration tire les enseignements de l'évaluation de ses performances en reconnaissant ses points forts et en remédiant à ses faiblesses. Le cas échéant, cela implique la proposition de la nomination de nouveaux membres, la proposition de ne pas réélire des membres existants ou l'adoption de toute mesure jugée appropriée pour assurer le fonctionnement efficace du Conseil d'administration.

La dernière évaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs a été faite le 3 décembre 2012.

5.5.5. Autres rémunérations

En plus des honoraires perçus dans le cadre de sa mission de contrôle des comptes de Compagnie du Bois Sauvage et de ses filiales pour un montant total d'EUR 130.600, Deloitte Reviseurs d'Entreprises S.C. s.f.d. S.C.R.L. et son réseau ont perçu des émoluments non liés à des prestations d'audit pour un montant hors TVA d'EUR 5.000 pour l'accomplissement de différentes missions.

5.6. Système de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration assure un suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique et porte une attention particulière à l'évaluation des risques liés à l'activité de la Société et à l'efficacité du contrôle interne.

La structuration de l'évaluation des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne s'est faite à partir de 2010 sur base du modèle COSO^(*).

5.6.1. Environnement de contrôle

Vocation et stratégie de la Société

La volonté de la Compagnie est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment

au choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.

Définition des rôles et organes décisionnels de la Société

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration, de gestion et de disposition qui intéressent la Société. Il a dans sa compétence, tous les actes qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale.

Situation jusqu'au 31 août 2012

Le Conseil d'administration a, en sa séance du 12 mars 2007, confié la gestion journalière à un Comité de direction au sens de l'article 524 bis du Code des sociétés.

Le Conseil d'administration a délégué au Comité de direction les pouvoirs d'administration de la Société, sauf :

- la politique générale et la stratégie de la Société
- l'arrêt des comptes
- toute matière réservée par la loi ou les statuts au Conseil d'administration
- l'établissement d'un budget annuel
- toute décision d'investissement dont le montant excède EUR 1 million
- toute décision d'investissement, même d'un montant inférieur à EUR 1 million, si elle ne s'inscrit pas dans le plan de politique générale ou du budget annuel

Les responsabilités du Comité de direction sont au minimum équivalentes à celles décrites dans le point 6.5 du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009.

Situation à partir du 1er septembre 2012

Le Conseil d'administration du 31 août 2012 a décidé de supprimer la fonction d'Administrateur délégué et le Comité de direction.

Depuis cette date, le Conseil d'administration a confié à certains de ses membres des missions spécifiques propres à leur qualité d'administrateur et ne délègue plus la gestion journalière de la Société. Le Conseil d'administration veille à ce que les opérations journalières soient suivies par des mandataires ayant reçu des pouvoirs spéciaux.

(*) COSO est un référentiel établi par le Committee of Sponsoring Organizations (organisme international) de plus en plus utilisé par les sociétés pour évaluer et améliorer la gestion de leurs risques.

En outre le Conseil d'administration a désigné en son sein un administrateur exécutif afin de veiller à la coordination des mandataires ayant reçu des pouvoirs spéciaux et de s'assurer que ces derniers sachent ce qui est attendu d'eux dans le cadre de leur mission. C'est lui qui fait rapport au Conseil d'administration et aux différents Comités spécialisés de la Société.

Le Conseil d'administration désigne en son sein un Administrateur qui assure la représentation de la Société.

Le Conseil d'administration a également chargé certains de ses membres et certains mandataires ayant reçus des pouvoirs spéciaux de la représentation des mandats exercés par la Société dans les participations détenues par celle-ci. Ces mandats sont parfois exercés au nom de la Société, parfois au nom de l'administrateur ou du mandataire ayant reçu des pouvoirs spéciaux, mais pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage.

Le Conseil d'administration a mis en place deux Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques. La prise de décisions reste une compétence collégiale du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a mis en place dès 1999 un Comité d'audit ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le Comité d'audit veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la Société, en particulier en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées par la Société et le Groupe, en ce compris les critères de consolidation des comptes des sociétés du Groupe. Cet examen inclut l'évaluation de l'exactitude, du caractère complet et de la cohérence de l'information financière. Au moins une fois par an, le Comité d'audit examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de direction pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et des règles en vigueur), sont correctement identifiés, gérés et portés à sa connaissance.

Le Comité de rémunération est institué par le Conseil d'administration conformément à l'article 526 quater du Code des sociétés.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2006 a décidé de fusionner les Comités de rémunération et de nomination. Le Comité de rémunération et de nomination est composé

de trois administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante. Le Comité de rémunération et de nomination a un double rôle. Il formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs. Il fait des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs et les propositions subséquentes à soumettre aux actionnaires.

Intégrité et Ethique

Du point de vue de la déontologie et de l'éthique, un code de conduite interne en matière de transactions financières est d'application dans le Groupe. Celui-ci a pour but d'assurer un comportement intègre, éthique et respectueux des lois, par les administrateurs et le personnel du Groupe.

Vu la taille de la Société au niveau du personnel (inférieur à 10 personnes), le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier par lequel le personnel de la Société peut confidentiellement faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles.

5.6.2. Processus de gestion des risques

Une évaluation semestrielle des risques principaux est réalisée par le Conseil d'administration. Les risques font aussi l'objet d'un suivi ponctuel par le Conseil d'administration. Cette analyse de risques donne lieu à des actions de correction si nécessaire.

Les membres du Conseil d'administration et l'attaché de direction sont aussi membres de Conseil d'administration et de Comité d'audit ou « Advisory Board » de certaines participations du Groupe (voir page 13), ce qui leur permet de suivre les risques spécifiques à ces participations.

L'analyse des risques liés aux activités de la Société a permis de mettre en évidence les risques principaux suivants en 2012:

a) Taux d'intérêt

L'effet d'une variation des taux d'intérêt peut avoir une influence sur les cash-flows du Groupe liée à l'endettement à taux variable mais aussi sur le rendement de sa trésorerie. La valorisation des dettes à taux fixe est faite selon le coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

b) Liquidité

Le Groupe est vigilant à disposer des moyens financiers suffisants pour faire face à ses remboursements de dettes ou ses engagements financiers.

c) Risque de participations

La Compagnie dispose d'un portefeuille de participations comprenant principalement des actions belges et européennes. Bien que diversifiées, ces participations l'exposent aux variations des marchés boursiers et financiers. Chacune de ces participations est aussi exposée à des risques spécifiques. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe Neuhaus est principalement dû au caractère alimentaire et donc lié au risque de contamination des produits. L'autre risque industriel important est lié au fait que le Groupe Neuhaus ne possède qu'une seule unité de production.

d) Immobilier

Les principaux risques liés aux investissements immobiliers du Groupe sont relatifs à la valorisation de l'immobilier, à la vacance locative, au niveau des loyers et du paiement de ceux-ci. En outre, il existe un risque que les immeubles soient détruits par le feu ou par une catastrophe naturelle.

e) Devises

Les investissements (directs) à long terme de la Compagnie sont uniquement en euros et en dollars américains. Les investissements en dollars américains représentent près de 12% des actifs.

f) Contrepartie

Le risque de contrepartie est principalement lié aux opérations avec les banques et les intermédiaires financiers.

g) Activité de marché

Le risque lié aux activités de marché est à la fois un risque lié aux cours des actions sous-jacentes et à la volatilité de celles-ci.

h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Le traitement des données est assuré par un personnel réparti. La fiabilité et le caractère complet de ces données est un élément essentiel du travail de l'équipe en place.

i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

Une fraude au niveau du personnel ou un non-respect des pouvoirs de signature pourrait entraîner une perte financière et nuire à l'image de la Société.

j) Risque lié au non-respect de la réglementation et de la législation

L'évolution de la législation et des réglementations (y inclus les aspects fiscaux) ou le non-respect par la Société de ceux-ci pourraient avoir un impact sur la rentabilité du Groupe et sur son image.

5.6.3. Activités de contrôle

a) Taux d'intérêt

La Compagnie du Bois Sauvage ayant remboursé l'ensemble de son endettement à taux variables, elle gère aujourd'hui les contrats de couvertures de taux d'intérêts du type « Interest Rate Swap » (voir note 20) qui avaient été conclus parallèlement à son endettement. Il est à noter qu'un emprunt et une couverture de taux sont deux contrats sans lien juridique.

b) Liquidité

La Compagnie fait en sorte d'avoir une situation de trésorerie nette toujours positive. Elle dispose à cet effet d'un outil informatique performant reprenant tous les éléments bilan et hors bilan affectant la trésorerie (voir note 20).

c) Risque de participations

Le portefeuille de participations du Groupe est un élément essentiel pour son objectif de création de valeur à long terme et la distribution d'un dividende en croissance régulière. La diversification de ces participations est un des éléments visant à réduire le risque inhérent à de tels investissements.

Les risques spécifiques des participations cotées sont traités par elles-mêmes et disponibles dans leurs rapports annuels respectifs. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe Neuhaus est analysé et revu régulièrement en Conseil d'administration de Neuhaus Holding dans lequel le Groupe a un administrateur. Le Groupe s'efforce d'avoir un poste d'administrateur dans les participations non cotées afin d'assurer un meilleur suivi. Le portefeuille de participations fait l'objet de revues régulières par le Conseil d'administration.

d) Immobilier

Le Groupe a veillé à diversifier ses investissements immobiliers. Pour les bâtiments détenus en propre, une couverture d'assurance incendie a été souscrite.

e) Devises

Le risque lié à l'évolution de l'US Dollar (USD) n'est pas couvert par le Groupe car il n'y a pas de flux réguliers et prévisibles dans cette devise à l'exception d'un Cross Currency Swap d'un montant d'USD 14 millions.

f) Contrepartie

Les seules contreparties acceptées sont les banques avec lesquelles la Compagnie a une relation directe (Banque Degroof, BNP Paribas Fortis, ING Belgique, KBC/CBC et la société de bourse Leleux).

En cas de relation avec d'autres contreparties (hors prise de participations), le Groupe veillera à se prémunir autant que possible d'un risque de défaut de celles-ci.

g) Activité de marché

Le Groupe ne traite aucune option de vente. Toutes les options d'achat émises sont couvertes par des titres détenus en portefeuille. La Compagnie s'est fixée des limites en termes de montant et de durée des options détenues et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle de l'activité. Cette activité n'est plus exercée au 31 décembre 2012.

h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Chaque personne dispose des qualités professionnelles essentielles pour accomplir ses tâches. Un « back-up » pour les activités principales existe et un certain nombre de procédures ont été rédigées afin d'assurer une reprise rapide en cas d'absence d'une personne. Les états financiers consolidés font l'objet de revue à différents niveaux avant leur publication.

Le Conseil d'administration approuve les modifications des principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe et leur conformité avec les normes IFRS.

i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

La séparation des tâches et la double signature constituent le principe de base dans le Groupe. Une documentation reprenant les pièces justificatives pertinentes sert de support aux opérations. Le principe de double approbation et du double contrôle est d'application. Statutairement, l'Administrateur délégué a eu pouvoir de signature seul jusqu'au 31 août 2012. L'utilisation de la signature unique de l'Administrateur délégué a été l'exception.

j) Risque lié au non-respect de la réglementation

Le Groupe est particulièrement attentif à se tenir au courant de la réglementation, de l'évolution et du respect de la législation et des réglementations. Le traitement des opérations particulières non récurrentes fait l'objet d'une analyse spécifique avec notamment la consultation du commissaire ou d'autres personnes spécialisées.

Tous ces risques sont examinés et mesurés semestriellement par le Comité d'audit.

5.6.4. Information et communication

La publication de l'information financière se fait selon le schéma de publication légal suivi et établi par le Secrétaire général. Les informations périodiques publiées sont revues préalablement par le Comité d'audit, et approuvées par le Conseil d'administration.

Le maintien, la mise à jour et la protection d'accès aux données et aux programmes informatiques font l'objet d'un contrat avec des prestataires de service. La sauvegarde des données informatiques se fait quotidiennement et une fois par semaine une copie du système fait l'objet d'un stockage externe.

5.6.5. Pilotage et surveillance

La surveillance des différentes activités de gestion de la Compagnie du Bois Sauvage est renforcée par le travail du Comité d'audit, notamment au travers des travaux spécifiques de supervision des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

L'administrateur exécutif dispose quotidiennement de différents rapports sur l'état et l'évolution des avoirs, dettes et engagements de la Société.

Vu la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne indépendante n'est actuellement mise en place. Le Comité d'audit évalue au moins annuellement la nécessité d'en créer une.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.7. Structure de l'actionariat

5.7.1. Information aux actionnaires

Le site internet de la Société (www.bois-sauvage.be) est régulièrement mis à jour afin d'assurer une meilleure information des actionnaires leur permettant d'exercer au mieux leurs droits.

La valeur intrinsèque de l'action y est rendue publique chaque semestre à l'occasion des communiqués relatifs aux résultats semestriels et annuels.

Poursuivant la politique de transparence de la Société, le présent rapport donne en pages 25, 26, 32 et 35 la composition détaillée du portefeuille consolidé au 31 décembre 2012.

La Compagnie du Bois Sauvage est cotée sur NYSE Euronext Brussels. La Société fait partie de l'indice BEL Mid, dont les valeurs sont sélectionnées sur la base de critères de liquidité et de capitalisation boursière flottante.

Depuis 2004, la Société a mandaté la Banque Degroof pour améliorer la liquidité du titre en Bourse. Cela permet à l'action Compagnie du Bois Sauvage d'être cotée en continu sur la nouvelle plate-forme NYSE Euronext, offrant de la sorte la possibilité aux investisseurs de traiter à tout moment de la journée sans contrainte de liquidité.

Le nombre de titres émis est de 1.575.346 au 31 décembre 2012 contre 1.582.000 au 31 décembre 2011

(dont 4.379 détenus en propre). Cette diminution résulte de l'annulation de 6.654 actions propres (voir aussi la note 15 en page 77). Le nombre d'actions « fully diluted » est de 1.721.846 au 31 décembre 2012 contre 1.861.000 à fin 2011. Cette diminution est due à l'échéance de 132.500 warrants 2010-2012 (qui n'ont pas fait l'objet d'un exercice) et à l'annulation de 6.654 actions propres (mentionnée ci-dessus).

Le volume annuel de titres traités en 2012 a été de 143.938. Le volume moyen journalier a été de 562 en 2012 contre 551 en 2011.

Les banques Degroof et KBC publient régulièrement des analyses sur la Société ; celles-ci sont disponibles auprès de la Société.

5.7.2. Structure de l'actionariat

Les actionnaires principaux de Compagnie du Bois Sauvage s.a., ainsi que la personne en détenant le contrôle ultime, M. Guy Paquot, lui ont adressé, le 1 octobre 2012, une notification de participation importante (information réglementée) reprenant les actions détenues à cette date. Cette notification a également été adressée à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Situation au 1 octobre 2012

Dénominateur pris en compte : 1.575.346

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Guy Paquot	566	0,04%
Fingaren s.c.a.	91.495	5,81%
Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.	657.766	41,75%
Total	749.827	47,60%

En date du 4 mars 2013 la Société a reçu une mise à jour de la déclaration de participation, sans franchissement de seuil, faisant apparaître une détention conjointe de 48,55% des droits de vote du Compagnie du Bois Sauvage.

Guy Paquot contrôle Fingaren s.c.a. qui contrôle Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.
Toutes les sociétés mentionnées ont leur siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal

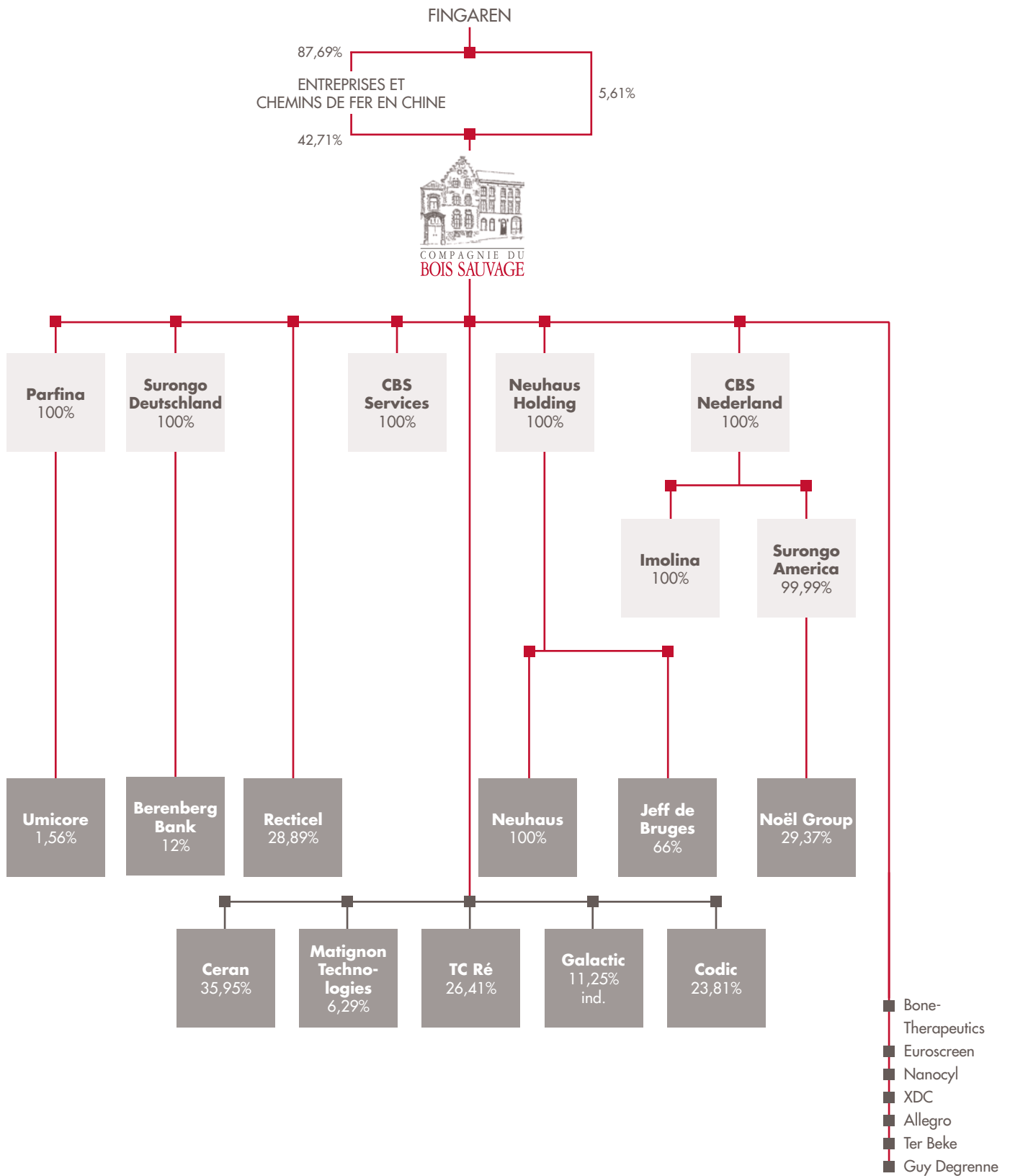
Entreprises et Chemins de Fer en Chine est une société patrimoniale inscrite au marché de la vente publique et dont la mission principale est d'assurer la stabilité de l'actionnariat du Groupe.

Fingaren, société patrimoniale privée, détient aujourd'hui 87,69% d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

La Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de Fer en Chine ont trois administrateurs communs : Valérie Paquot, Pierre-Yves de Laminne de Bex et Frédéric Van Gansberghe.

A l'exception du montant versé au titre de la réduction de capital de Compagnie du Bois Sauvage, de tantièmes versés à Fingaren dans le cadre du mandat de Guy Paquot exercé chez Compagnie du Bois Sauvage jusqu'au 30 juin 2011, de contrats de location de bureaux à Fingaren et à Entreprises et Chemins de Fer en Chine et de frais de matériel de bureau, il n'existe aucune convention entre ces trois sociétés, et aucune rémunération, avantage, management fee ou autre n'est payé par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine ou Fingaren (voir aussi note 28 du présent Rapport annuel).

6. ORGANIGRAMME DU GROUPE ET PRINCIPALES PARTICIPATIONS



Le Groupe détient également des participations de trésorerie détaillées en page 35.

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

Stratégie du Groupe

La Compagnie a choisi de se focaliser sur un nombre réduit d'entreprises, cotées ou non, et principalement industrielles. La vocation du groupe est de participer activement à la définition des orientations stratégiques des sociétés dans lesquelles il investit.

Durant l'année 2012, en exécution de la stratégie définie par le Conseil d'Administration, la Compagnie a poursuivi son recentrage sur un nombre limité de participations. Celles-ci sont identifiées ci-dessous.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ DE LA COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Valeur intrinsèque au 31 décembre 2012

En EUR 1.000 Pôle	Valeur de marché	Quantité	% de participation	Cours de pôle	% du segment	Répartition par pôle
■ Stratégique	426.623					78,7%
Neuhaus Holding	200.500		100,00%		47,0%	
Berenberg Bank	66.404		12,00%		15,6%	
Umicore	78.169	1.875.000	1,56%	41,69	18,3%	
Recticel	44.047	8.358.006	28,89%	5,27	10,3%	
Noel Group	15.399		29,37%		3,6%	
Prêt à Noel Group	965				0,2%	
Galactic	3.996		11,25%		0,9%	
Autre	17.143				4,0%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>304.407</i>					
■ Immobilier	87.454					16,1%
Europe	46.326					
Codic International	23.607		23,81%		27,0%	
Prêt à Codic Int.	4.000				4,6%	
Site Bois Sauvage	10.939				12,5%	
Luxembourg	1.514				1,7%	
Terrains & divers	6.266				7,2%	
USA	41.128					
Village Square	22.738				26,0%	
Autres	18.391					
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>87.454</i>					
■ Trésorerie	27.987					5,2%
Equivalent de trésorerie	18.306					
Delhaize	2.269	75.000		30,25		
GDF Suez	2.181	140.000		15,58		
BNPParibas-Fortis	1.589	70.447		22,55		
Mobistar	776	40.000		19,39		
Ter Beke	2.773	57.778		48,00		
Autres	94					
<i>Dont participations non cotées hors trésorerie consolidée</i>	<i>94</i>					
Total	542.064					100%
<i>Dont participations non cotées hors trésorerie consolidée</i>	<i>391.955</i>					

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

I. Participations Stratégiques



Neuhaus

Leader belge et européen de produits de chocolaterie haut de gamme.

Avec un chiffre d'affaires de presque EUR 150 millions, le groupe Neuhaus a réalisé une augmentation de 12 % de son chiffre d'affaires.

Les deux principales marques du groupe sont Neuhaus et Jeff de Bruges.

Neuhaus est présent dans plus de 40 pays et 50 aéroports. La croissance de son chiffre d'affaires est marquée par une importante augmentation des ventes pour les points de

vente comparables ainsi que par l'expansion du réseau de distribution.

La hausse du chiffre d'affaires de Jeff de Bruges est principalement due à l'augmentation du nombre de points de vente en France (tant en gestion propre qu'en franchise) qui a permis à la marque d'être leader sur le marché grâce à plus de 400 points de vente.

Les principaux défis pour 2013 restent la constante amélioration de la qualité de ses produits, la communication vers le consommateur et l'augmentation de points de vente rentables.

COMPTES CONSOLIDÉS AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	149,27	133,47	119,86
Résultat net Groupe	12,07	11,63	10,95
EBITDA	31,80	30,43	27,86
Fonds propres Groupe	58,79	53,24	57,59
Total bilan	111,35	99,36	106,07
% de participation	100%	100%	100%

Neuhaus holding consolide 100% de Neuhaus, NV et 66% de Jeff de Bruges



Berenberg Bank

La Banque Berenberg, fondée en 1590, est la plus ancienne banque privée d'Allemagne et compte parmi les plus anciennes banques du monde. Aujourd'hui, elle est une banque privée de premier ordre en Allemagne. Elle gère EUR 28 milliards d'actifs et emploie plus de 1.100 personnes principalement en Allemagne mais aussi à l'étranger qui tous sont porteurs des valeurs de l'entreprise : « Engagement, fiabilité et responsabilité ».

L'activité banque privée rencontre un grand succès au niveau conseil et gestion auprès de ses clients. La banque a été récompensée, cette année encore, par de nombreux Awards. Elle a été désignée comme la meilleure banque privée d'Allemagne par « Professional Wealth Management/Financial Times Group », a obtenu le meilleur score possible au classement « Die Elite der Vermögensverwalter » du « Handelsblatt » et remporté le titre de meilleur « Asset Manager 2012 » auprès du German Institute for Service Quality.

En 2012, malgré la crise financière globale, la banque a continué son expansion et affiché d'excellents résultats : des profits en hausse (+ 7,3%), des commissions records (+ 15,8%) et des actifs sous gestion en augmentation (+ 8,3%).

Le succès de la filiale de Boston, ouverte il y a 18 mois, a décidé la banque à ouvrir un nouveau bureau à New York afin de donner l'opportunité aux sociétés allemandes et européennes d'avoir accès aux investisseurs américains. Couplés à une unité de recherche et d'analyse plus large, les bureaux américains et les centres européens ont réussi à augmenter les volumes de transaction et partant faire croître les commissions.

Tout le secteur « banque privée » a subi une forte pression sur leur marge au regard de taux d'intérêts bas, d'une pression du régulateur et d'un marché des capitaux parfois influencé par les instances politiques. Dans ce contexte, les clients de Berenberg ont pu profiter de l'expertise de leur banque pour trouver des opportunités dans le domaine de l'art, de l'immobilier et des terrains agricoles et forestiers.

Dans le secteur de la banque d'investissement, Berenberg a, entre autres, organisé deux des cinq plus grandes introductions en bourse de 2012 en Europe, démontrant ainsi sa détermination à jouer un rôle important. (voir aussi : www.berenberg.de)

COMPTES CONSOLIDÉS AUDITÉS

(en millions EUR)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus financiers nets	314,2	292,3	261,30
Actifs sous gestion	28.200	26.000	25.500
Cost / income ratio	78%	76%	73%
Résultat net	58,55	58,18	61,74
Fonds propres	300,25	298,23	300,94
Total bilan	4.627,98	4.276,44	3.601,85
Bénéfice distribué	47,00	45,75	50,58
% de participation	12,00%	12,00%	12,00%

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE



Umicore

Umicore concentre ses activités dans quatre secteurs : « Catalysis, Energy Materials, Performance Materials et Recycling ». Le Groupe développe ses activités industrielles sur tous les continents pour servir ses clients sur une base globale.

Umicore a enregistré une performance annuelle solide malgré le ralentissement de la demande. Les revenus ont augmenté de 5% par rapport à l'exercice précédent, principalement grâce à une augmentation des volumes de vente dans les business groups Catalysis et Recycling. L'EBITDA récurrent a baissé de 5%. Le ralentissement économique a eu un impact négatif sur le mix produits et les marges, particulièrement chez Energy Materials et Performance Materials. L'EBIT récurrent a diminué de 11%, reflétant les tendances déjà évoquées et également les charges d'amortissements plus élevées liées aux investissements de croissance.

En 2012, Umicore a enregistré :

- Un chiffre d'affaire d'EUR 2,4 milliards (en hausse de 5%)
- Un EBIT récurrent d'EUR 372 millions (en baisse de 11%)
- Un bénéfice par action récurrent à EUR 2,47 contre EUR 2,69 en 2011

Le montant des investissements a atteint EUR 253 millions. Les dépenses en R&D se sont élevées à EUR 181 millions. Ces montants sont supérieurs à ceux de 2011, principalement suite aux initiatives de croissance menées chez Catalysis et Recycling.

Le Conseil d'administration d'Umicore proposera lors de son Assemblée générale un dividende brut d'EUR 1,00 par action (dont un acompte d'EUR 0,50 a déjà été versé en septembre 2012). Le Conseil a également décidé que la société poursuivra le rachat d'actions propres dans le cours de l'année 2013 en respectant les limites de l'autorisation existante. (voir aussi www.umicore.com)

COMPTES CONSOLIDÉS AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus (hors métaux)	2.428	2.319	2.000
Résultat net groupe	233	325	249
EBIT récurrent	372	416	343
Fonds propres groupe	1.752	1.667	1.517
Total bilan	3.668	3.713	3.511
Dividende (EUR/action)	1,00	1,00	0,80
% de participation	1,56%	1,56%	1,56%



Recticel

Le Groupe Recticel se compose d'un ensemble de quatre domaines d'applications sélectionnées : les mousses flexibles, le confort du sommeil, l'isolation et l'automobile.

Bien que le Groupe produise essentiellement des produits semi-finis (mousse souple et automobile), il est également présent dans un nombre de secteurs en tant que fabricant de produits finis et de biens durables pour la vente au détail. (isolation et confort du sommeil). Avec comme devise «The passion for comfort», Recticel a pour but de se démarquer en tant qu'important producteur de mousse de polyuréthane dans le confort quotidien de chacun.

On retrouve donc dans la division Confort du sommeil, des matelas et cadres de lit commercialisés sous des marques connues (Beka®, Lattoflex®, Literie Bultex®, Schlaraffia®, Sembella®, Superba®, Swiss Flex®, ...).

La division Isolation s'occupe de produits thermiques isolants de haute qualité qui peuvent être immédiatement utili-

sés dans des projets de construction et de rénovation. Ces produits d'isolation sont commercialisés sous des marques connues (Euro Wall®, Powerroof®, Powerdeck® et Powerwall®).

En outre, Recticel attache une grande importance à l'innovation et au progrès technologique. Les différents produits du Groupe trouvent donc de plus en plus d'applications innovantes et nouvelles.

En tant que leader du marché dans la plupart de ses activités, Recticel emploie aujourd'hui un total de 7.841 personnes dans 103 implantations à travers 28 pays. Le Groupe est globalement présent en Europe mais possède également un certain nombre d'activités aux États-Unis et en Asie. En 2012, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires d'EUR 1.319,5 millions d'euros (voir aussi www.recticel.com).

COMPTES CONSOLIDÉS AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Ventes	1.319,50	1.378,10	1.348,40
Résultat net groupe	17,60	17,40	14,40
EBITDA	81,10	88,80	83,50
Fonds propres groupe	260,60	248,80	241,7
Total bilan	701,40	728,10	777,50
Dividende (EUR/action)	0,29	0,28	0,27
% de participation	28,89%	28,89%	28,65%

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE



Noël Group

Société américaine spécialisée dans l'extrusion et la transformation de matière plastique et organisée autour de ses pôles principaux d'activité : l'isolation, les profilés spécialisés de mousse extrudée, les composantes mousses pour matelas, les bouchons synthétiques pour bouteilles de vin et les produits 'Loisir' en mousse expansée.

En 2012, Noël Group a continué d'améliorer son résultat opérationnel malgré une situation macroéconomique difficile persistante. Les variations et incertitudes concernant les prix des matières premières continuent d'influencer les résultats du Groupe. Les ventes dans tous les secteurs étaient en progression sauf pour la division «Home Furnishings». Pour 2013, la société prévoit une évolution positive de ses résultats dans tous les secteurs d'activités.

Spongex, LLC est leader sur son marché des produits d'élastomère thermoplastique dans la production de produit pour

les loisirs aquatiques, fitness et applications marines. Les activités de Spongex continuent de s'améliorer suite à la réorganisation opérée durant les exercices précédents.

Nomacorc, dans lequel Noël Group a une participation minoritaire, est le leader mondial des bouchons synthétiques. Avec 500 employés au niveau mondial, la société a produit plus de 2,2 milliards de bouchons en 2012 grâce à ses trois sites de production (USA, Belgique, Chine). En douze ans d'existence, la société a connu dix exercices avec une croissance de ses ventes à plus de 10%.

Vu les incertitudes économiques, le Groupe reste prudent mais prévoit néanmoins la poursuite de l'amélioration en 2013. L'innovation technologique continue d'être un pilier fort du Groupe et devrait contribuer au développement de celui-ci. (voir aussi www.noelgroup.net)

COMPTES CONSOLIDÉS (US GAAP)

(en millions USD)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	66,38	88,81	88,34
Résultat net groupe	1,58	0,55	-2,07 ⁽¹⁾
EBITDA	3,38	4,97	4,86
Fonds propres groupe	47,55	47,96	47,61
Total bilan	58,99	61,77	74,62
Dividende (USD/action)	0,20	-	-
% de participation	29,37%	30,5%	30,5%

⁽¹⁾ Hors plus-value sur le sale et lease back d'un bâtiment de production.



Galactic

Société belge productrice d'acide lactique et de solution naturelle pour les industries Food, Feed, industrielles et Care. Galactic est le second producteur mondial d'acide lactique. Son actionnariat est 100 % belge.

L'acide lactique, produit par fermentation de sucre, est utilisé principalement comme additif alimentaire mais aussi de plus en plus dans le secteur industriel comme produit de substitution aux produits pétrochimiques traditionnels. Galactic dispose d'unités de production en Belgique, en Chine et aux Etats-Unis.

Galactic a poursuivi sa croissance dans un marché très concurrentiel. Un bureau a été ouvert au Brésil pour prendre en charge les ventes sur la zone d'Amérique Latine. Afin de profiter de sa position sur le marché mondial, la société

est occupée à se réorienter comme fournisseur de solutions naturelles pour les entreprises Food, Feed, Industrielles et Care. Ces solutions seront développées dans son nouveau centre de recherche situé à Bruxelles qu'elle a acquis fin 2012. Elles seront soit basées sur l'acide lactique soit sur de nouvelles molécules produites par fermentation.

Futero, Joint-Venture avec Total Petrochemicals, a continué de mettre au point son procédé de production de PLA, un polymère bio renouvelable produit à base d'acide lactique. (voir aussi www.lactic.com)

Compagnie du Bois Sauvage détient une participation de 25% dans la société Serendip qui détient pour seul actif une participation de 45% dans Galactic.

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

II. Principales participations immobilières

En Europe



Codic International

Codic est une société de promotion immobilière indépendante créée en 1970.

Au cours des dix dernières années, la société a développé plus d'un million de mètres carrés de bureaux, parcs d'affaires, centres commerciaux et projets multifonctionnels.

D'abord présente en Belgique, Codic s'est intéressée très tôt aux marchés limitrophes. Après le Grand-Duché de Luxembourg et la France, c'est en Hongrie, en Espagne et en Roumanie que le groupe a renforcé son positionnement européen.

En 2011/2012, dans un climat délicat, Codic a pu inscrire des résultats positifs. La marge brute réalisée à travers les différents projets se monte à EUR 15,8 millions et le bénéfice net consolidé atteint EUR 0,2 million. L'année en cours sera une année difficile tant pour les locations que pour les ventes et les résultats le reflèteront.

Au cours de ces dernières années, Codic International a réduit son rythme de développement et la société a œuvré pour développer des projets immobiliers exemplaires, présentant des critères de triple A avec une démarche environnementale et pouvant ainsi répondre aux exigences des investisseurs à la recherche de produits exempts du moindre défaut. Dans ce contexte difficile, Codic consacre ses moyens financiers principalement aux développements de ses projets localisés dans ses marchés d'origine (voir aussi www.codic.eu).

Pour rappel, en plus de sa participation de 23,81% dans le capital de Codic International, Compagnie du Bois Sauvage a souscrit des obligations émises par Codic International en 2011 pour un montant total d'EUR 4 millions.

COMPTES CONSOLIDÉS AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	30/04/2012	30/04/2011	30/04/2010
Marge brute	15,75	18,26	27,63
Résultat net groupe	0,17	3,49	9,21
EBIT	5,59	5,64	17,26
Fonds propres	103,38	103,98	101,18
Total bilan	227,30	241,78	242,24
Dividende (EUR/Action)	0,00	21,30	168,00
% de participation	23,81%	23,81%	23,81%

Autres actifs immobiliers en Europe

Outre la participation en CODIC, la Compagnie détient plusieurs immeubles pour compte propre :

- Les immeubles du site du siège social et du Treurenberg (3.000 m² de bureaux, 2.000 m² de logements et 70 m² de commerces)
- Diverses autres surfaces et terrains en provinces de Liège et de Hainaut (36 ha). Une demande de permis d'urbanisme sur 10 ha en zone industrielle sur la commune de Ans a été déposée le 31 décembre 2010
- Deux immeubles de bureaux à Luxembourg (320 m²).

Au 31 décembre 2012, 100% des appartements, des surfaces de bureaux et des commerces détenus en propre sont loués.

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

II. Principales participations immobilières (suite)

Aux Etats Unis d'Amérique

Le Groupe détient des investissements immobiliers sur la côte Est (Floride, Massachusetts et New York).

Village Square Partners, LLP (voir note 31), le complexe résidentiel de 240 appartements à Jacksonville (Floride), est occupé à 97% à fin 2012 et les revenus sont stables par rapport à 2011. La juste valeur de cet investissement immobilier a été réduite de USD 1 million à fin 2012. Cet investissement est financé en grande partie par un emprunt garanti par l'immobilier lui-même et le « General Partner ». Surongo America, Inc. étant lui un « Limited Partner » (voir aussi note 16).

Le partnership immobilier DSF Capital Partners, LP (voir note 8), est investi dans deux projets. Le premier concerne la rénovation d'un bâtiment qui a eu un taux d'occupation moyen de 94% en 2012 contre 92% en 2011. Le second est un hôtel qui a été inauguré en février 2009 et présente un bon taux d'occupation. Le prix moyen par chambre est en augmentation par rapport à 2011. Le partnership, avec ces bonnes performances, approche de la maturité.

En 2006, Surongo America a investi dans le partnership DSF Capital Partners III, LP (voir note 8). Les trois investissements immobiliers de ce Partnership sont localisés dans la périphérie de Washington DC qui fait partie des zones les moins touchées par la crise. Les deux premiers ont un taux d'occupation moyen pour 2012 comparable à 2011 avec 97% et 95%. Les loyers sont en hausse par rapport à 2011. Le troisième projet, dont la mise en location a débuté en octobre 2011 est occupé à 93%. La construction de la seconde phase de ce projet devrait débuter au second semestre de 2013.

Le partnership immobilier Gotham City Residential Partners I, LP (voir note 8), à New-York, a été souscrit fin 2006.

Ce projet vise à racheter des immeubles à appartements en vue de leur rénovation. L'engagement total de Surongo America est d'USD 10 millions dont USD 9,6 millions ont été libérés au 31 décembre 2012, contre USD 8,9 millions fin 2011. La juste valeur des immeubles constituant le seul actif de cet investissement a été revue à la hausse d'USD 0,4 million (net part du Groupe) à fin 2012. A fin 2012 les appartements sont loués à 96%. 3% sont en rénovation et 1% sont à louer. Les investissements se font majoritairement sur fonds propres.

En octobre 2008, Surongo America a investi en association avec ses partenaires historiques, via un prêt d'USD 2 millions, dans un projet de financement de reprise d'un complexe immobilier en Floride (via St. Augustine Village Partners, LLLP (voir note 31)). La volonté de la banque finançant le projet de se faire rembourser a obligé la société à procéder à une vente accélérée des appartements et a vendu ceux-ci à perte en 2012 contre des ventes bénéficiaires les années précédentes. Le Groupe devrait être sorti de cet investissement avant fin 2013.

En octobre 2010, Surongo America, Inc. a souscrit à la création du Partnership Zeb Land, LLC (voir note 7). Zeb Land, LLC a acquis en novembre 2010 le bâtiment de production de Nomaco (filiale de Noël Group) et lui loue ce bâtiment selon un bail d'une durée de 10 ans. Cette opération a permis à Noël Group de poursuivre son désendettement bancaire et de rembourser anticipativement une partie de ses dettes à Surongo America, Inc.

Le Partnership Corc, LLC (voir note 7) est financé quasi exclusivement par emprunt et n'a comme seul actif qu'un bâtiment loué à une entité de Noël Group.

TAUX D'OCCUPATION DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

(en %)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Village Square Partners, LLP	97	94	94
DSF Capital Partners, LP	(1)	(1)	(1)
DSF Capital Partners III, LP	(1)	(1)	(1)
Gotham City Residential Partners, LP	96	94	94
Zeb Land, LLC	100	100	100
Corc, LLC	100	100	100

(1) s'agissant de plusieurs projets à des stades de développements divers, les taux d'occupation ne sont pas comparables.

III. Trésorerie consolidée

Au 31 décembre 2012, la trésorerie du Groupe est constituée de cash à hauteur d'EUR 18,3 millions. Les quelques positions titres encore en portefeuille après les restructurations depuis 2010 s'élèvent à EUR 9,7 millions. L'ensemble des positions sont destinées à être réalisées au mieux et se compose comme suit :

Action	Valeur de marché au 31/12/2012 en EUR 1.000
Delhaize	2.269
GDF Suez	2.181
BNP Paribas-Fortis	1.589
Mobistar	776
Ter Beke	2.773
Autres	94

8. DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

A notre connaissance,

- i) les états financiers, établis conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie et des entreprises comprises dans la consolidation,
- ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des événements importants et des transactions significatives intervenues avec les parties liées au cours de l'exercice et de leur incidence sur les états financiers ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée la Compagnie.

Frédéric Van Gansberghe
Président du Conseil d'administration
(représentant d'Ecostake, s.a.)

9. POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

Depuis plus de 15 ans, le Conseil a proposé régulièrement d'augmenter la rémunération du capital. L'objectif est, pour autant que les résultats le permettent, de majorer le dividende, année après année, d'un taux au moins égal à celui de l'inflation. Il importe de concilier les deux points de vue :

- le renforcement des moyens de la Société
- la rémunération du capital.

Le Conseil propose de majorer le dividende brut d'EUR 0,20 par titre pour le porter à EUR 7,20.

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

	EUR
Le résultat de l'exercice s'élève à	6.600.279,30
Auquel s'ajoute	
- le bénéfice reporté	163.907.117,27
Pour constituer le bénéfice répartisable	170.507.396,57
Nous vous proposons d'affecter :	
- à la réserve légale	0
- aux autres réserves	0
- aux réserves indisponibles pour actions propres	387.464,16
- à la distribution d'un dividende brut d'EUR 7,20	11.342.491,20
- aux tantièmes (réduits) aux Administrateurs	216.031,44
Report à nouveau	158.561.409,77

Si vous approuvez ces propositions, le dividende d'EUR 7,20 brut sera payable à partir du 2 mai 2013, au siège social et aux guichets des banques, contre remise du coupon n° 26.

Le titre Compagnie du Bois Sauvage sera coté ex-coupon 26 à dater du 26 avril 2013.

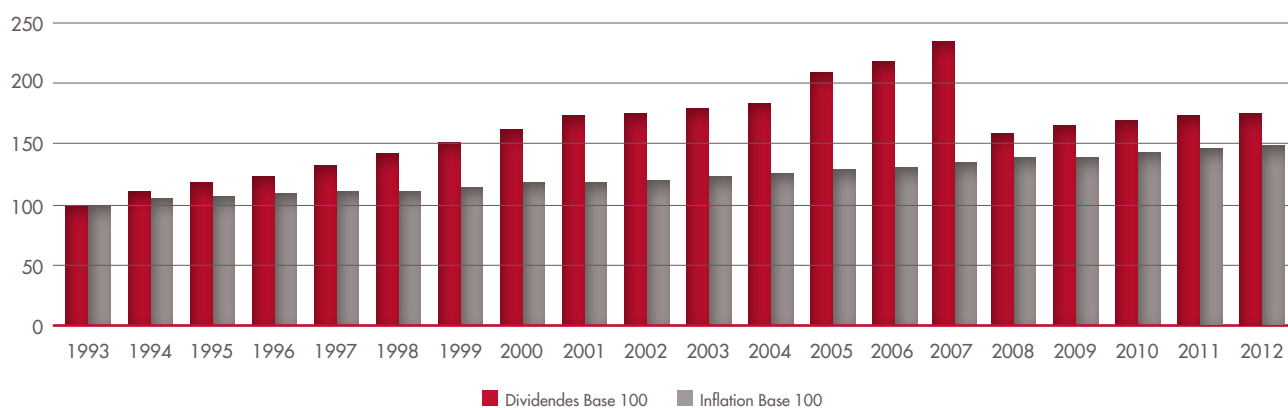
Ce dividende est en augmentation par rapport au dividende d'EUR 7,00 brut de l'année dernière. Sur base du cours de bourse au 31 décembre 2012, il procure un rendement brut de 3,77%.

Après répartition, les fonds propres comptables de la Société s'élèveront à EUR 298.254.441,23

9. POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

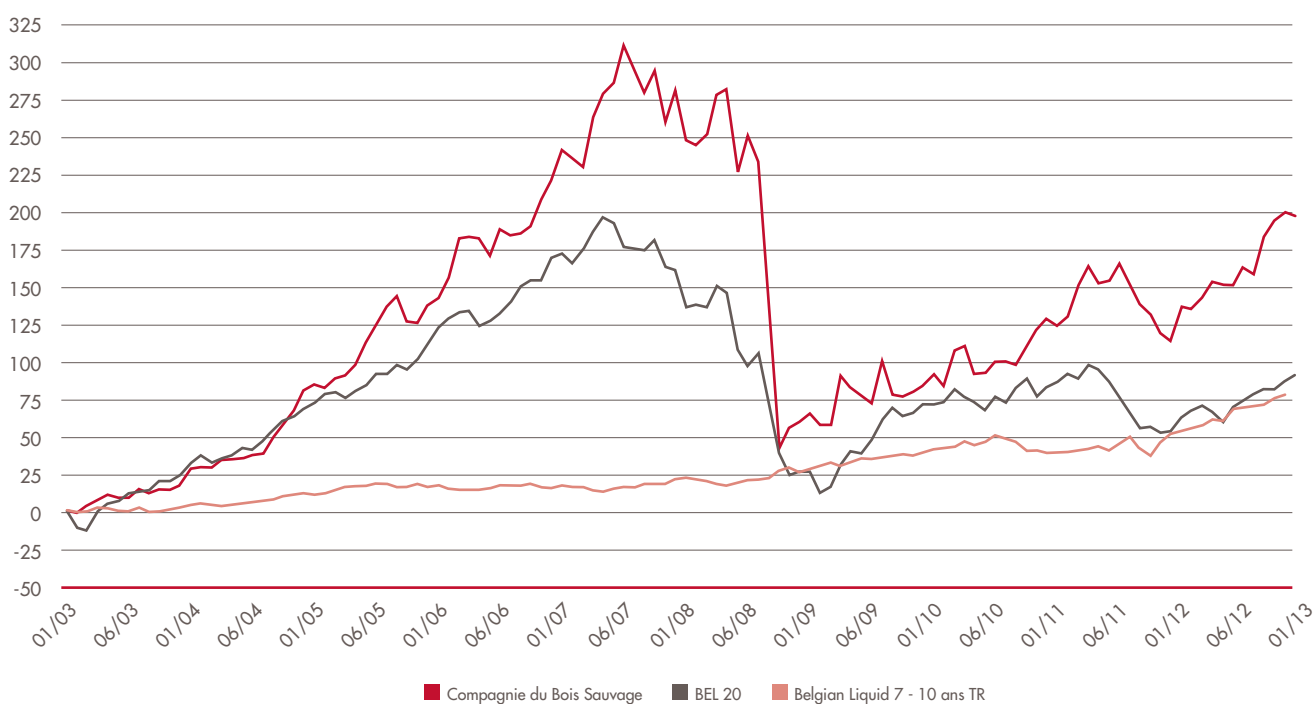
DIVIDENDE VERSUS INFLATION

Base 100 en 1993



RETURN TOTAL COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE VERSUS BEL 20 & OLO 10 ANS

En %



10. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

Au 31 décembre 2012, le capital est fixé à EUR 78.767.300, représenté par 1.575.346 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, représentant chacune 1/1.575.346ème du capital social, contre 1.582.000 à fin 2011 (voir la note 15 en page 77 pour le détail de cette modification).

Chaque part sociale donne droit à une voix, sans préjudice aux dispositions du Code des Sociétés.

Le capital pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision d'une assemblée générale statuant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles parts sociales du même type que les parts sociales existantes ou de parts sociales jouissant d'autres droits ou représentant une quotité différente du capital social, ces parts sociales pouvant être libérées, soit en numéraire, soit au moyen de réserves de la Société, soit par des apports en nature.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale prise dans les conditions prescrites pour les modifications aux statuts, la souscription des parts sociales émises contre espèces sera réservée à titre irréductible aux actionnaires anciens, au prorata de leur part dans le capital social au moment de l'augmentation de capital.

Lors de chaque augmentation de capital, le Conseil d'administration peut conclure, aux conditions qu'il juge convenir, toutes conventions en vue de garantir la réalisation de l'augmentation, notamment en faisant souscrire le capital nouveau, à des conditions à fixer par lui, par un ou plu-

sieurs garants, à charge pour ces derniers, si l'assemblée n'en décide autrement, d'offrir aux porteurs de parts sociales anciennes de leur rétrocéder les parts nouvelles à titre irréductible.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2012 a approuvé la suppression de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2008 d'agir dans le cadre du capital autorisé en vertu de l'article 603 du Code des sociétés et en conséquence, du chapitre « capital autorisé » dans l'article 7 des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2010 a donné au Conseil d'administration l'autorisation d'acquérir conformément aux articles 620 et 627 du Code des Sociétés, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de la Compagnie du Bois Sauvage, pendant une période de trois ans, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition. Cette autorisation venant à échéance, le renouvellement de celle-ci pour une période de trois ans sera demandé à l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013. La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

La structure de l'actionariat est détaillée en page 22.

11. MÉTHODES DE VALORISATION POUR LE CALCUL DE LA VALEUR INTRINSÈQUE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012

La valeur intrinsèque, avant répartition, de l'action Compagnie du Bois Sauvage a été calculée à la date du 31 décembre 2012.

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR un million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée en interne par référence à l'actualisation des loyers futurs. La valorisation par un expert indépendant se base principalement sur la méthode par le rendement (qui se calcule de manière globale sur base d'un taux de capitalisation qui tient compte de la valeur locative du marché) et celle des prix unitaires (qui consiste à déterminer la valeur vénale sur base de valeurs (hors frais d'acquisition) par mètre carré pour les superficies de terrains non-bâties et/ou les superficies des constructions éventuelles). A fin 2012, la valorisation de Village Square s'est faite sur base d'offres d'achats reçues. Celles-ci sont inférieures d'un million d'USD par rapport à l'évaluation de l'expert faite en octobre 2012.
- Il a été tenu compte du cours de bourse au 31 décembre 2012 pour la valorisation des sociétés cotées
- Les principales participations non cotées ont été valorisées comme suit :
 - La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre l'actif net réévalué et le « price/earning ratio » de sociétés comparables. Lorsque la moyenne est inférieure à l'actif net rectifié, seule cette méthode est retenue. L'actif net rectifié correspond aux fonds propres consolidés de la banque augmentés d'une estimation de goodwill qui reflète (i) la valorisation du portefeuille des actifs sous gestion (Banque privée et asset management) et (ii) la valorisation de l'activité Corporate et Investment Banking. Une décote de 31% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité de cette participation.
 - La société Noël Group (dans le Groupe via Surongo America) a fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant. Cette évaluation s'est faite sur base des « Business Units » en utilisant, en fonction de leur pertinence, soit un modèle d'évaluation basé sur un DCF (Discounted Cash Flow) soit sur base de transactions de vente sur des sociétés comparables.
 - La société Neuhaus a fait l'objet d'une évaluation interne sur base des résultats 2012 et du business plan à 3 ans. Les méthodes utilisées sont le DCF et les multiples de sociétés comparables. Une décote de 15% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité de cette participation.
 - La valorisation de Serendip a été déterminée sur base des fonds propres corrigés pour tenir compte de la juste valeur du Groupe Galactic, elle-même basée sur un multiple de l'EBITDA consolidé.
- Les autres sociétés non cotées ont été valorisées, en l'absence de méthode fiable, sur base de leur actif net comptable social ou consolidé (IFRS si disponible) ou maintenue au coût.
- Il n'a pas été calculé d'impôt de liquidation
- Il n'a pas été tenu compte d'un passif social éventuel
- Il n'a pas été tenu compte d'autres risques ou passifs que ceux dont les Etats financiers consolidés font état.

Mise en garde

La Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions ordinaires de la Société.

L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE PAR ACTION EST LA SUIVANTE

	31/12/2012 ⁽¹⁾	31/12/2011 ⁽²⁾
Valeur intrinsèque « in the money »	286,36	279,72
Valeur intrinsèque « fully diluted »	282,66	275,56

⁽¹⁾ Les valeurs intrinsèques au 31/12/2012 tiennent compte des réductions de capital d'EUR 25 par action réalisée en juillet 2012 et d'EUR 26 par action réalisée en juillet 2011.

⁽²⁾ Les valeurs intrinsèques au 31/12/2011 tiennent compte de la réduction de capital d'EUR 26 par action réalisée en juillet 2011.

La valeur intrinsèque «fully diluted» suppose l'exercice de l'ensemble des warrants et options en circulation.

La valeur intrinsèque «in the money» suppose l'exercice des warrants et options dans le cas où le prix de conversion ou d'exercice est inférieur au cours de bourse.

ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE « FULLY DILUTED »

EUR



12. PERSPECTIVES 2013

Événements post clôture, projets et perspectives

Les événements postérieurs à la clôture sont repris en note 30.

Le Conseil reste confiant dans la quantité des actifs et prudent sur les perspectives à court/moyen terme.

13. CALENDRIER FINANCIER

Calendrier financier

Date de détachement du dividende (ex date) :	26 avril 2013
---	---------------

Date d'enregistrement du dividende (record date) :	30 avril 2013
---	---------------

Païement du dividende (coupon n° 26) :	2 mai 2013
---	------------

Résultats annuels :	1 ^{ère} quinzaine de mars
----------------------------	------------------------------------

Assemblée Générale :	quatrième mercredi du mois d'avril
-----------------------------	------------------------------------

Résultats semestriels :	2 ^{nde} quinzaine d'août
--------------------------------	-----------------------------------

14. MÉCÉNAT

Poursuivant sa ligne de conduite en matière de mécénat culturel, Compagnie du Bois Sauvage est intervenue dans les manifestations de l'asbl « Les Amis de la Cathédrale » et a soutenu le « Concours Reine Elisabeth » ainsi que le « Club d'Entreprises Bruocsella » initié par l'asbl Promethéa et la « Fondation Louvain » (Prix Compagnie du Bois Sauvage).

Compagnie du Bois Sauvage a également soutenu ponctuellement diverses asbl à vocation médicale ou sociale.

SOMMAIRE

Etats financiers consolidés

48	Etat consolidé de la situation financière
50	Etat consolidé du résultat global
51	Etat consolidé des variations des capitaux propres
52	Tableau consolidé des flux de trésorerie

Notes aux états financiers consolidés

53	1. Informations générales
53	2. Principes et méthodes comptables
62	3. Informations sectorielles
65	4. Immobilisations corporelles
67	5. Immeubles de placement
68	6. Goodwill et immobilisations incorporelles
70	7. Participations mises en équivalence
72	8. Participations disponibles à la vente
74	9. Autres actifs courants et non courants
75	10. Impôts sur le résultat
76	11. Stocks
76	12. Clients et autres débiteurs
77	13. Actifs financiers à la juste valeur via résultat
77	14. Trésorerie et équivalent de trésorerie
77	15. Capital et réserves
80	16. Emprunts
82	17. Provisions courantes et non courantes
83	18. Fournisseurs et autres créditeurs
83	19. Autres passifs courants et non courants
84	20. Gestion des risques et instruments financiers dérivés
87	21. Produits opérationnels
88	22. Charges opérationnelles
90	23. Résultat sur cessions
91	24. Variations de juste valeur et dépréciations
92	25. Résultat par action
93	26. Contrats de location simple
94	27. Paiements fondés sur des actions
95	28. Informations relatives aux parties liées
96	29. Engagements et droits
96	30. Evénements postérieurs à la clôture
97	31. Liste des filiales

98 Rapport du Commissaire

Comptes sociaux – Normes belges

100	Bilan après répartition
102	Compte de résultats
104	Annexes

États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2012

Présentés à l'Assemblée Générale du 24 avril 2013

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

x € 1.000	Note	2012	2011
Actifs non courants		415.055	420.710
Immobilisations corporelles	4	35.379	33.027
Immeubles de placement	5	41.226	42.997
Goodwill	6	10.962	10.962
Immobilisations incorporelles	6	17.350	12.700
Participations mises en équivalence	7	123.545	120.096
Participations disponibles à la vente	8	172.672	186.896
Autres actifs	9	11.856	12.156
Actifs d'impôts différés	10	2.065	1.876
Actifs courants		80.676	130.864
Stocks	11	11.648	10.446
Clients et autres débiteurs	12	33.002	32.655
Actifs d'impôts exigibles	10	5.907	6.869
Actifs financiers à la juste valeur via résultat	13	8.074	15.931
Autres actifs	9	3.731	20.101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	18.314	44.862
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0	407
Total actif		495.731	551.981

x € 1.000

	Note	2012	2011
Capitaux propres		366.737	384.108
Capitaux propres du Groupe		350.104	369.198
Capital	15	127.816	167.200
Résultats non distribués	15	145.104	140.152
Réserves	15	77.184	61.846
Participations ne donnant pas le contrôle	15	16.633	14.910
Passifs		128.994	167.873
Passifs non courants		82.234	86.351
Emprunts	16	74.236	78.572
Provisions	17	696	585
Passifs d'impôts différés	10	6.642	6.321
Autres passifs non courants	19	660	873
Passifs courants		46.760	81.522
Emprunts	16	6.096	37.298
Provisions	17	446	419
Fournisseurs et autres créditeurs	18	27.856	23.155
Passifs d'impôts exigibles	10	5.310	5.736
Autres passifs	19	7.052	14.914
Total passif et capitaux propres		495.731	551.981

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE

x € 1.000	Note	2012	2011
Produits opérationnels	3, 21	166.435	152.997
Ventes		150.499	134.877
Intérêts et dividendes		11.680	13.957
Produits locatifs		3.695	3.440
Autres produits		561	723
Charges opérationnelles	22	-137.717	-123.288
Approvisionnements		-80.384	-70.311
Frais de personnel		-41.560	-37.022
Amortissements, pertes de valeur et provisions		-7.498	-7.173
Charges financières		-6.886	-7.657
Autres charges		-1.389	-1.125
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	7	5.914	5.924
Résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations		34.632	35.633
Résultat sur cessions	23	652	16.086
Variations de juste valeur et dépréciations	24	-5.499	-7.175
Résultat avant impôts		29.785	44.544
Impôts sur le résultat	10	-9.608	-9.888
RESULTAT DE L'EXERCICE		20.177	34.656
Autres éléments du résultat global		15.186	-29.733
Participations disponibles à la vente			
Variations de juste valeur		16.531	-21.735
Transferts en résultat suite à dépréciations		-828	-53
Transferts en résultat suite à cessions		-9	-7.709
Différences de change sur la conversion d'activités à l'étranger		421	45
Part des autres éléments du résultat global des participations mises en équivalence		-271	-281
Variation du périmètre de consolidation		-658	
Impôts liés			0
Autres		0	0
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		35.363	4.923
Résultat de l'exercice		20.177	34.656
Part du Groupe		16.392	31.090
Participations ne donnant pas le contrôle		3.785	3.566
Résultat global de l'exercice		35.363	4.923
Part du Groupe		31.578	1.357
Participations ne donnant pas le contrôle		3.785	3.566

RÉSULTAT DE L'EXERCICE PAR ACTION AU 31 DÉCEMBRE

€	Note	2012	2011
De base	25	10,40	19,67
Dilué	25	10,38	19,66

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

x € 1.000	Note	Capital		Réserves			Résultats non distribués	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves de réévaluation/couverture ⁽¹⁾	Actions propres	Ecart de conversion				
Solde au 31 décembre 2010		118.766	81.534	95.486	-1.600	-3.193	125.009	416.002	13.423	429.425
Participations disponibles à la vente										
Variations de la juste valeur	15			-21.735				-21.735		-21.735
Transferts en résultat suite à dépréciations	15			-53				-53		-53
Transferts en résultat suite à cessions	15,23			-7.709				-7.709		-7.709
Quote-part dans les réserves de couverture des participations mises en équivalence	7,15			-281				-281		-281
Variations des écarts de conversion	7,15					45		45		45
Autres	15							0		0
Autres éléments du résultat global		0	0	-29.778	0	45	0	-29.733	0	-29.733
Résultat net de l'exercice							31.090	31.090	3.566	34.656
Résultat global de l'exercice		0	0	-29.778	0	45	31.090	1.357	3.566	4.923
Dividendes versés	15						-10.572	-10.572	-2.093	-12.665
Capital et Primes d'émission	15	-38.185	5.085					-33.100		-33.100
Variation du périmètre de consolidation	15,31							0		0
Mouvements sur actions propres (achats / annulation)	15				886		-5.361	-4.475		-4.475
Autres	15						-14	-14	14	0
Solde au 31 décembre 2011		80.581	86.619	65.708	-714	-3.148	140.152	369.198	14.910	384.108
Participations disponibles à la vente										
Variations de la juste valeur	15			16.531				16.531		16.531
Transferts en résultat suite à dépréciations	15			-828				-828		-828
Transferts en résultat suite à cessions	15,23			-9				-9		-9
Quote-part dans les réserves de couverture des participations mises en équivalence	7,15			-271				-271		-271
Variation du périmètre de consolidation	7,15			-1.220			562	-658		-658
Variations des écarts de conversion	7,15					421		421		421
Autres éléments du résultat global	15	0	0	14.203	0	421	562	15.186	0	15.186
Résultat net de l'exercice							16.392	16.392	3.785	20.177
Résultat global de l'exercice		0	0	14.203	0	421	16.954	31.578	3.785	35.363
Dividendes versés	15						-11.027	-11.027	-2.062	-13.089
Capital et Primes d'émission	15	-39.384						-39.384		-39.384
Variation du périmètre de consolidation	15,31							0		0
Mouvements sur actions propres (achats/annulation)	15				714		-1.102	-388		-388
Autres	15	37.570	-37.570				127	127		127
Solde au 31 décembre 2012		78.767	49.049	79.911	0	-2.727	145.104	350.104	16.633	366.737

(1) Des participations disponibles à la vente et mises en équivalence.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

x € 1.000	2012	2011
Résultat avant impôts	29.785	44.544
Ajustements		
Résultat sur cessions	-652	-16.086
Variations de juste valeur et dépréciations	5.499	7.175
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	-5.914	-5.924
Charges financières	6.886	7.657
Produits d'intérêts et de dividendes	-11.680	-13.957
Amortissements, pertes de valeur et provisions	7.498	7.173
Autres	-349	-124
Variations du besoin en fonds de roulement		
Eléments de l'actif courant ⁽¹⁾	-566	-3.587
Eléments du passif courant ⁽²⁾	4.543	1.678
Intérêts payés (inclus IRS)	-14.590	-17.013
Intérêts encaissés	1.320	1.967
Dividendes encaissés		
Participations mises en équivalence	3.514	2.934
Autres participations	10.014	12.254
Impôts payés	-8.940	-9.202
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	26.368	19.489
(Acquisitions) / cessions de participations	26.458	198.326
(Acquisitions) / cessions d'autres instruments financiers	21.607	-3.612
(Acquisitions) / cessions d'immeubles de placement	568	3
(Acquisitions) / cessions d'autres immobilisations	-14.242	-7.662
(Acquisitions) / cessions d'autres actifs non courant	300	-1.901
Flux de trésorerie des activités d'investissement	34.691	185.154
Nouveaux emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-36.360	-159.748
Augmentation / (réduction) de capital	-39.384	-33.100
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe	-11.027	-10.572
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	-2.062	-2.093
Ventes (Achats) d'actions détenues en propres	-388	-4.475
Autres	1.614	-652
Flux de trésorerie des activités de financement	-87.607	-210.640
Flux de trésorerie net de l'exercice	-26.548	-5.997
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	44.862	50.859
Effet de change sur la trésorerie et équivalents en devise	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	18.314	44.862

(1) Variations du besoin en fonds de roulement relatifs aux stocks, clients, Autres actifs et actifs non courants détenus en vue de la vente.

(2) Variations du besoin en fonds de roulement relatifs aux fournisseurs, créiteurs et autres passifs.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Informations générales

Compagnie du Bois Sauvage SA (la « Compagnie ») est une société holding de droit belge cotée sur NYSE Euronext Bruxelles. Les principales activités de la Compagnie et de ses filiales (le « Groupe ») sont décrites dans la note 3 et dans le rapport de gestion consolidé.

Les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 4 mars 2013.

2. Principes et méthodes comptables

Déclaration de conformité et dispositions applicables

Les états financiers consolidés de la Compagnie ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Au cours de l'exercice, le Groupe a appliqué les nouvelles normes suivantes :

- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Décomptabilisation (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011)

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations suivantes qui ont été émises avant la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2012 :

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015)
- IFRS 10 Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)

- Améliorations aux IFRS (2009-2011) (normalement applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Forte hyperinflation et élimination des dates fixes pour les premiers adoptants (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS – Emprunts publics (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 Etats financiers consolidés, Partenariats et informations à fournir – Dispositions transitoires (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 Etats financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d'investissement (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat – Impôt différé: Recouvrement de la valeur comptable d'un actif (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 19 Avantages du personnel (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)
- Amendements à IAS 27 Etats financiers individuels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : présentation – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014)
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'application de ces normes n'aura pas d'impact sur les États financiers consolidés de Groupe à l'exception de:

- IFRS 9 : Dans la mesure où ce projet n'est pas encore finalisé par l'ASB et adopté au niveau européen, le Groupe n'est pas en mesure de préciser ces impacts.
- IFRS 10 : Les impacts éventuels sur les comptes consolidés de Compagnie du Bois Sauvage seront analysés en 2012.
- IFRS 13 : L'impact éventuel de cette nouvelle norme sur la détermination de la juste valeur, en particulier sur les immeubles de placement, est en cours d'investigation. En outre, l'application de cette nouvelle norme pourrait impacter les informations fournies dans les annexes sur la juste valeur.

Principes de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent ceux de la Compagnie et des entités qu'elle contrôle (ses filiales) au 31 décembre de chaque exercice. Le contrôle est généralement établi lorsque la Compagnie détient, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote et a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages des activités de la filiale.

Les comptes des filiales sont repris dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle par le Groupe débute et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse. L'ensemble des soldes et opérations intragroupe et des profits latents sur des transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela s'avère nécessaire, des ajustements sont opérés aux états financiers des filiales de façon à aligner leurs méthodes comptables sur celles du Groupe. Si la date de clôture des états financiers d'une filiale ne correspond pas au 31 décembre, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions qui se sont produites par rapport au 31 décembre. Si la différence entre les dates de clôture excède 3 mois, la filiale prépare des états financiers au 31 décembre.

Les capitaux propres et le résultat net attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (anciennement appelé « intérêts minoritaires ») sont présentés séparément dans l'état de la situation financière (anciennement appelé « bilan ») et dans l'état du résultat global respectivement.

La participation ne donnant pas le contrôle peut être évaluée soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de

la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est le montant de ces participations à la comptabilisation initiale, majoré par la part proportionnelle de ces participations dans les variations ultérieures des capitaux propres. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Des modifications de la part d'intérêt de la Compagnie dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres et attribuée aux actionnaires de la Compagnie.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte de cession est calculé comme la différence entre (i) la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et passifs de la filiale et de toute participation ne donnant pas le contrôle. En cas de perte de contrôle, la participation est déconsolidée et les éléments relatifs à cette participation précédemment comptabilisés en capitaux propres sont repris en résultat. La juste valeur d'un investissement conservé dans l'ancienne filiale à la date de perte de contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur de la comptabilisation initiale d'un actif financier selon IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une coentreprise ou entreprise associée.

Le traitement du goodwill est décrit au paragraphe « goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises »

Coentreprises et entreprises associées

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel le Groupe et une ou plusieurs parties conviennent d'exercer, directement ou indirectement, une activité économique sous contrôle conjoint. L'accord de coentreprise peut impliquer la création d'une ou plusieurs entités contrôlées conjointement.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable en participant aux décisions de politique financière et opérationnelle. Cette influence est présumée si le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

Le résultat, les actifs et les passifs des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées sont incorporés dans les états financiers suivant la méthode de la mise en équivalence et ce, à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable débute jusqu'à ce que ce contrôle conjoint ou cette influence notable cesse.

Lors de la perte d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, la Compagnie évalue à la juste valeur tout investissement qu'elle conserve dans l'ancienne coentreprise ou entreprise associée. La Compagnie comptabilise en résultat toute différence entre (i) la juste valeur de tout investissement conservé et de tout produit lié à la sortie de la fraction de participation dans la coentreprise ou l'entreprise associée; et (ii) la valeur comptable de l'investissement à la date de la perte du contrôle conjoint ou de l'influence notable.

Lorsque la quote-part de la Compagnie dans les fonds propres de la coentreprise ou de l'entreprise associée est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où la Compagnie a encouru une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise.

Lors de l'acquisition de la participation, toute différence entre le coût de la participation et la quote-part de la Compagnie dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de la coentreprise ou de l'entreprise associée est comptabilisée comme goodwill. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation et soumis à un test de dépréciation.

Lorsqu'une entreprise du Groupe réalise une transaction avec une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée, les pertes et profits non réalisés sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entité concernée, sauf lorsque les pertes non réalisées donnent l'indication d'une perte de valeur de l'actif transféré.

Lorsque cela s'avère nécessaire, des ajustements sont opérés aux états financiers des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées de façon à aligner leurs méthodes comptables sur celles du Groupe. Si la date de

clôture des états financiers d'une entité contrôlée conjointement ou d'une entreprise associée ne correspond pas au 31 décembre, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions qui se sont produites par rapport au 31 décembre. Si la différence entre les dates de clôture excède 3 mois, l'entité contrôlée conjointement ou l'entreprise associée prépare des états financiers au 31 décembre.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises (business) sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs repris et des parts de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle sur l'entreprise acquise. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si applicable, la contrepartie transférée lors de l'acquisition comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. Des variations ultérieures à la juste valeur sont comptabilisées contre le coût d'acquisition lorsque ces variations répondent à la définition d'ajustements de la période d'évaluation. Toutes les autres variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif sont comptabilisées selon les principes comptables applicables. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe réévalue la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants relatifs à la participation détenue précédemment qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global, sont comptabilisés sur la même base que si le Groupe avait directement sorti sa participation antérieure.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des impôts différés, des avantages du personnel, des droits de paiement fondés sur des actions et des actifs détenus en vue de la vente.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de reporting au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe mentionne les montants relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés pendant la période d'évaluation ou des actifs ou des passifs additionnels sont comptabilisés afin de refléter les informations nouvelles qui sont obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient abouti à la comptabilisation de ces actifs et passifs à cette date.

La période d'évaluation prend fin dès que le Groupe reçoit l'information qu'il recherchait à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition ou dès qu'il apprend qu'il est impossible d'obtenir des informations supplémentaires. Cependant, la période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle l'acquéreur obtient le contrôle de l'entreprise acquise). Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total de (i) la contrepartie transférée, (ii) le montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et (iii) la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si après réexamen, la part du Groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis excède le total de (i) la contrepartie transférée, (ii) le montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et (iii) la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, cet excédent est comptabilisé directement en résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est soumis à un test de dépréciation. Pour la réalisation de ce test, le goodwill est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie du Groupe qui bénéficiera des synergies du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation sur une base annuelle ou plus fré-

quemment lorsqu'il existe des indications de dépréciation de l'unité. Si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie dépasse sa valeur recouvrable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en résultat et affectée en premier lieu en diminution de l'éventuel goodwill puis aux autres actifs de l'unité proportionnellement à leur valeur comptable. Une dépréciation comptabilisée sur un goodwill n'est pas reprise lors d'un exercice ultérieur.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Opérations en devises

Dans les états financiers de la Compagnie et de chaque filiale, coentreprise ou entreprise associée, les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées, lors de leur comptabilisation initiale, dans la devise fonctionnelle de la société concernée en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture de l'exercice. Les écarts provenant de la réalisation ou de la conversion d'éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont enregistrés en résultats par la filiale dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Lors de la consolidation, les résultats et la situation financière des activités à l'étranger du Groupe sont convertis en euro qui constitue la monnaie de présentation des états financiers consolidés. Ainsi, les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture alors que les produits et charges sont convertis au taux moyen de l'année. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont cumulés dans les capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ». De tels écarts de change sont comptabilisés en résultat lors de la cession de la société concernée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimée. A chaque date de clôture, la durée d'utilité est revue.

Les taux d'amortissement annuels sont les suivants:

■ Constructions :	3%
(30 ans pour les bâtiments industriels)	
■ Installations, machines et outillages :	6,66% et 10%
■ Matériel roulant :	20%
■ Agencements et accessoires :	25%
■ Matériel informatique :	33%

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès qu'il existe une indication que l'actif puisse être déprécié (voir section sur la 'Dépréciation d'actifs' ci-dessous).

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à la construction ou la production d'une immobilisation corporelle significative nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisée font partie du coût de cette immobilisation.

Subventions en capital

Les subventions relatives aux achats d'immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations. Elles sont comptabilisées au bilan à leur valeur attendue au moment de l'approbation initiale de la subvention. Cette valeur peut faire l'objet d'une correction après son approbation finale par les autorités. La subvention est donc portée en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte.

Immobilisations corporelles détenues en location-financement

Les contrats de location pour lesquels le Groupe endosse la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés parmi les contrats de location-financement. Les immobilisations corporelles acquises en location-financement sont comptabilisées au montant le plus faible entre leur juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement, diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuels.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et la réduction du solde de la dette de location-financement. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs détenus en location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs possédés, ou sur la durée du contrat de location s'il n'est pas prévu que le Groupe ne devienne propriétaire de l'actif au terme du contrat.

Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain, construction ou les deux) détenu pour en retirer des loyers et/ou en valoriser le capital et non pas pour la production ou la fourniture de biens ou de services, à des fins administratives ou pour le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont portés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de la juste valeur des immeubles de placement sont directement comptabilisées dans la rubrique appropriée du compte de résultats. La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR 1 million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée par référence à l'actualisation des loyers futurs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si son coût peut être évalué de façon fiable. Elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties selon la méthode linéaire sur base de la meilleure estimation de leur durée d'utilité. Si la durée d'utilité est indéterminée, l'immobilisation incorporelle n'est pas amortie mais soumise au moins annuellement à un test de dépréciation (voir section sur la 'Dépréciation d'actifs' ci-dessous).

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles et, le cas échéant, le fait que cette durée soit indéterminée sont revus à chaque clôture.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes.

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comporte les participations qui ne sont pas détenues à des fins de transactions (trading) et sur lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable (présumée à partir de 20%) ainsi que les obligations cotées sur un marché actif.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global et ces variations sont cumulées dans les capitaux propres. Néanmoins, toute perte de valeur importante ou durable est immédiatement comptabilisée en résultat. Les profits et pertes cumulés dans les capitaux propres sont transférés en résultat lorsque les actifs sont cédés.

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente cotés sur un marché actif est déterminée par référence à ce marché. Les participations disponibles à la vente qui ne sont pas cotées sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation sont maintenues au coût.

Prêts et créances

Cette catégorie comporte les prêts et les créances, y compris les créances commerciales, ainsi que les obligations non cotées sur un marché actif.

Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti qui correspond au montant initialement comptabilisé, diminué des remboursements en principal et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence éventuelle entre ce montant initial et le montant à l'échéance en appliquant le taux d'intérêt effectif. Dans la majorité des cas, le coût amorti des prêts et créances correspond à leur valeur nominale.

Le cas échéant, les prêts et créances font l'objet de pertes de valeur pour couvrir les montants considérés comme non recouvrables.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Cette catégorie comporte les participations détenues à des fins de transactions (*trading*) ainsi que les instruments dérivés représentant des actifs, notamment les options acquises par le Groupe.

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur directement dans le compte de résultats. La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel marché, est calculée en utilisant des modèles d'évaluation prenant en compte les données actuelles du marché.

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et de transformation ainsi que les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, y compris les coûts d'emprunt encourus sur des stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être vendus. Le coût est déterminé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. La dépréciation sur stock pour les ramener à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel elle se produit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme (inférieur à 3 mois), très liquides, qui sont facilement convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Lorsque, à la date de clôture des états financiers, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés soient cédés, ils sont désignés comme actifs (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture des états financiers, un plan destiné à les mettre en vente

à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et réaliser leur vente dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont présentés séparément dans le bilan.

Dépréciation d'actifs autres que du goodwill

A chaque date de clôture, le Groupe vérifie la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer sa valeur comptable à sa valeur recouvrable. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif individuellement, le test est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle cet actif appartient.

La valeur recouvrable d'un actif (UGT) correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'actif (UGT) qui sont actualisés selon un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur-temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat pour la différence.

Si la perte de valeur s'inverse ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (UGT) est portée à sa valeur recouvrable révisée à la hausse. Toutefois, la valeur comptable ainsi augmentée n'excède pas celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été enregistrée sur cet actif (UGT). La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat.

Capital social

En cas de rachat (ou cession) d'actions propres, le montant de la contrepartie payée (ou reçue) est directement porté en diminution (ou augmentation) des capitaux propres.

Passifs financiers

Emprunts non convertibles

Les emprunts se composent d'emprunts bancaires et d'emprunts obligataires. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement encourus. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts convertibles

Les obligations convertibles et les obligations assorties de warrants constituent des instruments composés d'une partie « dette » et d'une partie « capitaux propres ». A la date d'émission, la juste valeur de la composante « dette » est estimée en utilisant le taux d'intérêt du marché pour des obligations similaires non convertibles. La différence entre le produit de l'émission de l'obligation et la juste valeur ainsi attribuée à la composante « dette », représentant la valeur du droit de convertir l'obligation en actions (ou de souscrire à de nouvelles actions), est directement comptabilisée dans les capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis entre la composante « dette » et la composante « capitaux propres » sur base de leur valeur comptable relative à la date d'émission.

La charge d'intérêt sur la composante « dette » est calculée en appliquant à l'instrument le taux d'intérêt du marché pour des dettes similaires non convertibles. La différence entre ce montant et l'intérêt payé est ajoutée à la valeur comptable de la composante « dette » en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui constituent des passifs financiers, notamment l'ensemble des options émises par le Groupe, sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur directement dans le compte de résultats. La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel marché, est calculée en utilisant des modèles d'évaluation prenant en compte les données actuelles du marché.

Fournisseurs et autres crédetes

Les fournisseurs et autres crédetes sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêts effectif, ce qui correspond à la valeur nominale de ces dettes dans la plupart des cas.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle résultera en une sortie d'avantages économiques qui peuvent être estimés de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si cela s'avère approprié, les provisions sont déterminées sur une base actualisée.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement quand le Groupe a adopté un plan formel et détaillé de restructuration qui a été annoncé aux parties concernées avant la date de clôture.

Avantages du personnel

Plan de pension à cotisations définies

Le Groupe offre des plans de pension à cotisations définies à ses employés. En Belgique, ces plans font l'objet d'un taux de rendement minimum garanti en vertu de la législation applicable. Etant donné que ces garanties sont couvertes par la compagnie d'assurance, aucune provision n'est constituée. Par conséquent, les cotisations versées par le Groupe dans le cadre de ces plans de pension sont comptabilisées en charges du personnel lorsqu'elles sont encourues.

Paiement fondé sur des actions

Les warrants accordés à certains membres du personnel constituent des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres. Ils sont évalués à leur juste valeur estimée selon le modèle de Black & Scholes à la date d'attribution des instruments. Ce montant est comptabilisé en charges du personnel en contrepartie des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits de façon linéaire sur base de l'estimation des instruments qui seront finalement acquis.

Répartition bénéficiaire

Les dividendes versés par la Compagnie à ses actionnaires sont repris en déduction des capitaux propres au moment de la décision de l'Assemblée générale. Le bilan est donc établi avant répartition bénéficiaire.

Les tantièmes versés aux administrateurs sont comptabilisés en charges du personnel.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comportent les impôts courants et les impôts différés.

L'impôt courant correspond à la charge d'impôts attendue sur base du bénéfice comptable de l'exercice en cours ainsi que les ajustements des impôts des exercices précédents.

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du report variable (*liability method*) sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers et leur base fiscale. Les passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables et les actifs d'impôts différés sont enregistrés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, seront disponibles.

Les impôts différés ne sont pas enregistrés si la différence temporelle porte sur le goodwill ou provient de la comptabilisation initiale (autre que dans un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur des différences temporelles émanant des participations dans les filiales, les entreprises associées et dans les coentreprises, excepté lorsque le Groupe est à même de contrôler le renversement de la différence temporelle et lorsqu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajusté dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour recouvrer tout ou partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé à l'aide du taux d'impôts dont l'application sur les revenus taxables est attendue sur l'exercice au cours duquel les différences temporelles seront réalisées ou réglées. L'impôt différé est comptabilisé en charges ou en produits, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments enregistrés en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également porté dans les capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés quand ils touchent à des impôts levés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts courants sur une base nette.

Constatation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la transaction iront au Groupe et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable.

Les produits de la vente de biens sont comptabilisés une fois la livraison effectuée et lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit du Groupe de percevoir le paiement est établi par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les loyers perçus par le Groupe dans le cadre de contrats de location simple sont portés en résultat sur une base linéaire compte tenu de la durée du contrat. Les avantages accordés au locataire (tels que des gratuités) sont répartis de façon linéaire en déduction des produits locatifs sur la durée du bail.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais sont présentés dans les notes lorsque l'entrée d'avantages économiques devient probable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont présentés dans les notes sauf si la possibilité d'une perte est très faible.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant après la date de clôture mais avant la date d'autorisation de publication des états financiers sont traduits à la clôture uniquement s'ils fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture. Les événements postérieurs à la clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements sont présentés dans les notes lorsqu'ils sont significatifs.

Estimations comptables significatives

Valorisation des actifs disponibles à la vente non cotés : Les participations disponibles à la vente qui ne sont pas cotées sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation sont maintenues au coût. La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre l'actif net réévalué et le « price/earning ratio » de sociétés comparables. Lorsque la moyenne est inférieure à l'actif net rectifié, seule cette dernière méthode est retenue. L'actif net rectifié correspond aux fonds propres consolidés de la banque augmentés d'une estimation de goodwill qui reflète (i) la valorisation du portefeuille des actifs sous gestion (Banque privée et asset management) et (ii) la valorisation de l'activité Corporate et Investment Banking. Une décote de 31% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité de cette participation. (voir note 8).

Valorisation des immeubles de placement : La juste valeur des immeubles de placement significatifs est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée par référence à l'actualisation des loyers futurs (voir note 5).

Jugements comptables significatifs

Impôt: Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettent aux pertes fiscales et crédits d'impôts d'être utilisés.

Les participations mises en équivalence ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément aux normes IFRS. Sur base de ces tests le Groupe a reconnu les dépréciations nécessaires ou des reprises de dépréciation.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3. Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les composantes du Groupe dont les résultats sont examinés par la Direction afin de prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et d'en évaluer les performances sont les suivantes :

- Investissements stratégiques
- Immobilier
- Investissements en trésorerie

Les secteurs opérationnels du Groupe ainsi que les différentes participations sont décrits en détails dans le rapport de gestion consolidé. (pages 25, 26, 32 et 35)

Les méthodes comptables pour les informations par secteur opérationnel sont les mêmes que celles appliquées par le Groupe et décrites dans la note 2.

PRODUITS, RÉSULTATS ET ACTIFS SECTORIELS

x € 1000	Investissements stratégiques	Immobilier	Investissements en trésorerie	Eléments non affectés	Total consolidé
	2012				
Résultats (éléments)					
Produits					
Ventes	150.327		172		150.499
Dividendes reçus	7.982	1.502	707		10.191
Produits d'intérêts	930	1	558		1.489
Produits locatifs		3.642	53		3.695
Autres produits	488	34	39		561
Charges d'intérêts	-569	-778		-4.810	-6.157
Amortissements, pertes de valeur et provisions	-7.426	-72			-7.498
Résultats sur cessions	-80	-317	1.049		652
Variations de juste valeur et dépréciations	-2.117	-659	-2.723		-5.499
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	5.429	485			5.914
Résultat avant impôts	37.069	1.789	-143	-8.930	29.785
Actifs	343.058	139.454	13.219		495.731
dont participations mises en équivalence	99.938	23.607			123.545
dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles de l'année	52				52
Passifs	26.638	22.129	9.511	70.716	128.994

x € 1000	Investissements stratégiques	Immobilier	Investissements en trésorerie	Eléments non affectés	Total consolidé
	2011				
Résultats (éléments)					
Produits					
Ventes	134.821	45	11		134.877
Dividendes reçus	9.013	1.870	938		11.821
Produits d'intérêts	1.239	2	895		2.136
Produits locatifs	2	3.397	41		3.440
Autres produits	568	49	106		723
Charges d'intérêts	-814	-729		-5.843	-7.386
Amortissements, pertes de valeur et provisions	-6.950	-99	-124		-7.173
Résultats sur cessions	15.404	74	608		16.086
Variations de juste valeur et dépréciations	-1.550	-1.712	-3.913		-7.175
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	5.682	242			5.924
Résultat avant impôts	53.261	1.509	-1.313	-8.913	44.544
Actifs	378.570	138.490	34.921		551.981
dont participations mises en équivalence	96.974	23.122			120.096
dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles de l'année	8.050				8.050
Passifs	19.704	22.417	16.871	108.881	167.873

Dans la mesure où le Groupe n'a pas effectué de transactions entre secteurs opérationnels, les produits présentés ci-dessus proviennent uniquement de transactions externes.

Le secteur Stratégique :

Les ventes concernent principalement Neuhaus (voir page 26). Les dividendes reçus en 2012 sont en diminution par rapport à 2011 suite à la vente par le Groupe en juillet 2011 (après paiement du dividende) de la participation en Satair. Les «Autres produits» sont stables par rapport à 2011 et concernent principalement des revenus perçus par le Groupe pour les fonctions d'administrateur exercées dans ses participations, des différences de changes sur les dollars américains et d'autres revenus. Il n'y a pas eu de cession d'actif stratégique en 2012. Le résultat sur cession en 2011 est relatif à la vente de la participation du Groupe en Satair.

Les variations de juste valeur et dépréciations concernent principalement des dépréciations sur différents actifs disponibles à la vente (Bone Therapeutics, Nanocyl, Euroscreen,...) en 2012 et sur Recticel en 2011 (Voir aussi la note 24).

Les sociétés consolidées par la mise en équivalence ont généré un profit d'EUR 5,4 millions en 2012 en légère diminution par rapport 2011 (EUR 5,7 millions) (voir aussi la note 7).

Le secteur Immobilier :

Le fait marquant de l'année 2012 pour le secteur immobilier concerne la vente du solde de la position en Cofinimmo pour EUR 27,4 millions.

Les variations négatives de juste valeur et dépréciations sont notamment relatives à la participation dans St Augustine aux USA (voir aussi la note 24)

Les résultats des sociétés mises en équivalence concernent la société Codic dont les résultats sont en augmentation en 2012 par rapport à 2011.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le secteur Trésorerie :

La diminution des revenus de dividendes est principalement due à l'allègement du portefeuille titres poursuivi en 2012.

Le Groupe a enregistré un ajustement négatif de juste valeur en 2012 d'un montant d'EUR 2,7 millions principalement sur les titres Delhaize, Mobistar et GDF-Suez et d'EUR 3,9 millions en 2011 principalement sur ses participations en Delhaize, Fortis Banque, Ter Beke, Mobistar et Solvay.

Les éléments non affectés du résultat par secteur concernent essentiellement les charges opérationnelles du siège ainsi que les impôts.

Cette mesure du résultat sectoriel correspond à celle utilisée par le Conseil d'administration.

L'ensemble des actifs sont affectés par secteur opérationnel.

Les passifs sont affectés par secteur opérationnel à l'exception des dettes de la maison mère. Ces dernières ne sont pas directement liées au secteur opérationnel et n'ont pas été contractées spécifiquement en vue de l'acquisition d'actifs du secteur en question.

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Les ventes du Groupe sont principalement réalisées en Belgique et en France (marchés domestiques de Neuhaus et Jeff de Bruges). Les intérêts, dividendes, produits locatifs et autres produits sont d'origines principalement belges et dans une moindre mesure européennes et américaines.

Le tableau ci-dessous présente les actifs non-courants (autres que les participations disponibles à la vente, les autres actifs financiers et les actifs d'impôts différés) ainsi que les produits opérationnels pour chacun de ces pays sur base de la localisation de ces actifs.

x € 1000	Produits opérationnels		Actifs non courants	
	2012	2011	2012	2011
Belgique	47.059	46.382	150.458	145.803
France	104.232	92.632	36.994	30.122
USA	5.980	5.113	41.010	42.176
Autres pays	9.164	8.870	0	1.681
Total	166.435	152.997	228.462	219.782

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX CLIENTS

Le Groupe n'a pas de client dont le produit génère plus de 10% du total des produits. La majeure partie des ventes sont faites par le Groupe Neuhaus via une clientèle diversifiée et de taille réduite par rapport à son chiffre d'affaires.

4. Immobilisations corporelles

x € 1.000	Terrains et construc- tions	Installations, machines et outillages	Améliorations à des pro- priétés louées	Agence- ments et accessoires	Matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1er janvier 2011	21.007	24.217	28.161	6.631	365	80.381
Acquisitions	118	760	4.293	633	15	5.819
Cessions et désaffectations	-129	-38	-1.540	-134		-1.841
Ecart de change		1	54	-5		50
Au 31 décembre 2011	20.996	24.940	30.968	7.125	380	84.409
Amortissements et dépréciations						
Au 1er janvier 2011	-5.520	-18.622	-16.702	-5.322	-330	-46.496
Amortissements de l'exercice	-789	-1.183	-3.723	-539	-24	-6.258
Cessions et désaffectations	52	10	1.282	50		1.394
Autres		-2	-16	-4		-22
Au 31 décembre 2011	-6.257	-19.797	-19.159	-5.815	-354	-51.382
Solde au 31 décembre 2011	14.739	5.143	11.809	1.310	26	33.027
Valeur d'acquisition	20.996	24.940	30.968	7.125	380	84.409
Cumul des amortissements et dépréciations	-6.257	-19.797	-19.159	-5.815	-354	-51.382

x € 1.000	Terrains et construc- tions	Installations, machines et outillages	Améliorations à des pro- priétés louées	Agence- ments et accessoires	Matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1er janvier 2012	20.996	24.940	30.968	7.125	380	84.409
Acquisitions	46	2.558	6.808	558	50	10.020
Cessions et désaffectations	-15	-345	-1.933	-193	-26	-2.512
Ecart de change		-1	-23	-3		-27
Au 31 décembre 2012	21.027	27.152	35.820	7.487	404	91.890
Amortissements et dépréciations						
Au 1er janvier 2012	-6.257	-19.797	-19.159	-5.815	-354	-51.382
Amortissements de l'exercice	-778	-1.182	-4.029	-474	-20	-6.483
Cessions et désaffectations	1	262	931	120	18	1.332
Ecart de change		1	18	3		22
Au 31 décembre 2012	-7.034	-20.716	-22.239	-6.166	-356	-56.511
Solde au 31 décembre 2012	13.993	6.436	13.581	1.321	48	35.379
Valeur d'acquisition	21.027	27.152	35.820	7.487	404	91.890
Cumul des amortissements et dépréciations	-7.034	-20.716	-22.239	-6.166	-356	-56.511

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les investissements en installations, machines et outillages concernent principalement le renouvellement d'installations et de lignes de production par du matériel plus performant chez Neuhaus.

Les améliorations à des propriétés louées concernent les magasins loués par Neuhaus et Jeff de Bruges et utilisés par eux pour leurs activités de commerce de détail. Les investissements sont relatifs au réagencement et à la modernisation de magasins existants mais aussi à la rénovation complète des magasins nouvellement acquis (voir aussi note 6). Les améliorations et renouvellements de ces magasins d'un montant d'EUR 6,8 millions en 2012 et d'EUR 4,3 millions en 2011 se sont accompagnés de désaffectations partielles relatives aux agencements anciens.

Les durées d'amortissement utilisées sont reprises dans la note sur les principes et méthodes comptables.

Il n'y a pas de contrat de location financement inclus dans les immobilisations corporelles.

La dette contractée par Jeff de Bruges pour l'acquisition de ses bâtiments industriels et bureaux a été entièrement remboursée en 2012. Le bâtiment ne fait dès lors plus l'objet d'une mise en garantie à fin 2012.

x € 1.000

Partie de la valeur comptable faisant l'objet
d'une mise en garantie

2012

2011

0

4.098

5. Immeubles de placement

x € 1.000	2012	2011
A la juste valeur		
Solde au 1 ^{er} janvier	42.997	41.549
Cessions et désaffectations	-499	-31
Variations de juste valeur	-809	247
Ecart de change	-463	1.232
Solde au 31 décembre	41.226	42.997

Mouvement de l'année :

En 2012, le Groupe a cédé un espace commercial dans le Hainaut et un appartement aux USA.

La juste valeur de tous les immeubles de placement est restée globalement stable en 2012 à l'exception de Village Square pour lequel une variation de juste valeur négative d'USD 1 million a été comptabilisée. Cet investissement revient à sa valeur de marché de 2010. La valorisation dans les comptes du complexe «Village Square» a été réalisée par un expert indépendant en 2011 et en 2012 sur base d'une offre reçue.

Village Square est occupé à 97% à fin 2012 contre 94% à fin 2011. Le cash flow d'exploitation est en légère baisse par rapport à 2011. Les immeubles de placement en Belgique et au Luxembourg sont loués à 100% au 31 décembre 2012.

La baisse du dollar américain à fin 2012 par rapport à fin 2011 a eu un impact négatif sur la valorisation en euros des immeubles de placement détenus par la filiale Surongo America, Inc. Pour 2011 l'écart de change est relatif aux mêmes actifs.

Restriction à la vente :

Il y a une restriction sur la réalisation d'une partie des immeubles de placement. L'immobilier dans l'investissement «Village Square Partners, LLP» (via Surongo America, Inc) sert de garantie au crédit (Montant initial d'USD 19,7 millions) obtenu pour financer partiellement cet investissement. Le bien peut être vendu à la condition que la banque donne son accord ou que le crédit soit remboursé.

COMPOSITION DE L'INVESTISSEMENT :

x € 1.000	2012	2011
Site du Bois Sauvage (BE)	10.164	10.485
Luxembourg (LU)	1.711	1.681
Terrains & divers (BE)	6.613	6.613
Village Square (USA)	22.738	23.959
Autres (USA)	0	259
Total au 31 décembre	41.226	42.997

x € 1.000	2012	2011
Produits locatifs	3.695	3.440
Charges locatives	1.442	1.395

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6. Goodwill et immobilisations incorporelles

x € 1.000	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
Solde au 31 décembre 2011	10.962	12.700	23.662
Solde au 31 décembre 2012	10.962	17.350	28.312

	Immobilisations incorporelles				
x € 1.000	Goodwill	Droit au bail	Logiciels informatiques	Divers	Total
Valeur d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2011	11.090	13.971	3.229	567	28.857
Acquisitions		2.205	54	4	2.263
Cessions et désaffectations		-185	-6		-191
Autres			6		6
Au 31 décembre 2011	11.090	15.991	3.283	571	30.935
Amortissements et dépréciations					
Au 1 ^{er} janvier 2011	-128	-3.417	-2.601	-529	-6.675
Amortissements de l'exercice		-558	-213	-11	-782
Cessions et désaffectations		185	6		191
Autres			-7		-7
Au 31 décembre 2011	-128	-3.790	-2.815	-540	-7.273
Solde au 31 décembre 2011	10.962	12.201	468	31	23.662
Valeur d'acquisition	11.090	15.991	3.283	571	30.935
Cumul des amortissements et dépréciations	-128	-3.790	-2.815	-540	-7.273

x € 1.000	Immobilisations incorporelles				Total
	Goodwill	Droit au bail	Logiciels informatiques	Divers	
Valeur d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2012	11.090	15.991	3.283	571	30.935
Acquisitions		5.061	274	2	5.337
Cessions et désaffectations			-20		-20
Ecart de change			-4		-4
Au 31 décembre 2012	11.090	21.052	3.533	573	36.248
Amortissements et dépréciations					
Au 1 ^{er} janvier 2012	-128	-3.790	-2.815	-540	-7.273
Amortissements de l'exercice		-507	-240	-10	-757
Cessions et désaffectations			20		20
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		-100			-100
Ecart de change			4		4
Autres		170			170
Au 31 décembre 2012	-128	-4.227	-3.031	-550	-7.936
Solde au 31 décembre 2012	10.962	16.825	502	23	28.312
Valeur d'acquisition	11.090	21.052	3.533	573	36.248
Cumul des amortissements et dépréciations	-128	-4.227	-3.031	-550	-7.936

La totalité du Goodwill au 31 décembre 2012 et 2011 concerne l'acquisition de Neuhaus. Un test de dépréciation a été réalisé à fin 2012 sur base de l'actualisation des cash-flows futurs et il apparaît qu'aucune dépréciation n'est à prendre sur ce Goodwill. Les principales hypothèses utilisées sont basées sur un business plan à trois ans, un coût moyen pondéré du capital entre 10% et 11% (coût des fonds propres de 13% et ratio fonds propres sur dettes de 70% à 80%), un taux de croissance de l'EBIT de 5% entre 2016 et 2023 et de 2% à long terme. Une variation de ces hypothèses à la hausse ou à la baisse de 10% ne modifierait pas la conclusion du test de dépréciation réalisé sur le goodwill.

Les Droits au Bail comportent les droits payés en France et en Belgique pour l'accès à la location d'un espace commercial. Dans la mesure où le droit au renouvellement du bail dont dispose le locataire en France («droit au bail») ne connaît pas de limite légale ou contractuelle, ces immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne font pas l'objet d'amortissement mais sont soumises à un test de dépréciation au moins chaque année. Les Droits au Bail pour les commerces situés en Belgique disposent d'une durée d'utilisation liée au contrat de location. Un amortissement est donc comptabilisé sur ceux-ci en fonction de la durée du bail qui y est liée. La valeur comptable des Droits au Bail à durée d'utilité indéterminée s'élève à EUR 15,7 millions.

Dans le cadre de la réalisation du test de dépréciation, le goodwill ainsi que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (Droits au Bail) ont été intégralement affectés au groupe d'unités génératrices de trésorerie représentant la filiale Neuhaus Holding.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. Participations mises en équivalence

Les sociétés qui ont été intégrées selon la méthode de mise en équivalence sont les suivantes :

Société		Taux de détention (%)		Droits de vote (%)		Activité principale
		2012	2011	2012	2011	
Ceran-ILC, S.A.	B-4900 Spa, BE0450.688.823	35,95	35,95	35,95	35,95	Services
Codic International, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0473.019.015 ⁽¹⁾	23,81	23,81	23,81	23,81	Immobilier
Corc, LLC	USA-Zebulon 27597 NC	46,86	46,86	46,86	46,86	Immobilier
Man-To-Tree, S.A.	B-7760 Escanaffles, BE0898.045.301	24,99	24,99	24,99	24,99	Recherche
Noël Group, LLC	USA- Zebulon 27597 NC	29,37	30,52	29,37	30,52	Industrie
Recticel, S.A.	B-1140 Bruxelles, BE0405.666.668	28,89	28,89	28,89	28,89	Industrie
Trade Crédit Re, S.A.	B-1150 Bruxelles, BE0864.602.471	26,41	26,41	26,41	26,41	Assurance
Zeb Land, LLC	USA - Raleigh, 27614 NC	29,83	29,83	29,83	29,83	Immobilier

(1) Codic International, SA clôture ses comptes annuels au 30 avril de chaque année. La société a fourni au Groupe des comptes consolidés non audités au 31 décembre.

En 2012, la société Noël Group a instauré une fenêtre de liquidité permettant aux actionnaires actuels de vendre ou acheter des actions du Groupe et sous certaines conditions aux nouveaux membres du management qui souhaitent devenir actionnaires. Le prix de transaction se fait sur base d'une évaluation par un expert indépendant. La demande ayant été plus forte que l'offre et de nouveaux membres du management ayant participé à l'augmentation, Surongo America a vu son pourcentage de participation légèrement diminuer.

Les pourcentages de détention dans les autres sociétés mises en équivalence sont restés identiques.

La valeur de marché de la participation cotée Recticel s'élève à EUR 44,05 millions.

INFORMATIONS RÉSUMÉES CONCERNANT LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

x € 1.000	2012	2011
Solde au 1^{er} janvier	120.096	128.683
Acquisitions	246	555
Cessions		-10.550
Résultat de la période	5.914	5.924
Distribution de la période	-3.514	-2.934
Variation des réserves de couverture	-270	-281
Dépréciations	227	-1.331
Écarts de conversion	497	-94
Autres	349	124
Solde au 31 décembre	123.545	120.096

En 2012, le Groupe a participé à l'augmentation de capital en Noël Group mais en deçà de son taux de détention (voir ci-dessus). En 2011, Compagnie du Bois Sauvage a augmenté sa participation en Recticel d'EUR 0,56 million suite à l'exercice d'option.

En 2011, le Groupe a vendu sa participation en Biofirst pour un montant d'EUR 10,4 millions correspondant à sa valeur dans les comptes.

Les résultats de la période sont stables par rapport à 2011. Ils ont été principalement influencés positivement par le résultat de Noël Group (+ EUR 0,3 million part du Groupe par rapport à 2011) ainsi que par Recticel (+ EUR 0,1 million part du Groupe par rapport à 2011). Ceux-ci ont cependant été négativement influencés par une diminution des résultats de Ceran, Man-to-tree et TC-Ré.

Le poste dépréciations enregistre principalement en 2012 une correction de valeur positive sur la participation dans Noël Group pour un montant d'EUR 1 million et négative d'EUR 0,9 million sur la participation en Ceran suite au test de dépréciation effectué.

Les écarts de conversion concernent principalement les investissements en Recticel et en Noël Group.

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES DU GROUPE SONT PRÉSENTÉES CI-DESSOUS :

x € 1.000	2012	2011
Total actifs	1.071.228	1.090.623
Total passifs	644.149	675.646
Total actif net	427.079	414.978
Quote-part du Groupe dans l'actif net des entreprises associées	118.747	115.713
Total produits	1.515.636	1.523.656
Total résultat	22.149	20.035
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	5.914	5.924

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

8. Participations disponibles à la vente

Les principales participations disponibles à la vente sont les suivantes :

Société		Activité principale	Taux de détention (%)		Catégorie
			2012	2011	
Berenberg Bank, GmbH	D-20354 Hambourg	Banque	12,00	12,00	(3)
Bone Therapeutics, S.A.	B-6041 Gosselies, BE0882 015 654	Recherche médicale	3,00	4,82	(3)
Cofinimmo, S.A.	B-1200 Bruxelles, BE0426.184.049	Immobilier	0,00	1,88	(1)
DSF Capital Partner III, L.P.	USA-Boston 02110 MA	Immobilier	6,67	6,67	(3)
DSF Capital Partner, L.P.	USA-Boston 02110 MA	Immobilier	4,27	4,27	(3)
Euroscreen, S.A.	B-6041 Gosselies, BE0453 325 639	Recherche médicale	6,11	8,46	(3)
Gotham City Residential Partners I, L.P.	USA-New York, 10020 NY	Immobilier	4,77	4,77	(3)
Guy Degrenne, S.A.	F-14501 Vire Cedex	Industriel	8,14	9,28	(3)
Matignon Technologie II	F-75116 Paris	Holding	6,29	6,29	(3)
Nanocyl, S.A.	B-5060 Sambreville, BE0476.998.785	Industriel	7,63	6,19	(3)
Serendip, S.A.	B-1070 Bruxelles, BE0466.354.026	Alimentaire	25,00	25,00	(3)
Ter Beke, S.A.	B-9950 Waarschot, BE0421.364.139	Alimentaire	3,00	3,87	(1)
Theodorus II, S.A.	B-1070 Bruxelles, BE0879.436.147	Holding	5,56	5,56	(3)
Umicore, S.A.	B-, 1000 Bruxelles, BE0401.574.852	Industriel	1,56	1,56	(1)
XDC, S.A.	B-4031 Angleur, BE0865.818.337	Services	2,85	2,85	(2)

Catégorie IFRS 7

(1) : actifs cotés en bourse et valorisés au cours de bourse de clôture.

(2) : actifs non cotés pour lesquels il y a eu des transactions de marché et valorisés au prix des dernières transactions connues et significatives.

(3) : Autres valorisation dont la méthode est explicitée ci-dessous pour les participations les plus importantes.

- La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre l'actif net réévalué et le « price/earning ratio » de sociétés comparables. Lorsque la moyenne est inférieure à l'actif net rectifié, seule cette dernière méthode est retenue. L'actif net rectifié correspond aux fonds propres consolidés de la banque augmentés d'une estimation de goodwill qui reflète (i) la valorisation du portefeuille des actifs sous gestion (Banque privée et asset management) et (ii) la valorisation de l'activité Corporate et Investment Banking. Une décote de 31% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité de cette participation.
- La participation en Serendip n'a pas été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence malgré la présomption d'influence notable liée au dépassement du seuil de 20% de détention. Cette présomption d'influence notable n'a pas été retenue car la substance de la relation avec la société fait que Compagnie du Bois Sauvage ne participe de facto pas aux décisions stratégiques et opérationnelles de Serendip. Sa valorisation a été déterminée sur base des fonds propres corrigés pour tenir compte de la juste valeur du Groupe Galactic, elle-même basée sur un multiple de l'EBITDA consolidé.
- Au 30 juin 2012, la participation Serendip avait été transférée de la rubrique « Actifs disponibles à la vente » vers la rubrique « Participations mises en équivalence ».

Les changements apportés au cours du second semestre dans la convention d'actionnaires, avec effet au 1^{er} juillet 2012, résultent dans la perte d'influence notable de Compagnie du Bois Sauvage. En conséquence, la participation a été reclassée en « actifs disponibles à la vente » et valorisée à sa juste valeur au 31 décembre 2012.

Les mouvements dans la rubrique des participations disponibles à la vente peuvent se résumer comme suit :

x € 1.000	2012	dont catégorie 3	2011	dont catégorie 3
Solde au 1^{er} janvier	186.896	92.516	220.227	98.836
Acquisitions	1.267	1.267	2.599	1.824
Cessions	-28.203		-12.486	
Variation de la juste valeur et dépréciations	12.713	-1.637	-23.825	-8.525
Écarts de conversion	-278	-278	381	381
Autres	277			
Solde au 31 décembre	172.672	91.868	186.896	92.516

Surongo America, Inc. a libéré conformément à ses engagements USD 0,7 million dans Gotham City Residential Partners I en 2012 et USD 1,2 million en 2011. Dans le cadre de ses engagements, Surongo America, Inc. avait aussi libéré pour le Partnership DSF Capital Partner III, USD 1 million en 2011. Le solde total de ses engagements s'élève à USD 0,4 million à fin 2012. Plus d'informations sur ces Partnerships se trouvent en page 34 (Immobilier USA)

Le Groupe a participé à l'augmentation de capital d'Euroscreen pour un montant d'EUR 0,1 million et a libéré conformément à ses engagements un montant d'EUR 0,6 million pour sa participation à Matignon Technologie II. Ses engagements restant en Matignon Technologie II et Theodorus II se montent à EUR 0,7 million. L'augmentation de la participation en Guy Degrenne résulte de la conversion en action d'une obligation convertible détenue antérieurement par Compagnie du Bois Sauvage.

Les cessions concernent la participation en Cofinimmo qui a été vendue en totalité en 2012 et la poursuite de la diminution de la position du Groupe en Ter Beke.

Les variations de la juste valeur en 2012 concernent principalement Umicore avec un ajustement positif d'EUR 18,4 millions contre un ajustement négatif d'EUR 13,2 millions en 2011 et Berenberg Bank dont la valeur a été ajustée à la baisse d'un montant d'EUR 1,9 million à fin 2012 conformément au modèle de valorisation.

Les écarts de conversion à la baisse concernent principalement les investissements en USD: DSF Capital Partner, DSF Capital Partner III et Gotham City Residential Partner I.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

9. Autres actifs courants et non courants

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2012	2011	2012	2011
Avances et prêts non obligataires	156	157	3.207	3.967
Prêts sous forme d'obligations non convertibles	500		5.800	4.000
Prêts sous forme d'obligations convertibles		557	70	2.620
Cautionnements			1.786	1.569
Placement à terme de plus de 3 mois	0	16.020	993	
Charges reportées et produits acquis	3.075	3.367		
Total	3.731	20.101	11.856	12.156

Les avances et prêts non obligataires concernent en partie des prêts en USD octroyés par la filiale Surongo America, Inc. à Noël Group, LLC. Les remboursements en capital et en intérêt de ceux-ci ont été fait en 2012 conformément aux conventions de prêts. Le total des prêts à Noël Group, LLC représente un montant d'USD 1,3 million à fin 2012 contre USD 1,5 million à fin 2011. En 2008, Surongo America, Inc. s'est associé avec un investisseur privé en créant la société St Augustine Village Partners, LLLP dont elle détient 89%. St Augustine Village a consenti un prêt d'USD 2 millions (EUR 1,5 million) pour s'associer à la reprise d'un complexe immobilier en Floride. A fin 2012, une réduction de créance équivalente à EUR 0,6 million a été comptabilisée sur ce prêt. (voir plus d'informations en page 34, immobilier aux USA).

En 2011, Compagnie du Bois Sauvage a octroyé un prêt d'EUR 4 millions sous forme d'obligations non convertibles à la société Codic International à échéance 2014 pour assurer les moyens de développement de sa filiale française (voir aussi page 32). Le solde du compte concerne le prêt à DI Group dont l'origine est mentionnée ci-dessous.

A fin 2012, les prêts sous forme d'obligations convertibles ne concernent plus que celui fait à la société XDC. Le prêt convertible octroyé à DI Group (anc. Europol Group of Companies, NV (B)) d'EUR 2,5 millions a été modifié en prêt non convertible et a fait l'objet d'un remboursement d'EUR 0,25 million.

Les taux et échéances de ces prêts sont donnés en note 20.

La juste valeur des prêts courants et non courants n'est pas significativement différente de leur valeur nominale.

Les cautionnements sont relatifs principalement aux garanties données par le Groupe Neuhaus pour la location de magasins.

10. Impôts sur le résultat

x € 1.000	2012	2011
Impôts sur le résultat		
Charge (produit) d'impôts courants	9.680	9.368
Charge (produit) d'impôts différés	-72	520
Total	9.608	9.888

x € 1.000	2012	2011
Rapprochement entre la charge (produit) d'impôts et le bénéfice comptable		
Bénéfice avant impôts	29.785	44.544
Impôts calculés au taux de 33,99%	10.124	15.140
Effet de taux d'impôts différents utilisés dans d'autres pays en intégration globale	-822	-539
Effet de l'immunisation des plus et moins-values de cession ou latentes ⁽¹⁾	2.244	-1.943
Effet de l'immunisation des dividendes perçus	140	-469
Effet des intérêts notionnels et pertes antérieures récupérées	-3	-853
Effet des ajustements d'impôts relatifs aux exercices antérieurs	5	156
Effet des ajustements d'impôts différés relatifs aux exercices antérieurs	-43	-338
Effet du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	-1.755	-1.861
Effet de reprise (dotation) de provision taxée	-489	11
Perte fiscale de l'exercice non reconnue		223
Autres ajustements d'impôts (DNA, pertes récupérables, divers)	207	361
Charge ou (produit) d'impôts de l'exercice	9.608	9.888

x € 1.000	2012	2011
Impôts relatifs aux éléments comptabilisés dans les capitaux propres		
Charge (produit) d'impôts		25

Impôts différés par origine de différence temporelle	ACTIF		PASSIF	
x € 1.000	2012	2011	2012	2011
Actifs et Passifs d'impôts différés				
Immobilisations corporelles	116	153	909	964
Immeubles de placement		404	9.685	9.442
Instruments financiers	1.838	1.209	96	99
Autres	110	110	27	8
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés	4.075	4.192		
Compensations d'impôts différés actifs/passifs	-4.075	-4.192	-4.075	-4.192
Impôts différés actifs et passifs résultant des différences temporelles	2.064	1.876	6.642	6.321
Pertes fiscales reportables inutilisées pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu	132.948	108.005		

(1) Cette rubrique concerne les résultats sur actions ayant un régime fiscal spécifique en Belgique. (plus value et moins value sur cession + ajustement à la juste valeur) voir notes 23 et 24

(2) L'impact fiscal du résultat des sociétés mises en équivalence est globalisé dans la rubrique « Part dans le résultat des participations mises en équivalence » à l'exception pour Noël Group, LLC.

Les budgets de la Compagnie du Bois Sauvage ne prévoyant pas de base taxable pour les années à venir, les impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables n'ont pas été reconnus. Ces pertes sont illimitées dans le temps.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

11. Stocks

VENTILATION DU STOCK

x € 1.000	2012	2011
Matières premières	756	694
Approvisionnements	1.855	1.853
En cours de fabrication	259	366
Produits finis	8.778	7.533
Total	11.648	10.446

Le stock est principalement celui détenu par le Groupe Neuhaus pour son activité. Le coût des stocks a été évalué au plus bas du coût (direct de production augmenté d'une allocation de coût indirect de production) et de la valeur nette de réalisation. Aucun stock n'a fait l'objet d'une évaluation à la valeur nette de réalisation. Les réductions de valeur sur stock d'emballages sont fonction de leur utilisation future probable.

Le Groupe a repris en 2012 EUR 0,26 million de provisions pour réduction de valeur sur stock et a pris 0,5 million de nouvelles provisions.

Aucun stock n'est donné en garantie par le Groupe Neuhaus.

12. Clients et autres débiteurs

x € 1.000	2012	2011
Clients avant réductions de valeur	27.236	27.395
Réductions de valeur sur clients	-707	-669
Autres	6.473	5.929
Total	33.002	32.655

La rubrique clients concerne principalement le Groupe Neuhaus. Le total des créances du Groupe Neuhaus à fin 2012 est stable par rapport à 2011. Le nombre élevé de clients et la taille réduite de la majorité de ceux-ci limitent le risque de défaut de paiement. Le Groupe est cependant attentif à la qualité de ses clients et, pour les plus importants, prend des informations via une société spécialisée. Les actifs repris sous cette rubrique sont évalués à leur valeur nominale diminuée des réductions de valeur pour créances douteuses, ce qui correspond à leur juste valeur. Les réductions de valeur sur les clients concernent principalement les clients à plus de 120 jours.

La ligne «Autres» reprend pour 2012 la part de Compagnie du Bois Sauvage au bénéfice de Berenberg Bank d'EUR 5,6 millions à recevoir contre EUR 5,5 millions en 2011 ainsi que divers prêts.

L'échéance des créances clients se résume comme suit:

x € 1.000	2012	2011
Non échus	23.834	23.688
Echus à moins de 60 jours	1.186	1.137
Echus entre 60 et 120 jours	699	1.013
Echus à plus de 120 jours	1.517	1.557
Total	27.236	27.395

13. Actifs financiers à la juste valeur via résultat

x € 1.000	2012	2011
Actions et parts détenues à des fins de transactions	8.074	15.931
Total	8.074	15.931

Les actifs financiers du Groupe classés dans la rubrique «Actifs financiers à la juste valeur via résultat» concernent principalement des actions belges et européennes cotées sur Nyse Euronext et dont les ajustements à la juste valeur sont passés via le compte de résultats.

La diminution des actions et parts détenues à des fins de transactions est principalement due à la vente de 45.000 actions Solvay, de 100.000 actions Total et de 150.000 actions Ageas, pour un montant d'EUR 7 millions (valorisation à fin 2011). De plus une variation négative de juste valeur sur le portefeuille a été comptabilisée en résultat pour un montant d'EUR 2,5 millions principalement sur les actions GDF-Suez, Delhaize et Mobistar. Une variation positive de valeur d'EUR 0,5 million a été comptabilisée principalement sur les actions BNPParibas-Fortis (anc. Fortis Banque)

Plus de détails sur ces postes sont fournis dans la partie «Activités de l'exercice», Trésorerie (page 35 et dans la note 20, rubrique «Risque de Prix» .

14. Trésorerie et équivalent de trésorerie

x € 1.000	2012	2011
Valeurs disponibles	17.081	26.081
Placements à moins de trois mois	1.233	18.781
Total	18.314	44.862

Les «Valeur disponibles» comprennent les liquidités utilisables immédiatement.

15. Capital et réserves

CAPITAL

A. Capital émis

x €	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission
Solde au 31 décembre 2010	1.562.710	118.765.960	81.533.677
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	8.063		
Réduction de capital		-40.630.460	
Exercice d'obligations convertibles	48.902	2.445.100	5.085.808
Annulation d'actions propres	-29.612		
Solde au 31 décembre 2011	1.582.000	80.580.600	86.619.485
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	4.379		
Réduction de capital		-39.383.650	
Annulation d'actions propres	-6.654		
Transfert des réserves "primes d'émission"		37.570.350	-37.570.350
Solde au 31 décembre 2012	1.575.346	78.767.300	49.049.135
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	0		

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Durant la dernière période de conversion d'obligations convertibles 2004-2011 du 10 au 30 juin 2011, il y a eu 48.902 obligations converties. Chaque obligation convertie a donné droit à une action assortie d'un strip vvpr, jouissance 1er janvier de l'année de la conversion. Les obligations convertibles 2004-2011 qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de conversion ont été remboursées au pair (soit 2.810 obligations).

La réduction de capital d'EUR 26 par titre décidée par l'AGE du 27 avril 2011 a été mise en paiement, après le délai légal, en date du 29 juillet 2011. La réduction de capital d'EUR 25 par titre décidée par l'AGE du 25 avril 2012 a été mise en paiement, après le délai légal, en date du 27 juillet 2012.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2010 pour le rachat d'actions propres, la Compagnie du Bois Sauvage a décidé d'annuler 6.654 actions propres, soit 0,4% du capital, le 5 mars 2012. Ces actions avaient été acquises à un prix moyen d'EUR 170,79.

Au 31 décembre 2012, le capital social entièrement libéré s'élève à EUR 78.767.300. Il est représenté par 1.575.346 parts sociales sans désignation de valeur nominale. Au 31 décembre 2012, la société ne détient aucune action propre.

B. Capital autorisé

L'autorisation d'augmenter le capital social de la société pour le porter à un montant maximum d'EUR 231.618.968 donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2008 a été supprimée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2012. Cette autorisation n'a pas été renouvelée.

C. Capital potentiel

La société a émis 132.500 obligations assorties de 2 warrants en octobre 2005. Le premier de ces warrants n'est plus exerçable depuis le 30 juin 2012 et le second donne droit de souscrire une action nouvelle assortie d'une feuille de coupons strip vvpr. Suite aux réductions de capital décidées par les AGE du 27 avril 2011 et du 25 avril 2012, le prix d'exercice du warrant en circulation a été diminué d'EUR 26 par titre à partir du 26 juillet 2011 et d'EUR 25 par titre à partir du 25 juillet 2012. Le warrant 2013-2015 peut être exercé du 10 au 30 juin 2013, 2014 et 2015 au prix d'EUR 239 contre EUR 290 avant réductions de capital.

Le plan d'options pour le personnel portant sur 14.000 actions Compagnie du Bois Sauvage est détaillé en note 27.

En cas de conversion de la totalité des 132.500 warrants et des 14.000 options en circulation, le capital social serait augmenté d'EUR 7,3 millions auquel s'ajouterait la prime d'émission.

D. Actions Compagnie du Bois Sauvage détenues par la société

L'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2010 a donné au Conseil d'administration l'autorisation d'acquérir conformément aux articles 620 et 627 du Code des Sociétés, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de la Compagnie du Bois Sauvage, pendant une période de trois ans un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition. Cette autorisation venant à échéance lors de l'assemblée générale du 24 avril 2013, le renouvellement de cette autorisation pour une période de trois ans sera demandée à cette date.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette autorisation de rachat d'actions propres, la Compagnie du Bois Sauvage a confié un mandat à ING Belgium pour exécuter le programme en toute indépendance à partir du 18 octobre 2010.

Au 31 décembre 2012, la Compagnie du Bois Sauvage a racheté un total de 36.266 actions propres depuis le 18 octobre 2010. De celles-ci, 29.612 ont été annulées en date du 17 octobre 2011. En 2012, les 6.654 actions propres restantes ont

aussi été annulées. Le détail de ces rachats d'actions propres se trouve sur le site web de la société. Les actions Compagnie du Bois Sauvage détenues en propre n'ont pas droit au dividende. A ce jour, Compagnie du Bois Sauvage a temporairement suspendu son programme de rachat d'actions.

RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

Le 3 mai 2012 le dividende relatif à l'exercice 2011 d'EUR 7,00 brut par action a été payé soit un total de EUR 11.018.500,40.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013 l'attribution d'un dividende brut d'EUR 7,20 par action.

RÉSERVES

Les réserves de réévaluation concernent principalement les variations de la juste valeur des participations disponibles à la vente. Les variations de ces réserves sur 2012 sont positives d'un montant net d'EUR 14 millions. Ce montant se compose principalement d'un ajustement positif de juste valeur passé directement via fonds propres pour EUR 18,4 millions en Umicore et négatif d'EUR 1,9 million en Berenberg (voir note 8).

La variation des écarts de conversion provient principalement du différentiel de change sur les USD et de la quote-part du Groupe dans les écarts de conversion de Recticel.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le poste «Participations ne donnant pas le contrôle» (anciennement appelé «Minoritaires») concerne quasi exclusivement la part non contrôlée par Neuhaus Holding dans Jeff de Bruges (34%).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

16. Emprunts courants et non courants

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2012	2011	2012	2011
Emprunts obligataires	0	35.742	60.000	60.000
Emprunts bancaires	6.096	1.556	14.236	18.572
Total	6.096	37.298	74.236	78.572

Les emprunts obligataires ont été émis en 2005 et 2007. Ils assurent à la Compagnie un financement à plus long terme et sont émis à taux fixe. En 2012, le Groupe a remboursé l'intégralité l'emprunt obligataire 2005 venu à échéance.

Les dettes bancaires à fin 2011 et fin 2012 concernent principalement Surongo America, Inc. (Village Square) pour EUR 14,5 millions à fin 2012 et Neuhaus Holding.

La juste valeur des emprunts courants et non courants n'est pas significativement différente de leur valeur nominale.

L'échéancier des dettes courantes et non courantes au 31 décembre se compose comme suit:

x € 1.000	2012	2011
Echéant dans l'année	6.096	37.298
Echéant entre la 2 ^{ème} et la 5 ^{ème} année	74.236	62.301
Echéant au-delà de la 5 ^{ème} année	0	16.271
Dettes de location financement et autres	0	0
Total	80.332	115.870

DÉTAIL DE L'ENDETTEMENT FINANCIER DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2012

x € 1.000	Échéance	Taux ⁽¹⁾	Montant ⁽²⁾
Emprunts obligataires du Groupe hors Neuhaus Holding			
Emprunt assorti de Warrant 2005-2012	16/10/12	3,5%	0
Emprunt 2007-2014	20/11/14	5,88%	60.000
			60.000
Emprunts bancaires du Groupe hors Neuhaus Holding			
Emprunt (Village Square - Surongo America)	5/10/17	5,21%	14.487
Crédit de caisse Surongo Deutschland		Variable	761
Autre		Variable	84
			15.332
Emprunts bancaires de Neuhaus Holding			
Emprunt	5/07/05	Variable	5.000
			5.000
			80.332

(1) Le taux est le taux fixe ou pour les taux variables, le taux couvert via IRS ou équivalent plus la marge si le taux est couvert.

(2) Le montant est égal au coût amorti. Plus de détails se trouvent dans les principes et méthodes comptables, rubrique des passifs financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

17. Provisions courantes et non courantes

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2012	2011	2012	2011
Litiges	446	419	76	78
Avantages du personnel			620	507
Total	446	419	696	585

Les provisions pour litiges ont été constituées principalement pour couvrir les risques liés, dans le Groupe Neuhaus, à des sorties de personnel ou à des litiges avec des clients. L'échéance de ces litiges est en moyenne de 2 à 3 ans.

Les avantages du personnel concernent principalement des provisions liées à Jeff de Bruges (Groupe Neuhaus) pour répondre à des obligations légales en matière de pensions complémentaires. Ces provisions sont adaptées annuellement sur base de l'entrée et de la sortie du personnel ainsi que sur base de l'âge et de l'ancienneté dans l'entreprise.

x € 1.000	Litiges	Avantages du personnel
Solde au 1^{er} janvier 2011	385	510
Provisions supplémentaires constituées au cours de la période	174	19
Montants repris au cours de la période	-62	-22
Solde au 31 décembre 2011	497	507
Solde au 1^{er} janvier 2012	497	507
Provisions supplémentaires constituées au cours de la période	130	113
Montants utilisés au cours de la période	-74	
Montants repris au cours de la période	-31	
Solde au 31 décembre 2012	522	620

18. Fournisseurs et autres créditeurs

x € 1.000	2012	2011
Fournisseurs	14.563	13.343
Autres créditeurs	13.293	9.812
Total	27.856	23.155

Les dettes commerciales (Fournisseurs) concernent principalement le Groupe Neuhaus. La politique du Groupe est de payer ses factures à l'échéance ou anticipativement si l'escompte fournisseur est plus important que son taux de financement moyen. L'augmentation des dettes fournisseurs est liée à l'augmentation importante de l'activité à fin 2012.

Les autres créditeurs reprennent pour partie les dettes salariales et sociales du Groupe (principalement le Groupe Neuhaus) ainsi que des dettes diverses.

19. Autres passifs courants et non courants

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2012	2011	2012	2011
Instruments dérivés	4.768	11.769	656	868
Autres	2.284	3.145	4	5
Total	7.052	14.914	660	873

Les instruments dérivés courants et non courants concernent quasi exclusivement la valorisation à la juste valeur des couvertures de taux d'intérêts prises par le Groupe. La diminution des passifs sur instruments dérivés est principalement liée à la valeur temps, l'échéance de ces instruments dérivés se rapprochant et au résultat d'une restructuration d'une partie de ceux-ci pour en réduire la durée. Le lecteur trouvera des informations chiffrées concernant ces instruments dans la note 20 de ce rapport annuel.

Le poste «Autres» concerne les charges d'intérêts courus et les décomptes des coupons courus sur les IRS.

20. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

Risque de prix

La Compagnie dispose d'un portefeuille d'investissements comprenant principalement des actions belges et européennes cotées et non cotées. La nature de ce portefeuille fait que la société est exposée au risque de variation de prix.

La gestion de ce portefeuille repose sur une diversification du risque. La Compagnie s'est également fixée des limites en terme de montant et de durée et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle à la taille de l'activité.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité dans le tableau ci-dessous tient compte d'une fluctuation de 5% du prix des actions sans tenir compte d'un effet temps.

€ millions	2012	2011
	Impact sur le résultat global	Impact sur le résultat global
Actions disponibles à la vente	8,6	9,3
Prêts obligataires convertibles	0,0	0,0
Actions de trésorerie	0,4	0,8

Risque de taux d'intérêts

Pour ses besoins de financement, la Compagnie a contracté des emprunts bancaires à taux fixes et à taux variables, totalement remboursés en 2011. Les lignes de crédit à taux variables étaient couvertes par des options (principalement des «Interest Rate Swap») protégeant la société en cas de hausse des taux. Certains de ces instruments sont toujours existants malgré le remboursement des crédits.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous tient compte de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts des instruments financiers dérivés et non dérivés à la date de clôture. L'analyse suppose que les montants à la clôture de l'année restent identiques durant celle-ci. L'analyse de sensibilité dans le tableau ci-dessous tient compte d'une fluctuation négative de 50 points de base des taux d'intérêts.

€ millions	2012		2011	
	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts
Emprunts à taux fixe au coût amorti	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts à taux variables au coût amorti	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés.		-0,10		-0,10

Risque de change

L'exposition au risque de change de la Compagnie est limitée au dollar américain. Le risque en devise est inférieur à 5% des actifs totaux. Les actifs en devises sont considérés comme actifs stratégiques à long terme. De ce fait, ils ne font pas l'objet d'une couverture spécifique.

€ millions	2012		2011	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Exposition en dollars américains	54,64	37,15	57,05	38,35
Total	54,64	37,15	57,05	38,35

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous tient compte de l'exposition aux fluctuations des taux de change de 10% pour le dollar américain.

€ millions	2012		2011	
	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts
Exposition nette en dollars américains	1,7	0,1	1,5	0,1

Risque de crédit

Le Groupe se protège d'un risque de défaut de crédit d'une contrepartie par l'analyse et la sélection rigoureuse de celle-ci. Cette sélection est basée sur une notation d'agence indépendante ou d'informations financières disponibles.

Le nombre élevé de clients et la taille réduite de la majorité de ceux-ci limitent le risque de crédit du Groupe Neuhaus. Il est cependant attentif à la qualité de ses clients et pour les plus importants clients à l'exportation, prend des informations via une société spécialisée.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Risque de liquidité

Le Groupe a une politique active de la gestion de ses liquidités et de la flexibilité financière afin d'assurer ses besoins. Le Groupe suit ses besoins et sources de financement en fonction des échéances.

x € millions

Facilité de crédit	2012	2011
Lignes de crédit confirmées	56,8	54,6
Utilisation	20,3	20,1
Total net	36,5	34,5

Analyse des échéances des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente les échéances en capital des dettes du Groupe. Les échéances prises sont celles qui correspondent à la première échéance possible. Pour les dettes à taux variables, le taux «forward» a été utilisé. (voir aussi note 16)

x € 1.000 2012	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
Dettes à taux fixe	5,75%	251	74.236	0	74.487
Dettes à taux variable	entre 3% et 5%	5.845	0	0	5.845
Instruments financiers ⁽¹⁾	5,18%	120.287	29.821	3.774	153.882
Charge d'intérêts		4.430	5.970		10.400

x € 1.000 2011	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
Dettes à taux fixe	5,02%	36.085	61.051	13.726	110.862
Dettes à taux variable	entre 3% et 5%	1.213	1.250	2.545	5.008
Instruments financiers ⁽¹⁾	5,26%	84.105	185.700	4.133	273.938
Charge d'intérêts		4.389	10.099	1.180	15.668

(1) Engagements nominaux des IRS (taux moyens et montant notionnel selon les échéances)

Analyse des prêts obligataires et non obligataires détaillés dans la note 9 : Autres actifs courants et non courants

x € 1.000	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
2012	7,3%	656	9.880	190	10.726
2011	7,3%	714	10.265	322	11.301

21. Produits opérationnels

x € 1.000	2012	2011
Ventes	149.275	133.518
Autres ventes et refacturations	1.224	1.359
Ventes	150.499	134.877
Dividendes sur titres disponibles à la vente	9.484	10.883
Dividendes sur titres détenus à des fins de transaction	707	938
Intérêts divers	1.489	2.136
Dividendes et intérêts	11.680	13.957
Revenus locatifs	3.457	3.249
Récupérations locatives	238	191
Revenus locatifs	3.695	3.440
Autres produits	561	723
Total	166.435	152.997

Les ventes concernent quasi exclusivement le Groupe Neuhaus. Il s'agit principalement de chocolats, de glaces et de confiseries. La croissance des ventes est commentée dans la rubrique détaillant l'activité du Groupe Neuhaus (page 26). Les autres ventes sont principalement des refacturations de frais tels que du transport ou des contributions marketing aux clients du Groupe Neuhaus.

Le niveau des dividendes procurés par les titres disponibles à la vente en 2012 est en diminution par rapport à 2011 principalement suite à la vente en juillet 2011 (après paiement du dividende) de la participation en Satair.

Les revenus locatifs 2012 sont en légère augmentation par rapport à ceux de 2011. Le taux d'occupation chez Village Square (Surongo America) est en augmentation en 2012 à 97% contre 94% en 2011 (voir le chapitre concernant les participations en immobilier page 34). Les loyers ont été indexés conformément aux contrats.

Les «Autres produits» sont stables par rapport à 2011 et concernent principalement des revenus perçus par le Groupe pour les fonctions d'administrateur exercées dans ses participations, des différences de changes sur le dollar américain et d'autres revenus.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

22. Charges opérationnelles

x € 1.000	2012	2011
Approvisionnements	-80.384	-70.311
Frais de personnel	-41.560	-37.022
Amortissements	-7.240	-7.040
Pertes de valeur	-120	-130
Provisions	-100	-3
Autres	-38	
Amortissements, pertes de valeur et provisions	-7.498	-7.173
Intérêts emprunts bancaires	-1.334	-2.020
Intérêts obligataires	-4.808	-5.315
Autres charges financières	-744	-322
Charges financières	-6.886	-7.657
Autres charges opérationnelles	-1.389	-1.125
Total	-137.717	-123.288

Approvisionnements :

Les approvisionnements concernent quasi exclusivement le Groupe Neuhaus. Il s'agit principalement de chocolats, de marchandises ainsi que des charges de location et d'entretien. L'augmentation de ces charges est principalement liée à l'augmentation des ventes du Groupe Neuhaus et à l'accroissement du nombre de magasins en exploitation propre.

Frais de personnel :

Les frais de personnel concernent principalement le personnel du Groupe Neuhaus. L'augmentation est due à l'indexation des salaires et aux ouvertures de magasins en exploitation propre.

Effectif du personnel (équivalent temps plein) occupé par les sociétés comprises dans la consolidation:

	2012	2011
Employés	836	759
Ouvriers	209	188
Total	1.045	947

Amortissements, pertes de valeur et provisions :

Les amortissements concernent principalement les améliorations aux locaux commerciaux loués et à l'outil de production (voir aussi les notes 4 et 6)

Charges financières :

Les intérêts sur emprunts bancaires ne concernent plus en 2012 que l'emprunt lié à Village Square aux USA et le financement du bâtiment de Jeff de Bruges (Neuhaus Group) entièrement remboursé à fin 2012.

La diminution des charges d'intérêts sur les emprunts obligataires en 2012 par rapport à 2011 est due au remboursement de l'obligation 2005-2012 émise par le Groupe et remboursée en totalité à son échéance d'octobre 2012 (voir aussi note 16).

Les autres charges financières sont principalement des différences de change sur l'USD.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

23. Résultat sur cessions

x € 1.000

Perte sur cessions	2012	2011
Immeubles de placement	-82	-28
Participations disponibles à la vente	-444	-473
Sur titres détenus à des fins de transactions et produits dérivés		-145
	-526	-646
Gain sur cessions	2012	2011
Immeubles de placement		
Participations disponibles à la vente	55	15.860
Sur titres de trading et produits dérivés	1123	858
Autres		14
	1178	16.732
Total	652	16.086

Les pertes sur cessions en 2012 sont relatives aux ventes du solde de la participation Cofinimmo tandis que les gains ont été générés principalement par la cession de titres Ter Beke. En 2011, les gains sur cessions étaient principalement dus à la cession de la participation en Satair pour EUR 15,7 millions (déjà reconnue antérieurement dans les fonds propres à hauteur d'EUR 7,5 millions).

Les gains sur cessions de titres de trading et produits dérivés en 2012 sont principalement relatifs à la cession de titres Solvay pour EUR 0,9 million contre EUR 0,7 million en 2011.

24. Variations de juste valeur et dépréciations

x € 1.000

Variations de juste valeur	2012	2011
Immeubles de placements	-658	247
Actions et parts détenues à des fins de transactions et produits dérivés	-1.685	-3.864
Dépréciations		
Sociétés mises en équivalence	227	-1.331
Actifs disponibles à la vente	-1.888	-2.227
Autres	-1.495	0
Total	-5.499	-7.175

Variations de juste valeur :

Les variations de juste valeur des immeubles de placement concernent principalement ceux détenus par le Groupe via Surongo America, Inc. dans Village Square Partners, LLP. (voir aussi Immobilier USA en page 34).

En 2012, le Groupe a enregistré des variations négatives de juste valeur en actions et parts détenues à des fins de transactions principalement sur les titres suivants: Delhaize, Mobistar et GDF Suez pour un montant d'EUR 2,1 millions et un profit principalement sur des couvertures. Les ajustements de juste valeur sur les instruments financiers ont généré un profit d'EUR 0,4 million.

Dépréciations :

En 2012, une dépréciation d'EUR 0,9 million a été prise sur la participation en Ceran compensée par une reprise d'un même montant sur la participation en Noël Group. En 2011 le test de valorisation sur la participation du Groupe en Recticel a conduit à la comptabilisation d'une dépréciation d'un montant d'EUR 1,3 million en résultats.

Le Groupe a aussi comptabilisé des dépréciations sur différents actifs disponibles à la vente (Bone Therapeutics, Nanocyl, Euroscreen,...) en 2012 et Cofinimmo pour EUR 1,9 million en 2011.

Les autres dépréciations concernent principalement l'investissement en St Augustine au USA (voir aussi page 34).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

25. Résultat par action

	2012	2011
Résultat de l'exercice de Base par action		
Résultat net part du groupe (x € 1000)	16.392	31.090
Nombre moyen pondéré d'actions ⁽¹⁾	1.576.455	1.580.444
Résultat de l'exercice de Base par action (€)	10,40	19,67
Résultat de l'exercice Dilué par action		
Résultat net part du groupe avec effet dilutif (x € 1000)	16.392	31.090
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ⁽²⁾	1.578.530	1.581.349
Résultat dilué par action (€)	10,38	19,66

Réconciliation du nombre moyen dilué d'actions

	2012	2011
Nombre moyen d'actions ⁽¹⁾	1.576.455	1.580.444
Plan d'options réservé au personnel	2.075	904
Nombre moyen dilué d'actions	1.578.530	1.581.349

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions (calcul de base) est le nombre d'action en circulation au début de la période, déduction faite des actions propres, ajusté du nombre d'actions remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

(2) Le nombre moyen pondéré dilué d'actions (calcul dilué) est le nombre moyen pondéré d'actions augmenté du nombre moyen d'actions dilutives potentielles.

26. Contrats de location simple

LE GROUPE EN TANT QUE PRENEUR

Paielements de locations comptabilisés comme charges

x € 1.000	2012	2011
Paielements minimaux	7.919	6.648
Loyers conditionnels	10	8
Total	7.929	6.656

Ventilation des paielements minimaux futurs à effectuer

x € 1.000	2012	2011
A moins d'un an	8.991	6.670
A plus d'un an mais moins de cinq ans	27.269	19.355
A plus de cinq ans	21.253	10.996
Total	57.513	37.021

Les contrats de location simple concernent les magasins exploités par Neuhaus en Belgique et par Jeff de Bruges en France. L'augmentation des paielements minimaux futurs est principalement due à la croissance du nombre de magasins exploités en direct par le Groupe Neuhaus. Les baux ont une durée qui varie de 9 à 12 ans pour la majorité d'entre eux. Certains de ces magasins sont exploités par une gérance indépendante.

LE GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Paielements de locations comptabilisés comme produits

x € 1.000	2012	2011
Paielements minimaux	3.695	3.440
Loyers conditionnels	0	0
Total	3.695	3.440

Ventilation des paielements minimaux futurs à recevoir

x € 1.000	2012	2011
A moins d'un an	2.628	1.955
A plus d'un an mais moins de cinq ans	1.173	1.392
A plus de cinq ans	474	331
Total	4.275	3.678

Les revenus locatifs du Groupe à moins d'un an proviennent principalement d'un investissement réalisé par Surongo America dans le «Condominium» Village Square Partners, LLLP. Le principe du «Condominium» est la location à court terme (généralement de 6 mois à maximum un an) d'appartements de standing. A fin 2012 la moyenne des durées des contrats s'est rallongée ce qui explique l'augmentation des paielements futurs à recevoir. (Voir page 34).

La part des revenus locatifs à plus d'un an concerne les bâtiments détenus par le Groupe en Belgique et au Luxembourg (voir: Activités de l'exercice - Participations immobilières). La fluctuation des paielements minimaux de loyers à recevoir est principalement due au cycle des renouvellements des baux. Au 31 décembre 2012, tous les biens locatifs belges et luxembourgeois sont loués.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

27. Paiements fondés sur des actions

Un plan d'attribution de droits de souscription pour le personnel établi en 2005 offre aux bénéficiaires le droit de souscrire lors de la période d'exercice à une action de Compagnie du Bois Sauvage, SA à un prix préalablement déterminé. La durée du plan a été limitée à 5 ans et est venu à échéance en 2010. Aucun autre plan similaire n'a été mis en place par la suite. La participation à ce plan était offerte aux administrateurs membres du Comité de Direction, employés et cocontractants permanents de la société, de ses filiales et sous-filiales qui sont désignés nominativement par l'assemblée générale de la société. Les titulaires d'un droit de souscription ne sont pas des actionnaires et n'ont pas les droits et privilèges attachés aux actions sous-jacentes. Les bénéficiaires du plan perdent tout ou partie de leurs droits s'ils quittent la société (sauf cas particuliers). Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013 de déroger au point 2.3.3.4 des plans d'attribution de droits de souscription Compagnie du Bois Sauvage émis en avril 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 en autorisant les Bénéficiaires de ces plans, qui ont vu leur contrat individuel les liant à la Compagnie prendre fin depuis début 2010, à exercer 100 % des droits de souscription qu'ils ont acceptés dans le cadre de ces différentes émissions.

Les droits de souscription au 31 décembre 2012 sont :

Date d'appro- bation du plan	Période de souscription	Nombre de droits de souscription				Période d'exercice	Prix d'exercice €
		Attribués	Exercés	Annulés	En circulation		
26 avril 2006 ⁽¹⁾	Juin-juillet 2006	3.000	0	650	2.350	1 au 20 avril 2011 à 2016	232,41
25 avril 2007 ⁽¹⁾	Juin-juillet 2007	2.300	0	0	2.300	1 au 20 avril 2012 à 2017	290,92
23 avril 2008 ⁽¹⁾	Juin-juillet 2008	2.900	0	200	2.700	1 au 20 avril 2013 à 2018	294,50
23 avril 2008 ⁽¹⁾	Juin-juillet 2008	100	0		100	1 au 20 avril 2013	294,50
22 avril 2009	Juin-juillet 2009	3.150	0	0	3.150	1 au 20 avril 2014	107,93
28 avril 2010	Juin-juillet 2010	3.400	0	0	3.400	1 au 20 avril 2015	138,47
		14.850			14.000		

(1) La ratification de la prolongation pour une période de 5 ans des plans d'options 2006-2011, 2007-2012, 2008-2013 a été approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 avril 2010.

La Compagnie n'ayant plus de plan d'attribution de droits de souscription pour le personnel, il n'y a pas eu d'attribution pour les membres du Comité de Direction en 2012. Il n'y a pas eu d'exercice de droit de souscription en 2012.

L'évaluation des droits de souscription offerts au personnel est réalisée sur base du modèle Black-Scholes avec une volatilité en 2012 et 2011 de 10%. Les autres paramètres utilisés (dividend yield, durée à l'échéance, prix d'exercice, taux d'intérêt sans risque et prix du sous-jacent) sont facilement observables sur les marchés. L'impact en résultat est de € 0,05 million en 2012 et de € 0,1 million en 2011.

Suite aux réductions de capital (voir note 15), les prix d'exercice des droits de souscription ont été diminués d'EUR 26 par titre à partir du 26 juillet 2011 et d'EUR 25 par titre à partir du 25 juillet 2012. Ces nouveaux prix d'exercice sont repris dans le tableau ci-dessus.

28. Informations relatives aux parties liées

Depuis le 1^{er} septembre 2012, suite à la réorganisation de la direction de la société, Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex, Administrateur ayant un lien avec l'actionnaire principal, a signé une convention de mission statutaire pour l'exercice de sa fonction d'Administrateur exécutif.

Les sociétés Fingaren et Entreprises de Chemins de Fer en Chine, contrôlées par Monsieur Guy Paquot, louent des surfaces de bureaux appartenant à la Compagnie du Bois Sauvage. Ces locations se font au prix du marché. Les autres paiements faits par Compagnie du Bois Sauvage à ces deux entités concernent le montant versé au titre de la réduction de capital de Compagnie du Bois Sauvage à ses actionnaires, les tantièmes versés à Fingaren dans le cadre du mandat de Guy Paquot exercé chez Compagnie du Bois Sauvage jusqu'au 30 juin 2011.

Surongo America, Inc. prête à Noël Group et sociétés liées (société mise en équivalence) un total d'USD 1,3 million à fin 2012 contre USD 1,5 million à fin 2011. Ces prêts sont inscrits en second rang par rapport aux emprunts bancaires de Noël Group. Ces prêts sont octroyés à des taux compris entre 5,5% et 8,5%.

En décembre 2012, Compagnie du Bois Sauvage a emprunté un montant d'USD 200.000 pour trois mois à la société Fingaren pour couvrir un besoin de trésorerie. Cet emprunt s'est fait au taux du marché.

Les rémunérations brutes payées au sein du Groupe en 2012 au Comité de Direction jusqu'à sa suppression le 31 août 2012 (coût total entreprise, TVA incluse si applicable) se détaillent comme suit :

€	Rémunération				Total
	Fixe	Variable	Pension	Autres	
Vincent Doumier	229.045	122.800 ⁽²⁾	114.628	9.286	475.759 ⁽¹⁾
			126.815 ⁽³⁾	668.572 ⁽³⁾	795.387
Vincent Doumier en tant qu'Administrateur	5.000	23.216			28.216
Autres membres ⁽⁴⁾	112.075	53.892 ⁽²⁾			165.967
				168.108 ⁽⁵⁾	168.108
Total	346.120	199.908	241.443	845.966	1.633.437

(1) Non inclus les rémunérations en tant qu'administrateur reprises dans le tableau qui y est relatif (voir ci-dessus).

(2) Partie variable relative aux exercices 2011 et 2012, ce dernier payé anticipativement suite à la rupture du contrat.

(3) Une indemnité contractuelle de rupture de contrat correspondant à 2 ans de rémunérations provisionnée en 2012 et payée en 2013.

(4) Rémunération en tant que membre du Comité de direction octroyées jusqu'au 31 août 2012.

(5) Une indemnité contractuelle de rupture de contrat d'un an de rémunération.

Les autres administrateurs ont perçus des tantièmes et honoraire contractuel d'un montant d'EUR 257.972.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

29. Engagements et droits

x € 1.000	2012	2011
Pour l'achat d'approvisionnement	6.280	7.438
Capital souscrit dans des participations mais pas encore appelé	942	2.597
Pour l'achat de devises	1.829	232
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises dans la consolidation sur les actifs propres	14.487	19.102
Autres engagements contractuels	495	3.113
Total	24.033	32.482

Les engagements pour l'achat d'approvisionnement et de devises concernent principalement le Groupe Neuhaus pour couvrir l'achat de ses matières premières et fournitures.

La société dispose d'un «earn-out» ⁽¹⁾ sur la vente de ses actions Biofirst. Cet «earn-out» est valable jusqu'en juin 2013.

(1) Earn-out signifie que le vendeur a droit à un complément de prix sous certaines conditions.

30. Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice 2012 :

Le Groupe est entré en négociation avec un acquéreur potentiel pour la vente du complexe immobilier Village Square aux USA. A ce jour les négociations sont en cours sur base du prix de la valorisation à la clôture.

31. Liste des filiales

Les sociétés suivantes ont fait l'objet d'une consolidation selon la méthode « Globale ».

Société		Pourcentage de détention	
		2012	2011
Compagnie du Bois Sauvage, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0402.964.823	Société consolidante	
Compagnie du Bois Sauvage (Nederland), B.V.	NL-6221 KX Maastricht	100	100
Compagnie du Bois Sauvage Services, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0433.689.770	100	100
Imolina, S.A.	L-1840 Luxembourg	100	100
Jeff de Bruges	F- 77614 Marne La Vallée	66	66
Neuhaus, S.A.	B-1602 Vlezenbeek, BE0406.774.844	100	100
Neuhaus Holding, S.A.	B-1602 Vlezenbeek, BE0869.912.133	100	100
Parfina, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0442.910.215	100	100
St. Augustine Village Partners, LLLP	USA 32256 Jacksonville, Florida	88,89	88,89
Surongo America, Inc.	USA - Carson City 89 NV	99,99	99,99
Surongo Deutschland, GmbH	D-20354 Hamburg	100	100
Village Square Partners, LLP	USA 32256 Jacksonville, Florida	60	60

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre à l'exception de Jeff de Bruges qui clôture au 30 juin. Jeff de Bruges a fourni des comptes audités au 31 décembre 2012. Le pourcentage de détention est égal au pourcentage de droit de vote pour toutes les sociétés.

Compagnie du Bois Sauvage SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2012

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Compagnie du Bois Sauvage SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 495.731 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 16.392 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de la société Compagnie du Bois Sauvage SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 19 mars 2013

Le commissaire
DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par



Eric Nys



Corine Magnin

COMPTES SOCIAUX – NORMES BELGES

Avertissement

En vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, les annexes aux comptes sociaux reprises ci-après sont une version abrégée des comptes annuels, dans laquelle ne figure pas l'ensemble des annexes requises par la loi ni le Rapport du Commissaire, lequel a certifié ces comptes annuels sans réserve.

La version intégrale sera déposée à la Banque Nationale de Belgique et est également disponible sur le site internet de la société.

Bilan après répartition - Actif

x € 1.000	2012	2011
Actifs immobilisés	381.164	416.802
II. Immobilisations incorporelles	-	-
III. Immobilisations corporelles	6.763	7.052
A. Terrains et constructions	1.393	1.460
B. Installations	55	55
C. Mobilier et matériel roulant	12	20
E. Autres immobilisations corporelles	5.303	5.517
IV. Immobilisations financières	374.401	409.750
A. Entreprises liées	261.101	264.975
1. Participations	239.970	241.750
2. Créances	21.131	23.225
B. Autres entreprises avec lien	99.661	97.119
1. Participations	94.233	91.691
2. Créances	5.428	5.428
C. Autres immobilisations financières	13.639	47.656
1. Actions et parts	11.818	44.528
2. Créances & cautionnements	1.821	3.128
Actifs circulants	13.477	64.610
V. Créances à plus d'un an	-	-
VI. Stocks & commandes en cours	276	280
A. Stocks	276	280
4. Marchandises	4	8
5. Immeubles destinés à la vente	272	272
VII. Créances à un an au plus	5.177	6.012
A. Créances commerciales	46	691
B. Autres créances	5.131	5.321
VIII. Placements de trésorerie	4.645	41.446
A. Actions propres	-	715
B. Autres placements	4.645	40.731
IX. Valeurs disponibles	2.734	16.104
X. Comptes de régularisation	645	768
TOTAL de l'ACTIF	394.641	481.412

COMPTES SOCIAUX – NORMES BELGES

Bilan après répartition - Passif

x € 1.000	2012	2011
Capitaux propres	298.254	343.699
I. Capital	78.767	80.581
A. Capital souscrit	78.767	80.581
II. Primes d'émission	49.049	86.619
IV. Réserves	11.877	12.592
A. Réserve légale	11.877	11.877
B. Réserves indisponibles	-	715
1. Pour actions propres	-	715
C. Réserves immunisées	-	-
D. Réserves disponibles	-	-
V. Bénéfice reporté	158.561	163.907
Provisions et impôts différés	5.850	12.199
VII. A. Provisions pour risques et charges	5.850	12.199
2. Charges fiscales	-	-
3. Grosses réparations et entretiens	-	-
4. Autres risques et charges	5.850	12.199
Dettes	90.537	125.514
VIII. Dettes à plus d'un an	60.004	60.005
A. Dettes financières	60.000	60.000
2. Emprunts non subordonnés	60.000	60.000
4. Etablissements de crédit	-	-
5. Autres emprunts	-	-
D. Autres dettes	4	5
IX. Dettes à un an au plus	28.502	62.646
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	-	35.913
B. Dettes financières	15.644	13.943
1. Etablissements de crédit	-	-
2. Autres emprunts	15.644	13.943
C. Dettes commerciales	80	78
1. Fournisseurs	80	78
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	164	151
1. Impôts	77	39
2. Rémunérations et charges sociales	87	112
F. Autres dettes	12.614	12.561
X. Comptes de régularisation	2.031	2.863
TOTAL du PASSIF	394.641	481.412

Compte de résultats - Charges

x € 1.000	2012	2011
A. Charges des dettes	12.261	14.028
B. Autres charges financières	242	105
C. Services et biens divers	1.905	2.092
D. Rémunérations, charges sociales et pensions	713	733
E. Charges diverses courantes	162	167
F. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles et créances	313	321
G. Réductions de valeur	7.991	13.489
1. Sur immobilisations financières	6.410	11.059
2. Sur actifs circulants	1.581	2.430
H. Provisions pour risques et charges	5.553	11.952
I. Moins-values sur réalisation	9.533	22.182
1. D'immobilisations corporelles	-	-
2. D'immobilisations financières	4.949	21.726
3. D'actifs circulants et produits de marché	4.584	456
J. Charges exceptionnelles	6	8
K. Impôts	49	346
L. Bénéfice de l'exercice	6.600	20.947
TOTAL DES CHARGES	45.328	86.370
M. Transfert aux réserves immunisées		-
N. Bénéfice de l'exercice à affecter	6.600	20.947

Compte de résultats - **Produits**

x € 1.000	2012	2011
A. Produits des immobilisations financières	18.419	24.563
1. Dividendes	16.824	23.355
2. Intérêts	1.595	1.208
B. Produits des actifs circulants	1.077	1.684
C. Autres produits financiers	110	103
D. Produits des services prestés		
E. Autres produits courants	986	966
G. Reprises de réductions de valeur	11.777	26.857
1. Sur immobilisations financières	6.418	26.436
2. Sur actifs circulants	5.359	421
H. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges	11.902	19.530
I. Plus-values sur réalisation	998	12.667
1. D'immobilisations incorporelles et corporelles		-
2. D'immobilisations financières	345	11.646
3. D'actifs circulants et produits dérivés	653	1.021
K. Régularisation d'impôts	59	-
L. Perte de l'exercice		
TOTAL DES PRODUITS	45.328	86.370
M. Prélèvement sur les réserves immunisées		-
N. Perte de l'exercice à affecter	-	-

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

x € 1.000	2012	2011
A. Résultat à affecter	170.507	179.558
1. Résultat de l'exercice à affecter	6.600	20.947
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	163.907	158.611
B. Prélèvements sur capitaux propres		
C. Affectation aux capitaux propres	-387	-4.441
1. A la réserve légale		-
3. Aux autres réserves	387	4.441
D. Résultat à reporter	-158.561	-163.907
1. Bénéfice à reporter	158.561	163.907
F. Bénéfice à distribuer	-11.559	-11.210
1. Rémunération du capital	11.343	11.018
2. Administrateurs	216	192

ANNEXES

Etat du capital

	Montant (x € 1.000)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	80.581	1.582.000
Réduction de capital	-39.384	
Conversion d'obligations	37.570	0
Annulation d'actions propres	0	-6.654
Au terme de l'exercice	78.767	1.575.346
2. Représentation du capital		
- p.s. ordinaires s.d.v.n.	78.767	1.575.346
dont actions propres		0
B. Engagement d'émission d'actions		
- Obligations convertibles	-	-
- Warrants	6.625	132.500
- Stock option plan	700	14.000

Structure de L'actionnariat

DÉCLARATIONS DE PARTICIPATIONS AU 1 OCTOBRE 2012

	Date	Nombre d'actions (a)	% actualisé	Nombre d'obligations convertibles (b)	Nombre de warrants et options (c)	Total (a)+(b)+(c)	% potentiel actualisé	liée à
ENTREPRISES ET CHEMINS DE FER EN CHINE S.A. ⁽¹⁾	1/10/12	657.766	41,75%	0	73.126	730.892	42,45%	1
FINGAREN S.C.A. ⁽¹⁾	1/10/12	91.495	5,81%	0	0	91.495	5,31%	1
Monsieur Guy PAQUOT	1/10/12	566	0,04%	0	3.295	3.861	0,22%	1
Total		749.827	47,60%	0	76.421	826.248	47,98%	

(1) Guy Paquot contrôle Fingaren s.c.a. qui contrôle Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

Résumé des règles d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes sociaux sont reprises pour l'essentiel dans celles définies dans les comptes consolidés.

Rapport de gestion

Le Rapport de Gestion sur les comptes sociaux de Compagnie du Bois Sauvage est présenté dans le présent Rapport Annuel 2012 sous forme d'un Rapport de Gestion Combiné. L'activité de la Compagnie du Bois Sauvage est en effet totalement liée à la présentation consolidée du Groupe (voir index du Rapport de Gestion Combiné en page 6).

RAPPORT ANNUEL 2012

Compagnie du Bois Sauvage S.A.

rue du Bois Sauvage, 17

B-1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 227 54 50

Fax : +32 (0)2 219 25 20

www.bois-sauvage.be



COMPAGNIE DU
BOIS SAUVAGE